

BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE
DES MONUMENTS, SITES ET FOUILLES

TOME 25 - 2013



Couverture :

- *Image de fond* : Braine-le-Château, parvis de l'église Saint-Remy (© Francis Tourneur, a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie »).
- Écaussinnes-Lalaing, aile occidentale du château fort (© Gérard Bavay, février 2010).
- Blicquy, façade avant du domaine de la Catoire (© Clémence Mathieu, 2011).
- Villers-devant-Orval, Von Bissing et son état-major aux ruines de l'abbaye d'Orval, vers 1916 (© KIK-IRPA, Bruxelles).

BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE
DES MONUMENTS, SITES ET FOUILLES

TOME 25 - 2013



**Commission royale
des Monuments, Sites et Fouilles**

Rue du Vertbois 13c

B-4000 LIÈGE

Tél. : 00 32 4 232 98 51/52

Fax : 00 32 4 232 98 89

info@crmsf.be

www.crmsf.be

Illustrations et textes sont publiés sous la responsabilité des auteurs.

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, du texte ou de l'iconographie de cet ouvrage est soumise à l'autorisation écrite de l'éditeur. Toute copie ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, photocopie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible de peines prévues par la loi.

Malgré les multiples recherches, certains copyrights restent inconnus des auteurs ; les ayants droit sont priés de prendre contact avec l'éditeur.

Diffusion :

Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

Rue du Vertbois 13c

B-4000 LIÈGE

☎ 00 32 4 232 98 51/52

☎ 00 32 4 232 98 89

✉ info@crmsf.be

🌐 www.crmsf.be

Coordination :

Carole Carpeaux, Secrétaire adjointe de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

Composition graphique et impression :

Imprimerie Unijep - Liège

Éditeur responsable :

Robert Tollet, Président de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

© Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

Dépôt légal : D/2014/11.969/1

ISBN : 978-2-9600935-5-1

TABLE DES MATIÈRES

Bulletin de la C.R.M.S.F. – Tome 25

Préface	5
<i>Baron TOLLET</i> <i>Président de la C.R.M.S.F.</i> <i>Pierre GILISSEN</i> <i>Secrétaire général adjoint du C.E.S.W.</i> <i>Secrétaire permanent de la C.R.M.S.F.</i>	
Le château fort d'Écaussinnes-Lalaing : de nouveaux matériaux pour une chronologie du bâti	7
<i>Christophe MAGGI</i> <i>Centre européen d'Archéométrie, Université de Liège</i> <i>Sophie BLAIN</i> <i>Centre européen d'Archéométrie, Université de Liège</i> <i>Gérard BAVAY</i> <i>Docteur en Histoire</i> <i>Membre effectif de la section des Monuments de la C.R.M.S.F.</i> <i>Patrick HOFFSUMMER</i> <i>Centre européen d'Archéométrie, Université de Liège</i>	
Pour une meilleure conservation du patrimoine architectural : l'exemple des demeures seigneuriales dans l'ancien comté de Hainaut	33
<i>Clémence MATHIEU</i> <i>Docteur en Histoire de l'Art et Archéologie</i>	
D'une guerre mondiale à l'autre : le patrimoine artistique belge entre destruction et conservation	75
<i>Christina KOTT</i> <i>Docteur de l'École des Hautes Études en Sciences sociales (histoire et civilisations)</i> <i>Maître de Conférences, Université Panthéon-Assas Paris 2</i> <i>Chercheuse associée permanente, Institut d'Histoire du Temps présent, Paris</i>	
Pierres naturelles wallonnes et aménagements des espaces publics à valeur patrimoniale	99
<i>Maurice LORENZI</i> <i>Historien de l'Art</i> <i>Président du groupe de travail « Revêtements des sols en milieux sensibles d'un point de vue patrimonial » de la C.R.M.S.F.</i> <i>Membre effectif de la section des Monuments et Président de la Chambre provinciale de Liège de la C.R.M.S.F.</i> <i>Francis TOURNEUR</i> <i>Docteur en Sciences</i> <i>Secrétaire général de l'a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie »</i> <i>Membre effectif de la section des Monuments de la C.R.M.S.F.</i> <i>Sandro CANEI</i> <i>Architecte urbaniste</i> <i>Membre effectif de la section des Monuments de la C.R.M.S.F.</i> <i>Jean-Pierre ROLAND</i> <i>Inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées</i> <i>Membre correspondant suppléant de la C.R.M.S.F.</i>	

Préface

*Les matériaux de l'urbanisme sont le soleil, les arbres, le ciel, l'acier,
le ciment, dans cet ordre hiérarchique et indissolublement.*
Charles-Édouard Jeanneret, dit Le Corbusier

Ce tome 25 du *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles* nous offre cette année la lecture de quatre articles aux accents très différents.

Le premier est le produit de la collaboration scientifique de notre collègue Gérard Bavay, membre effectif de la section des Monuments de la Commission royale, avec le Centre européen d'Archéométrie de l'Université de Liège, et singulièrement avec son président, Monsieur Patrick Hoffsummer, chargé de cours à l'Université de Liège, et deux de ses chercheurs, Monsieur Christophe Maggi et Mademoiselle Sophie Blain. Ce texte est relatif au *Château fort d'Écaussines-Lalaing : de nouveaux matériaux pour une chronologie du bâti*. En 2012, dans le cadre de la restauration des toitures du château, classé comme monument et inscrit sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie, une étude typologique et dendrochronologique des charpentes (précisément de la chapelle et des ailes ouest et nord) a été commandée au Laboratoire de dendrochronologie de l'Université de Liège. Cette étude vient fort opportunément apporter des éléments nouveaux dans la connaissance historique de ce château, dont les structures les plus anciennes remontent au XIII^e siècle.

Le lecteur attentif du *Bulletin de la Commission royale* se souviendra qu'en 2008, nous avons consacré le tome 20 à l'étude des habitats seigneuriaux de la période médiévale dans le Hainaut. Un nouvel article de Mademoiselle Clémence Mathieu, qui avait participé à cette publication de 2008, vient enrichir la connaissance par une nouvelle contribution, *Pour une meilleure conservation du patrimoine architectural : l'exemple des demeures seigneuriales dans l'ancien comté de Hainaut*, étude qui se base sur la thèse de doctorat qu'elle a défendue à l'ULB-KUL en 2012.

Comme sait tout un chacun, l'année 2014 voit la commémoration du début des hostilités de la Grande Guerre qui ensanglanta le premier quart du XX^e siècle. La fin de l'été et le début de l'automne de 1914, au commencement du premier conflit mondial, furent pour la Belgique un choc traumatisant. En effet, dans un pays qui n'avait plus connu les horreurs de la guerre sur son territoire depuis une centaine d'années, les destructions majeures se multiplient, avec notamment la destruction des villes martyres de Visé, Dinant et Louvain, où l'incendie de la bibliothèque universitaire symbolisera pour longtemps la « barbarie teutonne ». Madame Christina Kott, maîtresse de conférences à l'Université Panthéon-Assas Paris 2 et chercheuse à l'Institut d'Histoire du Temps présent à Paris, nous livre ici le produit de ses recherches sur la protection du patrimoine en Belgique durant les deux conflits mondiaux : *D'une guerre mondiale à l'autre : le patrimoine artistique belge entre destruction et conservation*. Cet article nous permet,

entre autres, de mieux comprendre l'influence de la Commission royale des Monuments et Sites durant ces périodes éminemment troublées de notre histoire, ses relations avec l'administration belge et avec les autorités d'occupation et l'armée allemande.

Enfin, le dernier article vous présente le résultat des travaux du groupe de travail mis sur pied par la Commission royale en 2010 dédié aux *Revêtements des sols en milieux sensibles d'un point de vue patrimonial*. Ce groupe de travail interdisciplinaire s'est réuni à douze reprises entre juin 2011 et septembre 2013. Son président, Maurice Lorenzi, membre effectif de la section de Monuments et président de notre chambre provinciale de Liège, et trois autres collègues de la Commission royale, Francis Tourneur, Sandro Canei et Jean-Pierre Roland, nous livrent ici *Pierres naturelles wallonnes et aménagements des espaces publics à valeur patrimoniale*. La Commission royale est depuis longtemps très sensible aux problèmes rencontrés dans le secteur des matériaux pierreux indigènes et, plus particulièrement, de la pierre ornementale wallonne. À de multiples reprises, elle s'est associée à l'a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie », notamment pour l'exposition *Pouvoir(s) de marbres* en 2004 et pour notre mémorable journée d'études sur *Les Wallons à Versailles* en 2007. La contribution qui nous est ici présentée met bien en lumière la question des risques encourus par le patrimoine pavé en Wallonie, notamment en milieu urbain. En effet, les grands travaux de rénovation de voirie et les grands aménagements d'espaces publics sont susceptibles de modifier de façon importante le visage des centres anciens qui, sans précautions, pourraient ainsi en être considérablement affectés. Tous les aspects patrimoniaux, historiques, techniques, urbanistiques, juridiques et administratifs y sont abordés et permettent de bien envisager la problématique et les solutions préconisées.

Contre vents et marées, la Commission royale continue et continuera en toute indépendance, malgré les vicissitudes budgétaires, à assurer sa mission de publication, ouvrant ainsi ses colonnes aux scientifiques, chercheurs et spécialistes de la protection et de la conservation du Patrimoine. Cette année 2014 devrait d'ailleurs voir la sortie d'autres ouvrages, notamment dans le cadre des commémorations nationales et internationales de la guerre de 14-18.

Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce tome 25 du *Bulletin de la Commission royale*.

Pierre GILISSEN
Secrétaire général adjoint du C.E.S.W.
Secrétaire permanent de la C.R.M.S.F.

Baron TOLLET
Président de la C.R.M.S.F.

Christophe MAGGI

Centre européen d'Archéométrie, Université de Liège

Sophie BLAIN

Centre européen d'Archéométrie, Université de Liège

Gérard BAVAY

Docteur en Histoire

Membre effectif de la section des Monuments de la C.R.M.S.F

Patrick HOFFSUMMER

Centre européen d'Archéométrie, Université de Liège

**Le château fort
d'Écaussinnes-Lalaing :
de nouveaux matériaux
pour une chronologie
du bâti**

Introduction

Situé dans le Hainaut, au bord de la Sennette, affluent de droite de la Senne, le château fort d'Écaussinnes-Lalaing¹ a fait l'objet de diverses monographies². Pourtant, bien des approches du bâti restent à mener dans la foulée des plus récentes que l'on doit à Philippe Sosnowska³ et Frans Doperé⁴. En mars 2012, une étude typologique et dendrochronologique des charpentes apporte quelques éléments nouveaux. L'analyse porte sur les charpentes de toiture de la chapelle et des ailes ouest et nord⁵. Elle a été demandée par les architectes Paul Delaisse et Michel Micciche dans le cadre de la restauration des toitures⁶.

État de la question

Le château fort d'Écaussinnes-Lalaing est un ensemble amplifié progressivement, tant dans ses ouvrages périphériques (les tours) que dans ses élévations. On se perd en conjectures à propos de ses origines. Un guide publié à l'usage des visiteurs en 1942 affirme péremptoirement que « les constructions les plus anciennes datent du XI^e siècle. Ce sont les fondations visibles de la place des Comtes van der Burch, sous l'aile nord du château »⁷. Très récemment, Frans Doperé ne trouve, quant à lui, rien d'antérieur au XIII^e siècle⁸. Une large fourchette, susceptible de couvrir au minimum un bon siècle et au maximum près de trois

¹ Latitude 50,576578 ; longitude 4,180246 ; altitude 96 m. Le château fort d'Écaussinnes-Lalaing figure sur la liste du Patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne (en tant que monument : le château fort et son jardin potager ; en tant que site : l'ensemble formé par le château, le jardin potager, la ferme fortifiée et les abords).

² Citons l'étude parue sans nom d'auteur : *Le château fort d'Écaussinnes-Lalaing* (ANONYME, 1942). Également sans nom d'auteur : « Le château d'Écaussinnes-Lalaing » dans *Le Parchemin* (ANONYME, 1963). Dans le même esprit paraît : *Le château fort d'Écaussinnes-Lalaing et ses collections* (GUISSET Jacqueline, 2001). Ces trois publications constituent autant de guides à l'intention du visiteur. *Le patrimoine monumental de la Belgique* consacre évidemment une notice détaillée à cet ensemble (DEVESELEER Jacques, 1997). L'histoire du château est régulièrement abordée dans les pages de la revue d'histoire locale *Le Val Vert*. Quelques sources dont certaines conservées localement sont ainsi accessibles et fournissent des données de première main à qui se penche sur l'histoire de ce monument complexe (JOUS Léon, 1997).

³ SOSNOWSKA Philippe, 2005. Ce dernier auteur a consacré un mémoire de licence, inédit à ce jour, au château d'Écaussinnes (SOSNOWSKA Philippe, 2002). Ce travail de recherche a fourni la substance de son article.

⁴ DOPERÉ Frans, 2010. Il reprend, dans son orientation bibliographique (p. 54-55), diverses études touchant de près ou de loin aux problématiques relatives à la chronologie des diverses parties de ce château, particulièrement par le biais de la datation des techniques de traitement et de taille des pierres (calcaire crinoïdien dit « petit granit » en l'occurrence).

⁵ Le site est repris au Laboratoire de dendrochronologie sous le numéro de référence 784. L'étude sur place a été menée en mars 2012. Nous remercions Emmanuel Delye, technicien au laboratoire, pour son aide toujours efficace et sa disponibilité. Il a notamment réalisé la mise en forme graphique de certains documents.

⁶ L'étude a fait l'objet d'un financement au sein du budget des travaux menés par l'entreprise Bajart. Les auteurs tiennent particulièrement à remercier Michel Micciche, auteur de projet, du Bureau Paul Delaisse et Michel Micciche, qui a fourni de nombreux documents permettant de situer les campagnes de prélèvement et d'illustrer en partie cet article. Sur place, l'aide de Laurent Delehouzée et de Pascal Lemlyn a été précieuse pour l'observation des marques d'assemblage. L'accès au site a été facilité par la famille d'Ursel, propriétaire.

⁷ ANONYME, 1942, p. 6.

⁸ DOPERÉ Frans, 2010, p. 4.

(de l'an mil à 1300), laisse béante la question de la chronologie. Cette question est d'autant plus béante que les historiens ont relevé depuis longtemps que des seigneurs d'Écaussinnes sont bien attestés dès le XII^e siècle. Comme le souligne sagement Frans Doperé, il conviendra d'attendre une éventuelle campagne de fouilles archéologiques pour fixer de manière plus resserrée le moment de l'apparition d'un lieu fortifié à cet endroit et, en changeant quelque peu de point de vue, des parties les plus anciennes conservées à l'heure actuelle. On résumera la question en proposant, d'une part, qu'un point fort pourrait exister à l'endroit du château actuel dès le XI^e siècle et, de l'autre, que les plus anciennes maçonneries en place dateraient du XIII^e siècle. La question est d'autant plus complexe que le château actuel est loin d'être une bâtisse homogène. Des coutures verticales, spécialement visibles sur les faces extérieures du complexe, attestent du fait que le château a fait l'objet, à tout le moins, de reconstructions partielles mais aussi d'ajouts qui, tout en étant bien discernables, résistent à l'établissement d'une chronologie absolue, voire d'une chronologie relative, un tant soit peu sûre. Des traces d'ouvertures anciennes comblées, des percements dans les murs et des coutures horizontales inclinent à la plus grande prudence.

Évolution du château et contexte historique

De l'histoire des seigneurs d'Écaussinnes, on retiendra avec Frans Doperé que ces derniers ne semblent acquérir une certaine importance au niveau du comté de Hainaut – dont ils tiennent une des marches avancées vers le Brabant – que dans le dernier quart du XIII^e siècle. Un très probable vieil établissement seigneurial pourrait de ce fait prendre une importance nouvelle à cette époque. Précisons qu'il s'agirait davantage alors de fournir une résidence que d'établir une place-forte. Même si ces deux fonctions sont indissociables dans le cas d'un château, les indications historiques conduisent davantage à imaginer une promotion de la famille seigneuriale qu'un rôle nouveau sur le plan des stratégies ou des établissements proprement militaires. Avec sa ferme ou « basse-cour » – probablement intégrée dès le départ – et son moulin, le château d'Écaussinnes-Lalaing apparaît alors davantage comme le centre d'un domaine foncier privilégié que comme le point fort d'un échiquier militaire plus vaste.

L'importance sociale des seigneurs d'Écaussinnes se maintient dans les décennies suivantes et pourrait expliquer des aménagements importants – dont une très forte tour – dans la seconde moitié du XIV^e siècle. À ce moment, les troubles liés à la Guerre de Cent Ans – dont eurent durement à souffrir les villes voisines de Soignies en 1364 et Braine-le-Comte en 1425 – seraient de nature à expliquer des aménagements plutôt orientés vers la fortification. On notera toutefois que cette dernière reste relativement symbolique et n'aura bientôt plus pour objet que de protéger la *familia* seigneuriale et les manants des environs réfugiés avec leurs biens dans l'enceinte du château. En 1428, le mariage de Jean de Croÿ avec Marie de Lalaing, dernière héritière (locale) des seigneurs d'Écaussinnes, pourrait avoir ouvert une période de

relatif abandon. Si la nouvelle famille seigneuriale est prestigieuse, on peut penser qu'elle préfère résider en sa terre de Chimay que dans son vieux château du val de Sennette. La carrière internationale de Jean de Croÿ le tint d'autant plus éloigné de sa possession écaussinnoise.

Il en va tout autrement à la génération suivante. Le patrimoine local en témoigne. On trouve en effet dans l'église paroissiale le remarquable mausolée de Michel de Croÿ, troisième fils de Jean de Croÿ, mort en 1516. La présence de ce mausolée en terre écaussinnoise apparaît comme le signe évident du lien étroit entre ce nouveau seigneur et le domaine d'Écaussinnes. C'est, par ailleurs, à ce même seigneur ou à son successeur immédiat que l'on doit les transformations remarquables apportées justement à cette époque à la partie résidentielle du château (spécialement la grande cheminée du rez-de-chaussée et celle de l'étage). On ne peut évidemment exclure à cet égard l'hypothèse d'un aménagement de type somptuaire, d'abord réservé à la réaffirmation symbolique de la particulière noblesse de Michel de Croÿ. Quoi qu'il en soit, le château s'affirme plus que jamais en ce début du XVI^e siècle comme une résidence de prestige pour l'aménagement de laquelle on n'hésite pas à engager de grands frais. Cette évolution trouvera son point d'orgue dans l'édification d'une vaste chapelle accolée à la face septentrionale de la forteresse. Son aménagement trahit non seulement la volonté de continuer à investir dans la vieille forteresse mais également l'abandon de l'essentiel des prétentions d'ordre poliorcétique, la chapelle se greffant sur l'extérieur de la courtine et venant interrompre un (éventuel) chemin de ronde. Comme on le verra ci-dessous, la (dendro)chronologie de la charpente de cette chapelle apporte un indice précieux pour marquer le temps où le souci d'amplifier la résidence seigneuriale vient à s'estomper, voire à s'effacer complètement. Les archives attestent en tout cas du fait que le château vit à partir de cette époque de douloureuses phases d'abandon, dont la durée semble avoir été assez longue.

La succession des seigneurs – dans la mesure où ils se tiennent à l'écart de la localité – semble trahir le fait que cet abandon pourrait avoir duré des environs de 1530 aux environs de 1620, soit près d'un siècle. Notons en passant que bien des « châteaux », figurant à l'instar de celui d'Écaussinnes-Lalaing dans une liste plus ou moins longue de « dépendances » seigneuriales, eurent à souffrir, sinon à périr, durant cette période. À la fin du XVI^e siècle, les gouaches des albums de Croÿ illustrent bien des forteresses frappées plus ou moins mortellement de ce mal. Le très fier château de Boussu en est une illustration remarquable. Notons toutefois que ces mêmes albums de Croÿ permettent de découvrir à Écaussinnes-Lalaing la première image d'un château qui semble pour lors dans un bon état d'entretien.

La renaissance de la résidence seigneuriale s'annonce le 23 avril 1624 par le rachat par Philippe van der Burch de la seigneurie et de son château. Ce rachat trahit bien l'inutilité de l'édifice pour ses propriétaires antérieurs. Il révèle également la volonté de son nouvel habitant d'en faire un usage plus concret. Une documentation écrite plus abondante⁹

⁹ On le verra spécialement à propos d'un état des lieux en 1649 et 1659 (JOUS Léon, 1997, p. 28-34).

et des indices archéologiques plus facilement interprétables permettent de suivre un « redressement » du château dont les effets se concrétisèrent notamment par la (re)construction des nouvelles ailes au sud de la cour, en même temps que par l'établissement d'une nouvelle entrée couronnée d'une tour millésimée (1720) dans le coin sud-est. C'est peut-être la phase d'abandon correspondant par ailleurs aux périodes troublées qui se succèdent durant tout le XVII^e et les quinze premières années du XVIII^e siècle qui explique la disparition d'une aile est dont il ne subsiste rien à l'heure actuelle. Habité de manière continue par ses propriétaires entre les années 1620 et 1854, date du décès de Charles-Albert van der Burch, le château garde de cette époque les marques et les traces de ses dernières grandes transformations. Aux van der Burch succédèrent les Arenberg qui abandonnèrent le château à des « locataires » plus ou moins motivés mais nullement intéressés par son développement architectural.

Par un nouvel effet de la chance, le château fut acquis le 16 novembre 1922 par le chanoine Puissant dont le rôle dans le « sauvetage » de diverses pièces majeures du patrimoine hainuyer est bien connu. Délaisse déjà comme résidence depuis quelques décennies, le château se figea de cette manière dans sa fonction culturelle et touristique. Son rachat dès 1929 par un membre de la famille van der Burch ouvrit de nouveaux horizons à la vieille demeure, lui associant la promesse d'une nouvelle fonction résidentielle. Les hasards du destin en décidèrent autrement. Le château devint ainsi, dès 1948, l'objet principal de la Fondation van der Burch dont les objectifs principaux sont la conservation et la restauration de la bâtisse en même temps que son animation au bénéfice des touristes et des chercheurs, tant historiens que spécialistes du patrimoine.



*Fig. 1.- Vue générale de l'aile occidentale avant les travaux de restauration.
© Gérard Bavay, février 2010.*



Fig. 2.- Vue générale de l'aile septentrionale avant les travaux de restauration.
© Gérard Bavay, février 2010.

Le bâti

Aspect primitif

Nul ne peut se prononcer sur l'aspect primitif de la maison forte. On retiendra que des éléments d'allure « archaïque » semblent subsister en divers points de l'enceinte du château et pourraient trahir un ensemble construit patiemment et au hasard des premières circonstances. Illustrant cette idée, des huit « tours » conservées, pas une ne semble avoir été édifiée en même temps qu'une autre (fig. 1-2). L'accès primitif se trouvait au sud et ouvrait probablement, non sur la totalité de la cour actuelle, mais sur une courte basse-cour (fig. 3, n° 1) précédant une haute-cour de dimensions relativement réduites (fig. 3, n° 2). Cet accès se présentait sous la forme d'une haute et étroite tour percée d'une baie cintrée dont l'arc se distingue encore tant vers l'extérieur que vers la cour intérieure de la forteresse. La première partie de l'actuel chemin d'accès pointe toujours vers cette porte. Celle-ci devait être dotée d'un pont-levis (permettant de franchir un large fossé taillé dans le rocher) et était probablement accostée de deux tourelles effondrées dans la première moitié du XVII^e siècle¹⁰.

¹⁰ Un passage d'archives (1630) relevé par l'historien local Aimé Tricot est particulièrement éclairant à cet égard : « À la porte, deux tourelles ne valent plus rien ; il convient de les mettre bas. Les murailles de la porte sont assez bonnes mais les deux autres petites tourelles aux deux côtés d'icelle sont toutes gâtées et il faut les mettre jus. La porte est rompue et pourrie » (JOUS Léon, 1997).

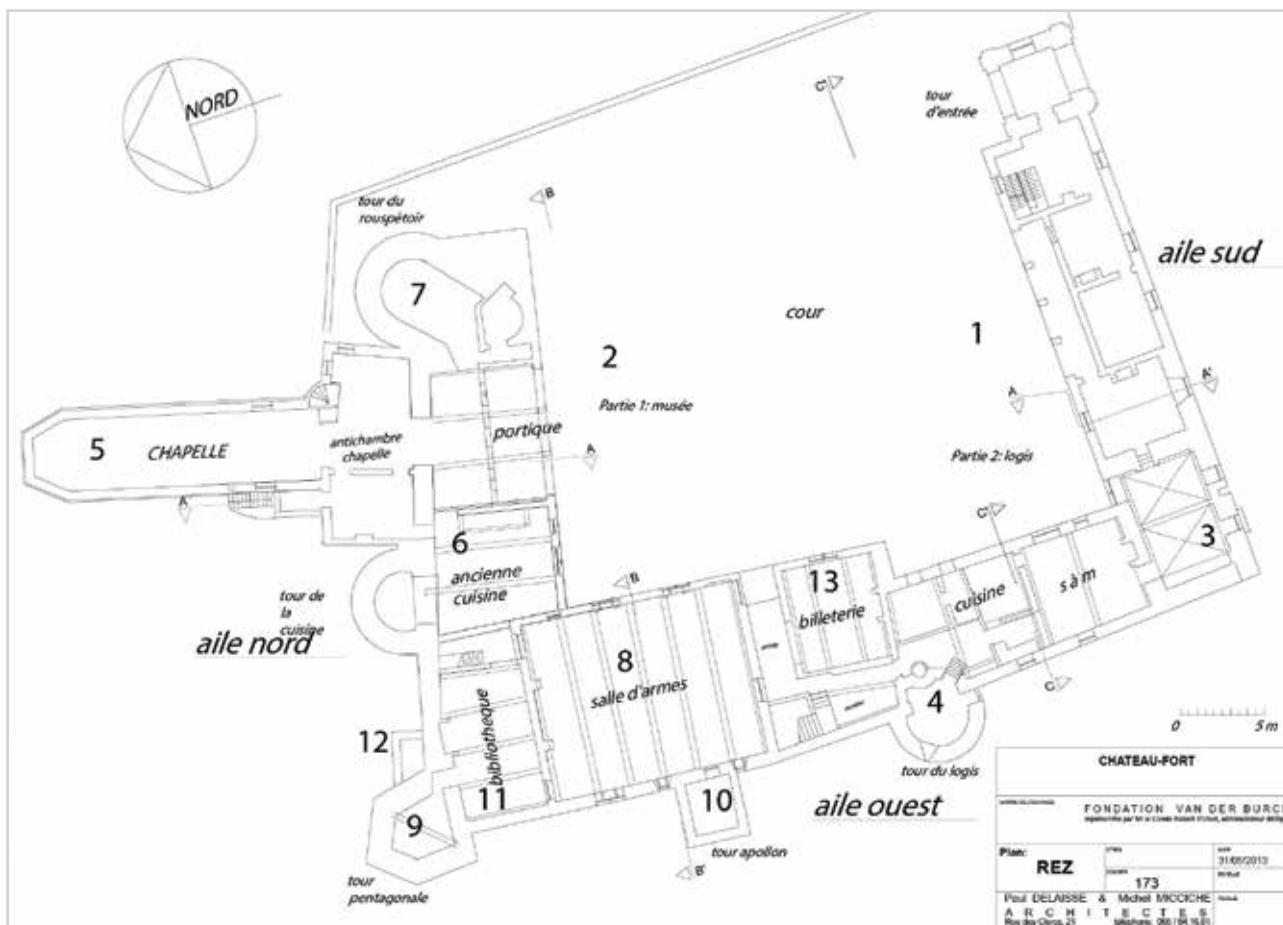


Fig. 3.- Plan général du bâtiment.
© Bureau Paul Delaisse et Michel Micciche, architectes.

La cour intérieure

L'actuelle cour intérieure (fig. 3, n° 2) regroupe les anciennes basse-cour et haute-cour. Elle se trouve aujourd'hui rehaussée de près de deux mètres par rapport au niveau primitif de l'assiette de l'ancienne porte¹¹ à laquelle a fait suite un portail monumental, sous tour, situé à l'angle sud-est et dûment millésimé 1720. Le rehaussement du niveau de la cour date donc au plus tard de cette période. C'est à ce moment que cette partie du château perd définitivement sa fonction agricole transférée vers une nouvelle basse-cour établie (paradoxalement) en contre-haut du château. Les bâtiments qui remplacent l'ancienne basse-cour ont désormais un usage plus directement résidentiel. On y trouvera jusqu'aujourd'hui des pièces de vie et des chambres. À l'angle des ailes sud et ouest (fig. 3, n° 3), des murs d'une grande épaisseur trahissent une tour d'angle de plan rectangulaire dont,

¹¹ Le niveau de l'entrée dans le périmètre fortifié devait se situer très près sinon correspondre étroitement au niveau même du socle rocheux qui porte le château. En 2012, lors du décaissage effectué en vue de l'installation de la grue destinée à la restauration des toitures, ce même socle a été retrouvé à moins de deux mètres de profondeur, au milieu de la cour actuelle.

dans l'état actuel des choses, ni le parement côté extérieur¹², ni *a fortiori* le parement côté cour ne rendent compte. La façade extérieure de l'aile sud est alignée sur la façade extérieure de l'ancienne tour d'accès. Il en va de même pour la façade intérieure alignée sur la façade intérieure de cette ancienne tour. Au rang des difficultés, on rangera la question de savoir de quelle manière la clôture ou courtine de la basse-cour se reliait initialement à la tour d'accès¹³ et, accessoirement, celle de savoir comment se positionnaient les deux tourelles accostant la tour d'entrée et bien attestées par la documentation écrite¹⁴.

La haute-cour, où les parties anciennes sont les mieux conservées, est aussi le lieu où la chronologie se révèle le plus longue et le plus enchevêtrée. Simplifions les problèmes que pose cette masse de bâtisses en isolant des éléments manifestement rapportés sur les ailes nord et ouest.

Malgré l'aspect relativement homogène des façades donnant sur la cour intérieure, une forte césure apparaît entre les parties que nous venons de décrire et celles qui se situent vers le haut de la roche¹⁵. Cette césure se marque de diverses manières. Elle apparaît d'abord à travers la configuration de la première tour ronde, dite aussi « du logis », située au point de contact de la basse-cour et de la haute-cour (fig. 3, n° 4). On remarquera spécialement que cette tour ne vient pas s'appuyer simplement contre la courtine mais cantonne par un développement à 270° le coin sud-ouest du « logis seigneurial ». Elle se trouve ainsi partiellement masquée par les dépendances édifiées plus récemment sur l'aile ouest de l'ancienne basse-cour. La césure se traduit également, côté cour, par un parement d'origine tardive venant cicatriser, tant bien que mal, les traces de l'arrachement d'une forte et haute muraille qui séparait la basse-cour de la haute-cour. Portant la marque de carrière de la famille Baudry, les pierres de ce parement datent la cicatrice au plus tard du début du XVIII^e siècle. Un parement identique et portant les mêmes marques de carrière habille l'arrachement qui se marque à l'angle nord-est de la cour, au point de rencontre de l'aile nord largement conservée et d'une l'aile est complètement disparue¹⁶. La correspondance de ces parements de cicatrisation indique que la disparition de la clôture entre haute-cour et basse-cour et la démolition de l'aile est pourraient avoir eu lieu au même moment.

¹² On remarque cependant, à l'ouest (côté rivière), une discontinuité très nette du parement entre cette « tour » et la suite de la courtine. Un chaînage indique l'angle nord-ouest de cette tour. Cette dernière est parementée en moellons de calcaire tandis que la suite de la courtine (à hauteur de l'étage) est parementée en moellons de grès. Cette tour d'angle est positionnée à l'intérieur de la courtine et a manifestement été mise en place après la construction de la tour d'accès.

¹³ Car ne se raccordant ni à l'alignement de la façade extérieure de la tour d'accès, ni à celui de la façade intérieure de cette même tour.

¹⁴ Ces deux tourelles mentionnées à la note 10 figurent dans un état des lieux par ailleurs assez calamiteux établi peu après l'acquisition du château par la famille van der Burch.

¹⁵ Comme dans tout le bassin carrier de Soignies-Écaussinnes et bien au-delà, les bancs de calcaire sont inclinés selon une pente descendante de 17 % vers le sud. À cet égard, tout le château semble avoir été construit sur un même plan de roche montant progressivement vers le nord. C'est vers le nord que les monographies successives s'accordent à placer les éléments de la résidence proprement seigneuriale en même temps que les plus solides ouvrages de fortification (de ANONYME, 1942, p. 6 à DOPERÉ Frans, 2010, p. 18, à l'exception toutefois de SOSNOWSKA Philippe, 2005, p. 79, qui place l'origine de la forteresse à l'emplacement de l'ancienne basse-cour, soit au sud du périmètre actuel).

¹⁶ La démolition de cette aile est probablement liée à la disparition d'un très fort ouvrage situé sur le front est, ouvrage déjà décrit comme en mauvais état vers 1650 et complètement ruiné dans les premières années du XVIII^e siècle. Ce fort ouvrage correspondrait à la haute et solide tour (donjon ?) visible sur la vue des albums de Croÿ (DOPERÉ Frans, 2010, p. 26-27).

Aile nord (fig. 4)

La chapelle (fig. 3, n° 5), datable d'après les marques de carrière du premier tiers du XVI^e siècle¹⁷, prolonge le château en s'avancant profondément dans les anciens fossés. On peut imaginer à ce propos que c'est l'étroitesse de la haute-cour qui poussa au rejet de cette vaste chapelle vers l'extérieur de la courtine. Un volume apparemment contemporain s'intercale entre le grand oratoire et cette dernière. Si l'on peut penser que l'étage de ce volume intermédiaire a pu servir de jubé ou, plutôt, de chapelle seigneuriale, on s'étonnera du fait qu'on y trouve, dans l'inventaire du mobilier établi en 1854, des éléments de sellerie et d'harnachement, preuves de la proximité d'une écurie.

La tour dite « de la cuisine » (fig. 3, n° 6) trouve place au milieu du front nord de la courtine. Une nette différence entre les parements de la courtine et ceux de cette tour indique clairement que les deux éléments ne sont pas contemporains tandis que des différences de type et d'épaisseur de maçonnerie sur la hauteur de l'ouvrage trahissent une construction progressivement rehaussée. À cet égard, les murs de la partie supérieure de la « tour de la cuisine » s'amenuisent de manière notable et permettent d'évoquer des préoccupations davantage résidentielles que militaires.

La tour du rouspétoir au nord-est (fig. 3, n° 7), quant à elle, présente des caractères qui incitent à la situer parmi les parties les plus anciennes du château. Davantage qu'une tour, elle apparaît à cet égard comme un élément d'articulation entre les courtines septentrionale et orientale de la forteresse.

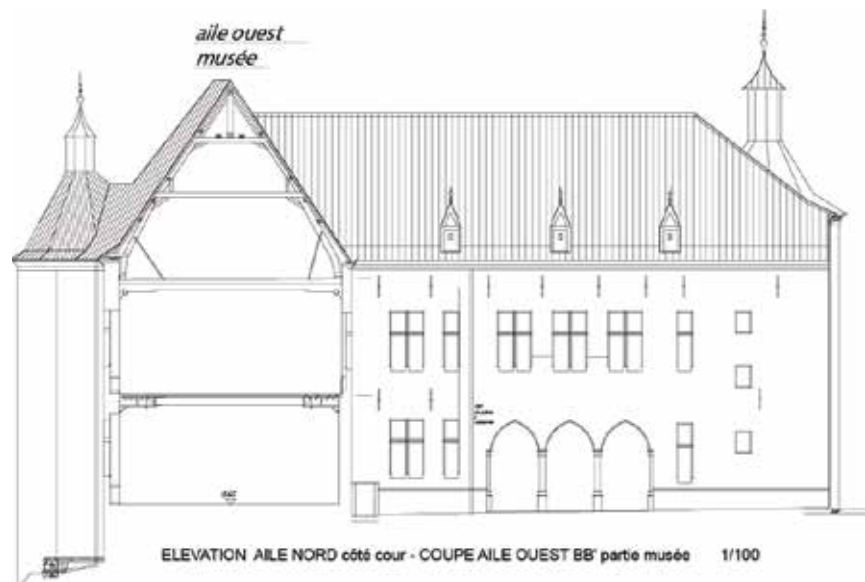


Fig. 4.- Élévation de l'aile nord côté cour et coupe dans l'aile ouest.
© Bureau Paul Delaisse et Michel Micciche, architectes.

¹⁷ DOPERÉ Frans, 2010, p. 37.

Fig. 5.- Élévation de l'aile ouest côté cour et coupe dans l'aile nord et dans l'aile sud.

© Bureau Paul Delaisse et Michel Micciche, architectes.



Aile ouest (partie septentrionale – secteur de la haute-cour) (fig. 5)

Des questions délicates se posent à propos de la mise en place du haut volume à l'intérieur duquel se superposent la salle d'armes et le grand salon de l'étage (fig. 3, n° 8) et, au préalable, celle de l'homogénéité de l'ensemble de la bâtisse comprise entre la tour dite « du logis » (fig. 3, n° 4) et la tour dite « pentagonale » (fig. 3, n° 9). L'observation extérieure des volumes et des toitures prêche en faveur d'un ensemble unique et homogène. Par contre, l'examen de la distribution intérieure des espaces de vie incline plutôt à reconnaître divers ensembles distincts et le résultat de remaniements complexes. Les sommiers du grand salon de l'étage et de la salle d'armes semblent, d'un point de vue structural, contemporains de la charpente de la toiture actuelle (fig. 13). Ces espaces sont par ailleurs équipés de deux cheminées décorées, armoriées et peintes, qui doivent être associées à un grand chantier mené dans les premières années du XVI^e siècle, à l'époque des de Croÿ¹⁸. Les sommiers soutenant le plafond du premier étage du secteur dit « billetterie » sont de même nature et de même portée (à très peu de choses près) que ceux couvrant la salle d'armes et le grand salon. Malgré des différences de niveau entre les étages qu'ils surplombent, les greniers de l'ensemble formé par les ailes occidentale (partie nord) et septentrionale sont parfaitement de plain-pied.

À hauteur du corps de logis, une tourelle carrée (fig. 3, n° 10) est adossée à la courtine. Venant pratiquement obstruer des baies plus anciennes, cette tourelle est le résultat manifeste d'un ajout. Sa fonction exacte n'est pas connue mais la faible épaisseur de ses murs suffit à lui reconnaître un usage résidentiel.

¹⁸ Ces cheminées constituent les témoins les plus parlants des aménagements réalisés à cette époque. Leur programme iconographique et leurs contenus héraldiques permettent de conclure avec une relative certitude que la cheminée du salon (étage) a été réalisée peu avant l'an 1500 et celle de la grande salle du rez-de-chaussée après cette année au cours de laquelle Michel de Croÿ reçoit le collier de la Toison d'Or (la discussion intervenue à ce propos entre M. de Waha, P. Sosnowska et F. Doperé a été synthétisée par ce dernier dans : DOPERÉ Frans, 2010, p. 30-33). Faute d'indices déterminants, le lien entre l'installation de ces deux cheminées monumentales et les autres grandes transformations intervenues dans cette partie de l'aile ouest ne peut être établi avec certitude. Relevons que si les cheminées attirent l'attention par leurs pierres ciselées, armoriées et peintes, elles s'intègrent par ailleurs dans de belles maçonneries de briques qui se prolongent de manière monumentale au niveau des greniers. Dans cette optique, on retiendra l'hypothèse que l'importance des chantiers ouverts autour de 1500 pourrait se mesurer à l'étendue des diverses interventions où se retrouve la même brique que celle utilisée au moment de la mise en place des cheminées. On perçoit de cette manière l'importance que revêt la question de la datation des sommiers et des charpentes de cette aile quant à l'interprétation des données fournies par l'observation des maçonneries.

À l'angle formé par les ailes ouest et nord, la tour pentagonale (fig. 3, n° 9) pose les problèmes les plus délicats. Outre sa hauteur, elle présente d'épaisses fondations dont l'appareil est remarquable et n'est pas sans rappeler les maçonneries romanes en schiste (vers 1125 ?) du chœur de l'église de Steenkerque (Braine-le-Comte). Au niveau de sa cave, la tour pentagonale présente un passage vers une cave, très probable cellier qui, au vu de sa situation et de sa conception architecturale, pourrait remonter aux origines de la forteresse. Éventrée, au XVII^e siècle pense-t-on, de sa base à son sommet et rétablie selon son plan d'origine, elle a intrigué tous ceux qui se sont penchés sur cette bâtisse. Elle est trop large pour n'avoir abrité qu'un escalier mais fort étroite pour avoir été le siège d'une habitation. À l'articulation des deux ailes conservées du château médiéval, au point de rencontre des espaces de résidence et de la cuisine¹⁹, et dominant la place de la Ronce du haut de son rocher, elle recèle à tout le moins une haute valeur symbolique dans la partie la plus prestigieuse du château. Ce n'est probablement pas par hasard que les seuls « balcons » donnant du château sur le village s'accrochent à sa face reparaissant au XVII^e siècle. Au contraire de la plupart des autres tours – nous excluons en effet le rouspétoir –, la tour pentagonale est manifestement reliée aux composantes apparemment les plus archaïques du château. Aucun indice de chronologie relative ne peut en effet conduire à situer son apparition à la suite de quelque autre élément de la courtine et de la forteresse en général. Seule une étude fine des jonctions de maçonnerie, en particulier au niveau des caves, nous semble de nature à permettre d'éclairer cette question de manière plus définitive²⁰.

Au-dessus de ce niveau de caves, mais sur un plan décalé, se trouve un local actuellement dédié à un rôle de bibliothèque (fig. 3, n° 11). Il est relié par un passage au deuxième niveau de la tour pentagonale. On y a installé, dans le courant du XX^e siècle, une grande cheminée d'allure gothique récupérée dans une ferme des environs ainsi que du mobilier. Le tout dissimule des maçonneries retravaillées où pierres et briques se mélangent, trahissant de nombreuses reprises. Parmi les bizarreries qui encadrent la tour pentagonale, citons l'aménagement d'un couloir situé au-dessus de la partie la plus épaisse du mur de courtine nord et conduisant, au prix d'artifices architecturaux complexes, de la partie haute de la cuisine au volume d'une petite tour à latrine (fig. 3, n° 12) donnant dans le fossé nord. L'ajout de cette commodité semble justifier l'aménagement de ce passage à l'intérieur duquel on aperçoit le conduit de fumée de la cheminée de la bibliothèque, apparemment entaillé après-coup dans la partie large de l'ancienne courtine²¹.

¹⁹ Telle est, en tout cas, l'affectation actuelle des espaces. Si la fonction de réception et de résidence n'est contestée par personne en ce qui concerne le secteur de la salle d'armes, celle de l'actuelle cuisine ne fait pas l'unanimité chez les auteurs. À tout le moins, l'actuelle cuisine occupe-t-elle un nœud privilégié dans le jeu des espaces de vie du château.

²⁰ L'enchevêtrement des structures liées à la tour pentagonale, au « cellier » et à la bibliothèque est tel qu'un relevé extrêmement précis devrait être mis au point avant tout essai de conclusions définitives. Établi en 3D, ce relevé constituerait un outil de première importance susceptible de faire progresser la connaissance à propos de cette partie essentielle du château.

²¹ Les indices que nous venons de passer en revue nous incitent à ne pas partager l'avis de Frans Doperé qui voit dans la bibliothèque le lieu d'une ancienne *camera* ou chambre seigneuriale (DOPERÉ Frans, 2010, p. 18-20). En attendant un approfondissement des investigations sur le plan archéologique, nous nous bornons ici à retenir l'intérêt de la cave, à suggérer pour elle une datation précoce, à y voir un cellier probablement directement accessible, à l'origine, de l'extérieur (par la cour). Nous estimons que la bibliothèque apparaît davantage comme le résultat de l'aménagement d'un espace résiduel (comment comprendre autrement l'hétérogénéité de ses murs et de ses niveaux ?). Toutes considérations qui ne sont pas sans implication sur l'interprétation des deux ailes se rencontrant dans l'angle nord-ouest de la cour.

On vient de voir que le secteur de la bibliothèque porte les traces d'une genèse complexe que l'aspect des toitures parvient à faire oublier : c'est grâce à des rehaussements de maçonnerie (essentiellement de brique) et à l'installation de toitures unifiées que cette partie du château présente l'homogénéité qui semble être la sienne aujourd'hui. En irait-il de même pour la partie correspondant à la billetterie actuelle (fig. 3, n° 13) ? Observons en tout cas que le mur limitant la salle d'armes du côté de la courtine (mur extérieur ouest) garde les traces de fenêtres étroites (de type meurtrières avec coussièges) qui renvoient à une structure antérieure. L'angle qui fait dévier la courtine à proximité du point de jonction de la salle d'armes et de l'espace entrée-billetterie constitue un autre indice troublant²². Il trahit en tout cas le fait que salle d'armes et billetterie, malgré leur allure d'apparente homogénéité, ont probablement succédé à des volumes initialement distincts. Ici comme ailleurs, le rehaussement des maçonneries – difficilement évaluable en l'absence de sondages archéologiques – et l'installation des toitures ont apparemment permis de fournir, outre un niveau de corniche uniforme, une couverture et une enveloppe homogènes à un bâti hétéroclite²³.

Les couvertures

En l'absence d'éventuels indices permettant d'établir des distinctions entre les segments de toiture de ces deux ailes ouest et nord (de la tour du logis à la tour du rouspétoir), on pourrait en conclure que l'ensemble des couvertures est, *a priori*, homogène. Par association au contexte de la salle d'armes et de ses cheminées, on serait évidemment tenté de dater l'ensemble du début du XVI^e siècle. La réalité des traces matérielles et des rares indices archivistiques invitent toutefois à la prudence.

Au rang des traces matérielles, on relèvera la différence de niveau, dans les combles de l'aile nord, entre le grenier de la partie dite « ancienne cuisine » et celui de la partie dite « portique ». Cette différence de niveau se marque justement au point où la cheminée de la cuisine traversait le grenier et s'y trouvait manifestement encadrée d'un mur de refend, voire d'un véritable pignon. Largement déficientes quant à l'histoire matérielle du château, les archives livrent pour une fois une donnée qui semble éclairante à ce propos : en 1649, il est en effet question, du côté de la nouvelle chapelle, des « places neuves de dessus la galerie regardant sur la cour ». À cet endroit, le témoin signale qu'« il n'y avait point de fenêtre bastarde

²² Cet angle est peu marqué. Au niveau du soubassement, le chaînage est fait de pierres grossièrement mises en forme et pourrait remonter à une époque plus ancienne. Par contre, sur le reste de la hauteur de la bâtisse, il est réalisé en bonnes pierres soigneusement équarries et ciselées (ce qui incite à situer leur mise en place après le premier tiers du XV^e siècle).

²³ Appuyons ce jugement par les constatations suivantes : la partie billetterie compte trois niveaux alors que la partie « salle d'armes - salon haut » n'en compte que deux (comme s'il s'agissait de deux immeubles distincts) ; le secteur « bibliothèque » résulte d'interventions diverses et présente des incohérences importantes, notamment un niveau intermédiaire aveugle d'un bon mètre de hauteur entre le rez-de-chaussée et l'étage ; enfin, comme signalé ci-dessus, les meurtrières percées dans le mur (côté rivière) de la salle d'armes témoignent d'un état plus ancien des maçonneries.

aux châssis de pierre aux cinq endroits (...) »²⁴. Il nous semble raisonnable de rattacher cette observation au secteur de portique perçant l'aile septentrionale côté cour. Le document, malheureusement fort laconique, trahirait le fait que l'étage qui surplombe le portique serait le résultat d'une construction considérée comme récente en 1649. De cette manière, il apparaîtrait que la volonté d'uniformiser et d'aligner les diverses façades intérieures du château pourrait s'être manifestée non en un seul moment mais, pour le moins, en deux moments, soit au début du XVI^e siècle (salle d'armes et « cuisine ») et vers le milieu du siècle suivant (portique).

C'est à ce point de la recherche que les investigations dendrochronologiques sont susceptibles d'apporter des indications décisives.

L'analyse des charpentes

Méthodologie



Fig. 6.- Scan des échantillons dendrochronologiques des ailes ouest et nord.
© Patrick Hoffsummer (ULg-CEA 2012).

Les travaux de restauration des toitures des ailes ouest et nord, y compris celle de la chapelle, ont été l'occasion de dresser des relevés, d'observer les marques anciennes de charpentier et de prélever des échantillons pour la dendrochronologie. Les traces d'outils ont été peu observées, faute de temps consacré à une intervention d'archéologie et de dendrochronologie rapide, utile néanmoins, et qui mériterait d'être prolongée en d'autres circonstances²⁵.

Au-dessus de la chapelle, beaucoup d'échantillons ont été prélevés dans des pièces déposées lors de la restauration, essentiellement des blochets, en découpant une rondelle. D'autres ont été pris directement dans la charpente en place à la tarière électrique. L'échantillonnage a été fait depuis l'extérieur de la toiture, au-dessus des corniches, profitant des échafaudages de l'installation de chantier, en essayant de répartir les prélèvements dans les différentes parties du bâtiment à dater. La plupart des échantillons possèdent des traces d'aubier. Ailleurs, les prélèvements ont tous été faits par carottage (fig. 6) et numérotés en fonction de secteurs (sous-stations) établis sur base des différences de typologie de charpente et de séries de marques d'assemblage.

²⁴ Cette indication nous est parvenue de manière indirecte (JOUS Léon, 1997, p. 31). Elle provient de la transcription de notes prises par l'historien local Aimé Tricot (1820-1876) et conservées au Centre de Documentation du Cercle d'Information et d'Histoire locale des Écaussinnes et d'Henripoint. Malgré leur caractère disparate, les notes d'Aimé Tricot constituent aujourd'hui la source la plus précieuse pour l'histoire matérielle du château fort d'Écaussinnes. On regrettera en effet la disparition des archives confiées avant 1940 au dépôt des Archives de l'État à Mons et celle des archives ayant fait l'objet d'un grand « nettoyage » en vue de l'accueil des nouveaux propriétaires suite à la vente du château abandonné par la famille van der Burch en 1854.

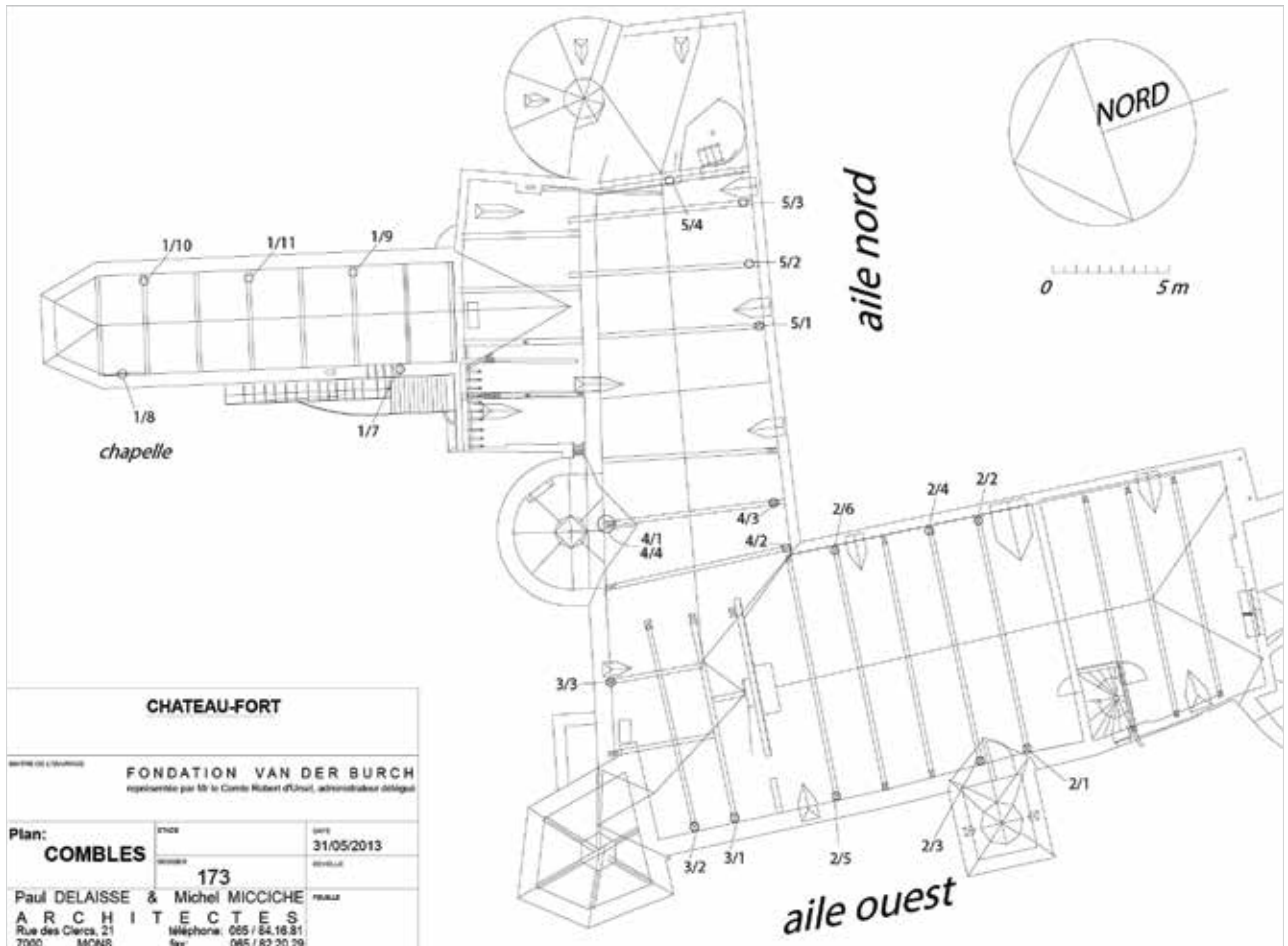
²⁵ Les relevés utilisés dans cet article sont ceux des auteurs de projet du Bureau Paul Delaisse et Michel Micciche ; des marques d'assemblage ont été notées par Pascal Lemlyn, charpentier, au-dessus des ailes ouest et nord ; par Laurent Delehouzée, archéologue du bâti, lors d'une visite au-dessus de la chapelle. Merci à ces personnes de nous avoir communiqué leurs observations.

On a ainsi distingué (fig. 7) :

- la sous-station /01 : toiture de la chapelle ;
- la sous-station /02 : toiture ouest, au-dessus de la salle d'armes, dans le prolongement de la charpente au-dessus de la cage d'escalier et de la billetterie, qui n'a malheureusement pas fait l'objet d'un échantillonnage dendrochronologique ;
- la sous-station /03 : toiture nord-ouest, à l'angle formé par les ailes ouest et nord, au-dessus de la bibliothèque ;
- la sous-station /04 : toiture nord, partie occidentale, au-dessus de la cuisine ;
- la sous-station /05 : toiture de l'aile nord, partie orientale, entre la cuisine et la tour du rouspétoir.

Fig. 7.- Localisation des prélèvements dans les toitures ouest et nord.
Infographie : Emmanuel Delye (ULg-CEA).
Plan : © Bureau Paul Delaisse et Michel Micciche, architectes.

La méthode de datation dendrochronologique est celle décrite dans de nombreux ouvrages. Nous n'y reviendrons pas, du moins à propos de ses principes fondamentaux²⁶. À noter toutefois que la dendrochronologie a connu d'importants progrès depuis 2002 suite au développement exponentiel de l'informatique. Les techniques de synchronisation et de datations absolues ont été améliorées grâce à la création d'un nouveau filtre du signal



²⁶ Voir notamment : LAMBERT Georges-Noël, 1998 ; HOFFSUMMER Patrick, « La dendrochronologie de l'architecture », 2003 ; HOFFSUMMER Patrick, « Quelques réflexions à propos des possibilités d'analyses dendrochronologiques (...) », 2003.



Fig. 8.- La charpente lambrissée de la chapelle.

© Patrick Hoffsummer (ULg-CEA 2012).



Fig. 9.- Pied de toiture occidentale de la chapelle, après retrait de la partie inférieure de la couverture. À droite, about d'entrait conservé ; à gauche, blochets assemblés sur une sablière double et une lambourde jointe à tenon-mortaise dans l'entrait.

© Patrick Hoffsummer (ULg-CEA 2012).



Fig. 10.- Pied de toiture orientale de la chapelle et dépose d'un blochet dont on voit les assemblages à demi-queue d'aronde.

© Patrick Hoffsummer (ULg-CEA 2012).

Fig. 11.- Coupes transversale et longitudinale partielles dans la charpente de la chapelle.

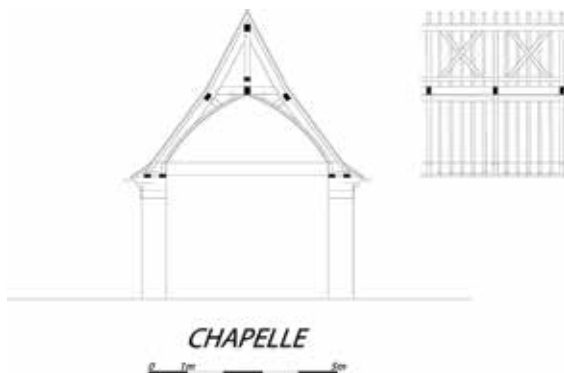
© Bureau Paul Delaisse et Michel Micciche, architectes.

dendrochronologique contenu dans chaque arbre ; c'est la méthode mathématique dite « du corridor » de Georges-Noël Lambert (CNRS, Besançon), collaborateur à l'Université de Liège. Par ailleurs, l'organisation beaucoup plus souple des bases de données confère aux chronologies de sites (moyennes d'échantillons par grand monument ou par ville), datées antérieurement, un statut de référentiel mieux adapté à de plus petites zones géographiques. L'analyse dont les résultats apparaissent dans ce rapport a été réalisée en tenant compte de ces progrès et les opérations d'interdatation et de datation absolue ont été faites autant à l'aide des anciens logiciels de Besançon que du nouveau intitulé *Dendron IV*²⁷.

À propos de la précision des résultats, notons qu'à Écaussinnes, aucune trace de cambium sous l'écorce n'a pu être trouvée. Les fourchettes de périodes d'abattage ont été calculées en fonction de la trace d'aubier. Nous avons estimé, selon la méthode de Besançon, que l'âge d'un aubier complet était en moyenne de 15 ans dans 96,5 % des cas. Cette hypothèse vient de l'observation statistique d'un nombre significatif de chênes sur pied²⁸.

La charpente de la chapelle

Telle qu'elle se présente aujourd'hui, la charpente de la chapelle est lambrissée mais cet aspect voûté est une restitution récente apparemment documentée (fig. 8 et 11). Interrogés en réunion de chantier, les propriétaires font état d'archives familiales qui mentionnent ces travaux dans les années trente du XX^e siècle²⁹. Sur place, on voit que des entrails originaux ont été recoupés, peut-être lors d'un état antérieur à la restauration. L'emplacement de ces entrails est aujourd'hui évoqué par des planches appartenant à un état restitué (fig. 8). En découvrant la toiture depuis l'échafaudage de chantier (fig. 9-10), on observe les abouts des anciens entrails au-dessus des murs gouttereaux. La partie du comble cachée par le lambris n'a pu être visitée mais, sur la base des indices précédents, on peut penser que le type de charpente originel est à chevrons formant fermes en structure tramée.



²⁷ LAMBERT Georges-Noël, 2011.

²⁸ DUROST Sébastien, LAMBERT Georges-Noël, 2006, p. 24. Voir aussi : LAMBERT Georges-Noël, 2006, p. 37.

²⁹ Communication orale de Madame Caroline d'Ursel en mars 2012.

Lors du démontage de la couverture en partie basse, le 13 mars 2012, il a été possible d'observer les assemblages en pied de charpente. Une sablière double court sur le sommet des murs gouttereaux. Elle sert d'assise aux entrails des fermes principales et aux blochets de fermes secondaires dont le dessin général n'est pas connu, faute d'avoir pu pénétrer au-dessus du lambris. Les blochets s'emboîtent sur les sablières à l'aide de demi-queues d'aronde anti glissement (fig. 10). La numérotation des assemblages a été rapidement relevée par notre confrère Laurent Delehouzée durant la réunion de chantier du 13 mars 2012. Au niveau des entrails, on note une série de marques à la rainette au pied des fermes principales de I (1) à VIII (9) avec une contremarque au sud. Les blochets portent des séries de numéros de I (1) à V (5), chaque série correspondant à une travée (fig. 12).

Toutes les pièces prélevées sont en chêne. Les échantillons présentent en général une croissance moyenne ou lente augurant des séries de cernes assez longues, eu égard à la faiblesse des sections des blochets. La simple observation visuelle de ces sections permet de comprendre qu'il s'agit de merrains refendus en quatre, voire en six ou en neuf. Les sections des échantillons 5 et 6 pourraient même venir du même arbre, tant les séries de cernes sont proches. Lors de l'analyse dendrochronologique, l'inter datation des bois n'a été possible qu'en procédant par agglomération progressive des bois inter datés puis intégrés à des moyennes intermédiaires. Ensuite la datation absolue de la moyenne *Écaussinnes_15* et de ses composants donne de bons résultats car tous les bois ont pu être datés, certains présentant des traces d'aubier. La position de *Écaussinnes_15* par rapport au calendrier est 1396-1524, par comparaison à des référentiels tels que « Ardenne 4 » avec un test de *Student* de 3,73. La période d'abattage est estimée **entre 1525 et 1540d**. Le détail de la datation des échantillons est présenté dans le tableau qui suit.

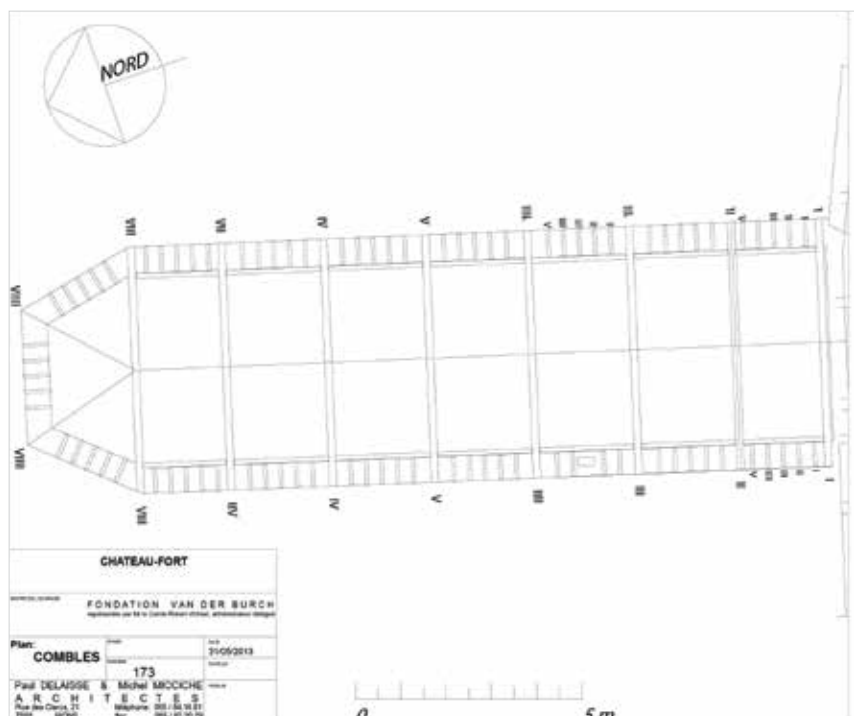


Fig. 12.- Croquis des marques de la charpente de la chapelle.
Infographie : Emmanuel Delye (ULg-CEA) d'après les notes de Laurent Delehouzée. Plan : © Bureau Paul Delaisse et Michel Micciche, architectes.

N°		1 ^{er} cerne	Début d'aubier	Dernier cerne mesuré
1/1	blochet	1485	1514	1516
1/2	blochet	1445	-	1504
1/3	blochet	1476	1515	1524
1/4	blochet	1477	-	1519
1/5	blochet	1459	1504	1513
1/6	blochet	1464	1504	1510
1/7	blochet I, entre ferme II et III à la marque	1426	-	1491
1/8	lambourde assemblée entre entrails VII et VIII à la marque	1464	1510	1523
1/9	entrait III contremarque	1396	1504	1518
1/10	entrait VII, contremarque	1422	-	1495
1/11	entrait V, contremarque	1417	-	1471

Les charpentes des ailes ouest et nord

Au-dessus de l'aile ouest

Les charpentes sont à fermes et pannes, essentiellement à arbalétriers de chambrée sur l'aile ouest (fig. 13-14), et de jouée quand on est au-dessus de l'ancienne cuisine de l'aile nord (fig. 15-16).

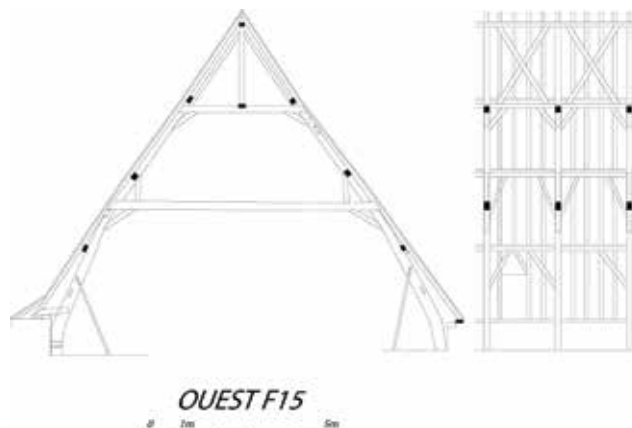


Fig. 13. - Coupes dans la charpente au-dessus de l'aile occidentale, partie « salle d'armes ».

© Infographie : Emmanuel Delye (ULg-CEA) d'après les documents du Bureau Paul Delaisse et Michel Micciche, architectes.

Fig. 14.- Coupes dans la charpente au-dessus de l'aile occidentale, partie « billetterie ».

© Infographie : Emmanuel Delye (ULg-CEA) d'après les documents du Bureau Paul Delaisse et Michel Micciche, architectes.

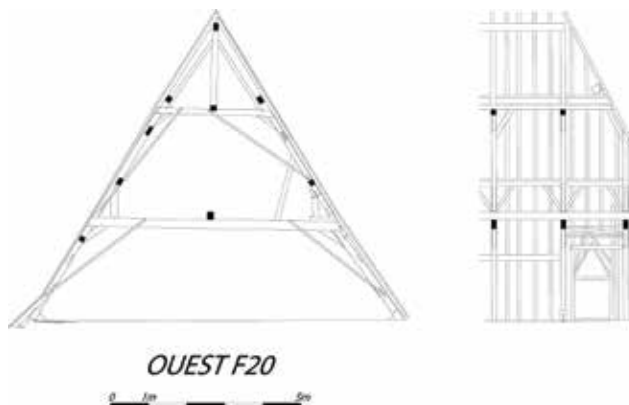


Fig. 15.- Coupes dans la charpente au-dessus de l'aile septentrionale, partie « ancienne cuisine ».

© Infographie : Emmanuel Delye (ULg-CEA) d'après les documents du Bureau Paul Delaisse et Michel Micciche, architectes.

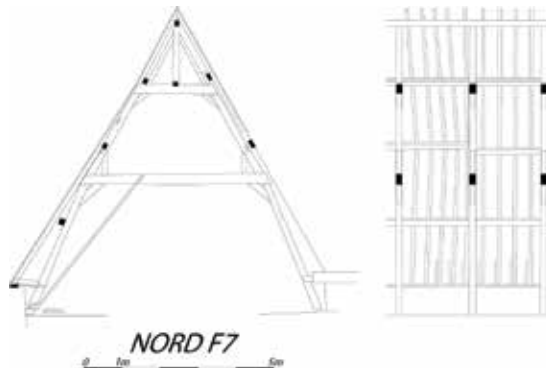
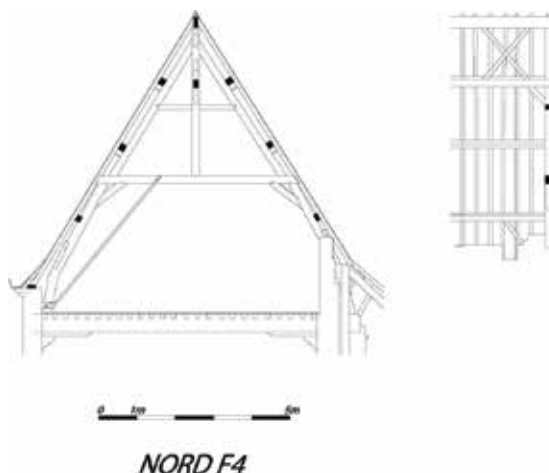


Fig. 16.- Coupes dans la charpente au-dessus de l'aile septentrionale, partie « portique ».

© Infographie : Emmanuel Delye (ULg-CEA) d'après les documents du Bureau Paul Delaisse et Michel Micciche, architectes.



L'observation des marques d'assemblages dans les charpentes de l'aile ouest permet déjà de distinguer trois lots de fermes, correspondant d'ailleurs à des greniers séparés par des cloisons en briques.

Le premier lot est au-dessus de la cage d'escalier actuelle du château et de sa billetterie : les fermes sont numérotées en chiffres romains de I à IIII, du nord vers le sud, avec une contremarque à gauche. À noter que les bâtons sont légèrement brisés. Cet ensemble n'a pas été daté par dendrochronologie.

Le deuxième ensemble est au-dessus de la salle d'armes : les fermes sont numérotées de I à V avec une contremarque à droite.

Le troisième est au-dessus de la bibliothèque. Deux fermes sont numérotées de I à II avec un V servant de contremarque.

Malgré leurs différences de numérotation, du point de vue du graphisme et du sens de montage, l'ensemble des fermes au-dessus de la billetterie, de la salle d'armes et de la bibliothèque est d'une typologie assez homogène. Il s'agit de structures à fermes et pannes, parfois contreventées en hauteur par une faîtière et une sous-faîtière réunies par des croix-de-Saint-André. Les fermes ont des portiques en trapèze sur trois niveaux, sans poinçon (fig. 13-14). Le dernier étage des fermes est occupé par un petit poteau central servant d'appui aux liens de contreventement dont la panne faîtière. À titre de comparaison, on peut citer la charpente de l'abbaye de Soleilmont (Hainaut), vers 1560. Dans la typologie générale de la France du nord et de la Belgique, le type est apparenté à la famille « 2.2.2 » couvrant la période 1525-1745³⁰.

Au milieu de l'aile occidentale, au-dessus de la salle d'armes, six échantillons ont été pris dans le grenier délimité par deux refends en brique (station 02). L'inter datation visuelle et calculée des bois de cet ensemble est assez cohérente et, en procédant par agglomération progressive, une moyenne intermédiaire pour l'analyse du site a été construite et nommée *Écaussinnes_7*. Celle-ci a été située par rapport à notre calendrier de 1393-1495 par comparaison aux référentiels « Liège 3 » (test de *Student* de 5,61), « Sud des Pays-Bas » (4,71) et « Meuse 5 » (4,12). La période d'abattage estimée des bois est **1496-1506d**³¹. Le détail de la datation des échantillons est présenté dans le tableau qui suit.

N°		1 ^{er} cerne	Début d'aubier	Dernier cerne
2/1	arbalétrier	1402	1470	1495
2/2	arbalétrier	1394	-	1487
2/3	arbalétrier	1393	-	1493
2/4	arbalétrier	-	-	-
2/5	arbalétrier	1402	-	1476
2/6	arbalétrier	1407	-	1488

³⁰ HOFFSUMMER Patrick, 2002, p. 247.

³¹ Pour les références dendrochronologiques, voir : HOFFSUMMER Patrick, 1989 (partie belge) et JANSMA Esther (inédit, pour le sud des Pays-Bas, communication personnelle des données par l'auteur, Directrice du Laboratoire d'Amersfoort).

La charpente à l'angle des ailes ouest et nord, au-dessus de la bibliothèque, a fait l'objet d'un échantillonnage spécifique, les marques étant différentes de celles au-dessus de la salle d'armes. Les trois échantillons prélevés dans cette partie des combles ont été extraits dans des arbalétriers jouant aussi le rôle de jambe de force. Leur analyse a permis de les intégrer dans une moyenne *Écaussinnes_16* qui comprend aussi des bois de la station 04, au-delà de l'arrêt de chantier, au début de l'aile nord. La position absolue de *Écaussinnes_16* est de 1413 à 1495 par comparaison aux référentiels « Meuse 5 ». Ici, remarquons que le test de *Student* est faible (2,58). Nous proposons néanmoins le résultat dans la mesure où ces deux échantillons se relient bien à ceux collectés au-dessus de la salle d'armes. La période d'abattage estimée des bois est d'ailleurs la même : **1496-1521d**. Le détail de la datation est présenté dans le tableau qui suit.

N°		1 ^{er} cerne	Début d'aubier	Dernier cerne
3/1	arbalétrier ouest	1416	-	1495
3/2	arbalétrier ouest	1433	1485	1495
3/3	arbalétrier nord	1435	-	1469

Au-dessus de l'aile nord, partie occidentale (au-dessus de l'ancienne cuisine)

Cette partie des combles est limitée à l'ouest par une zone de transition où la charpente est hétérogène, mal structurée, avec des remplois : un arrêt de chantier ou une reprise d'une partie de la charpente de l'aile ouest ? L'appellation « station 4 » est à l'aplomb de « l'ancienne cuisine ». Sur la coupe « NordF7 » (fig. 15), on observera la structure des portiques des fermes et le petit poinçon de fermette, élevée sur le même modèle des charpentes ouest et nord-ouest. À cet endroit, le marquage des deux fermes, du même graphisme que sur l'angle nord-ouest, se fait d'est en ouest, de I à II, avec une contremarque à gauche.

Trois prélèvements dans des arbalétriers-jambes de force, tant sur les gouttereaux nord que sud, ont un dernier cerne en 1483, 1484 et 1489, malheureusement sans aubier. Néanmoins, ces derniers ont pu tomber au moment des prélèvements car la courbure des arbres était bien visible. Par ailleurs, leurs séquences ont été inter datées au sein du groupe *Écaussinnes_16* qui comprend aussi des bois de la toiture à l'angle des ailes nord et ouest, où de l'aubier à partir de 1485 a été observé. On peut penser que le tout fait partie sinon d'une campagne de construction, du moins de campagnes fort proches, bien que séparées par l'arrêt de chantier observable d'un point de vue archéologique dans la charpente.

Un prélèvement dans une enrayure de la toiture de la tour dite « de la cuisine », qui communique avec la charpente du comble principal, a aussi été daté, mais avec un *terminus post quem*, un peu plus jeune apparemment, 1514d TP. Ce dernier n'est pas incompatible avec la chronologie de la charpente de la chapelle mais l'exacte contemporanéité ne peut être établie.

N°		1 ^{er} cerne	Dernier cerne sans aubier
4/1	enrayure	1413	1514
4/2	arbalétrier sud	1430	1483
4/3	arbalétrier sud	1421	1489
4/4	arbalétrier nord	1413	1484

L'aile nord, partie orientale

Cette charpente diffère sensiblement des précédentes bien qu'aucune cloison ne les sépare à l'ouest³². À l'est, la toiture (fig. 16) rejoint la tour du rouspétoir. La base des fermes est toujours un système de portique en trapèze mais on ne compte que deux niveaux principaux et le deuxième présente une géométrie différente des autres charpentes du château : le petit poteau central est relié à deux courts arbalétriers par des demi faux-entrails. La lecture des marques d'assemblage était malaisée en raison de la présence de pièces de remploi mais il semble que l'état actuel suive une numérotation d'est en ouest. À titre de comparaison, on citera la charpente de l'ancien collège des Jésuites à Mons, datée de 1623³³. Dans la typologie générale de la France du nord et de la Belgique, elle est apparentée à la famille « 2.2.2 » datée 1525-1745³⁴.

Trois échantillons de cette sous-station 5, choisis dans des arbalétriers qui n'étaient pas des remplois, ont été inter datés puis agglomérés au sein d'une moyenne nommée *Écaussinnes_10*. Celle-ci s'étend de 1485 à 1620 avec de beaux taux de synchronisation sur les référentiels « Ardenne 4 » (test de *Student* de 7,3), « Meuse 5 » (7,19), « Sud des Pays-Bas » (6) et « Liège » (4,58)³⁵. Les échantillons comportant de l'aubier, il est possible d'estimer la date d'abattage entre 1621 et 1645d.

N°		1 ^{er} cerne	Début d'aubier	Dernier cerne
5/1	arbalétrier sud	1485	1610	1620
5/2	arbalétrier sud	1577	-	1615
5/3	arbalétrier sud	1491	1609	1614
5/4	poinçon	1536	-	1585

³² Cette absence de cloison ne correspond pas à un état d'origine. C'est, en effet, à l'emplacement précis de cette « cloison manquante » que se trouvait le mur de refend, voire le pignon, dans lequel se trouvait intégré l'indispensable conduit de fumée de l'âtre de la cuisine.

³³ HOFFSUMMER Patrick, 1995, p. 104.

³⁴ HOFFSUMMER Patrick, 2002, p. 247.

³⁵ Pour les références sur la partie belge, voir : HOFFSUMMER Patrick, 1989. Pour le sud des Pays-Bas : JANSMA Esther (inédit).

Conclusion

Parmi les phénomènes ayant eu un impact sur l'aspect de cette vaste demeure, les plus évidents sont la disparition de toute l'aile orientale, le déplacement de l'accès principal, le fort rehaussement du niveau de sol d'une grande partie de la cour, la réunion de la haute-cour et de l'ancienne basse-cour, la restitution de colonnes aux péristyles et de croisées de pierre aux fenêtres, la reprise, avec de nouveaux parements, des façades les plus anciennes de la cour, le gommage plus ou moins réussi des grands arrachements de maçonneries, le percement de baies nouvelles, le remontage d'au moins deux tours largement effondrées et de vastes fragments du parement des façades donnant vers l'extérieur du château... Tout cela sans compter le remplacement des matériaux de couverture ni les modifications et autres consolidations apportées aux charpentes.

Les analyses et observations faites en 2012 au niveau des toitures des ailes nord et ouest, y compris la chapelle, apportent quelques précisions ou confirmations à propos de l'histoire générale du château à partir de la fin du Moyen Âge. Elles ne touchent en aucun cas l'histoire des origines ou même celle de la forteresse médiévale. En revanche, elles éclairent son adaptation à des fonctions modernes de résidence en trois temps que le contexte historique corrélé à certaines observations du bâti annonçait déjà.

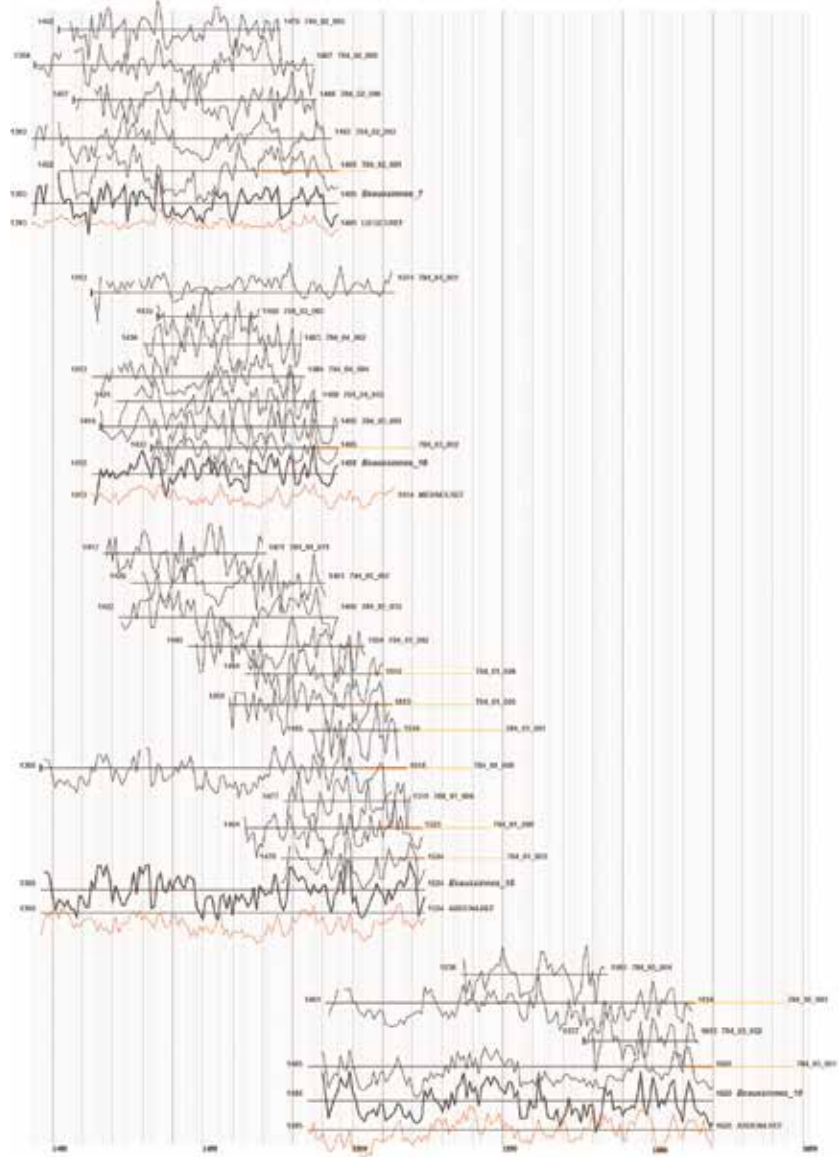
Le premier temps, que la dendrochronologie situerait en **1496-1521d**, concerne l'unification des volumes de toiture au-dessus de l'aile occidentale, allant de pair très probablement avec la construction des niveaux de plancher de la salle d'armes et du grand salon. On y verrait volontiers la trace des intentions de Michel de Croÿ, troisième fils de Jean de Croÿ, mort en 1516. Le deuxième concerne la chapelle. Il suivrait de près la première étape mais probablement peu de temps après le décès de Michel de Croÿ, car la datation des bois de la charpente que nous proposons est de **1525-1540d**. La troisième vague de transformation et d'unification des toitures vient plus tard, dans un contexte différent et sous l'influence d'une autre famille propriétaire, celle des van der Burch. La dendrochronologie de la toiture de l'aile nord (secteur dit « portique », côté est) affiche clairement un abattage des bois en **1621-1645d**. Or, on connaît, de source textuelle, le rachat du château par Philippe van der Burch le 23 avril 1624. En 1649, un autre texte considérerait cette partie comme « récente »³⁶. La boucle est bouclée.

Quelques pages d'histoire du bâti du château d'Écaussinnes peuvent donc s'ajouter à celles déjà écrites et, du point de vue strictement dendrochronologique, la récolte des bois datés mérite la création d'une chronologie de site qui aura valeur de référence pour la région (fig. 17).

³⁶ Voir plus haut, note 24.

Fig. 17.- Synthèse générale des bois datés, avec leurs courbes dendrochronologiques, comparés aux moyennes intermédiaires et aux chronologies de référence.

© ULg-CEA, Laboratoire de dendrochronologie.



Bibliographie

- ANONYME, « Le château d'Écaussinnes-Lalaing » dans *Le Parchemin*, hors-série B, 1963, 15 p.
- ANONYME, *Le château fort d'Écaussinnes-Lalaing*, Bruxelles, éditions Libris, 1942, 21 p. (2 plans signés A. Dufour).
- DEVESELEER Jacques, « Écaussinnes, Écaussinnes-Lalaing, Château Fort » dans *Le patrimoine monumental de la Belgique*, t. 23¹, Sprimont, 1997, p. 228-238.
- DOPERÉ Frans, *Le château fort d'Écaussinnes-Lalaing*, Namur, 2010, 56 p. (= Carnets du Patrimoine, 67).

- DUROST Sébastien, LAMBERT Georges-Noël, « Révision dendrochronologique du Nord de la France à l'âge du Fer et du début de l'époque romaine » dans *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges. Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer*, actes du XXXIX^e colloque international de l'AfEAF, Bienne, 5-8 mai 2005, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 24.
- GUISSET Jacqueline, *Le château fort d'Écaussinnes-Lalaing et ses collections*, La Renaissance du Livre, 2001.
- HOFFSUMMER Patrick (dir.), *Les charpentes du XI^e au XIX^e siècle, typologie et évolution en France du Nord et en Belgique*, Paris, éd. Monum, Éditions du patrimoine, 2002 (= Cahiers du Patrimoine, 62).
- HOFFSUMMER Patrick, « La dendrochronologie de l'architecture » dans *Au-delà de l'écrit : les hommes et leurs vécus matériels au Moyen Âge à la lumière des sciences et des techniques, nouvelles perspectives*, Turnhout, Brepols, 2003, p. 295-337.
- HOFFSUMMER Patrick, « Quelques réflexions à propos des possibilités d'analyses dendrochronologiques de châteaux de pierre du sud-est de la Belgique » dans POISSON Jean-Michel, SCHWEIN Jean-Jacques (éd.), *Le bois dans le château en pierre au Moyen Âge*, actes du colloque tenu à Lons-le-Saunier du 23 au 25 octobre 1997, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, p. 277-293.
- HOFFSUMMER Patrick, *Les charpentes de toitures en Wallonie, typologie et dendrochronologie*, Liège, Ministère de la Région wallonne, D.G.A.T.L.P., 1995 (= Études et Documents, Monuments et Sites, 1).
- HOFFSUMMER Patrick, *L'évolution des toits à deux versants dans le bassin mosan : l'apport de la dendrochronologie (XI^e-XIX^e siècle)*, 3 vol., thèse de doctorat, Université de Liège, 1989.
- JOUS Léon, « À propos du château d'Écaussinnes-Lalaing et de ses dépendances » dans *Le Val Vert*, n° 98, 2^e trim., 1997, p. 28-34.
- LAMBERT Georges-Noël, « La dendrochronologie, mémoire de l'arbre » dans *La datation en laboratoire*, Paris, Errance, 1998, p. 13-69.
- LAMBERT Georges-Noël, *Dendrochronologie, histoire et archéologie, modélisation du temps ; le logiciel Dendron II et le projet Historic Oaks*, dissertation HDR, Université de Franche-Comté, 2 vol., Besançon, 2006.
- LAMBERT Georges-Noël, « Datation précise des charpentes par la dendrochronologie, nouveau cadre méthodologique » dans HOFFSUMMER Patrick (dir.), *Les charpentes du XI^e au XIX^e siècle, Grand Ouest de la France, Typologie et évolution, analyse de la documentation de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 3-27 (= Architectura Medii Aevi, 5).
- SOSNOWSKA Philippe, « Écaussinnes-Lalaing : les métamorphoses du château au XVI^e siècle » dans CAUCHIES Jean-Marie, GUISET Jacqueline (dir.), *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour, XIV^e-XVI^e siècles*, Turnhout, 2005, p. 79-92.
- SOSNOWSKA Philippe, *Un château en Hainaut, Écaussinnes-Lalaing*, mémoire de licence en histoire de l'art et archéologie (inédit), Université libre de Bruxelles, 2002.

**Pour une meilleure
conservation du
patrimoine architectural :
l'exemple des
demeures seigneuriales
dans l'ancien comté
de Hainaut**

Introduction

Nous nous attacherons ici à examiner l'état de conservation d'une catégorie relativement importante du patrimoine architectural, souvent oubliée en raison de sa méconnaissance, l'habitat de la « petite noblesse », parfois aussi appelée « élite rurale ». Nous nous servirons ici de l'exemple de la partie nord de l'ancien comté de Hainaut (correspondant approximativement aux limites actuelles de la province de Hainaut)¹. Le but de cette étude est d'attirer l'attention sur l'importance du processus de préservation, de conservation et de restauration de ce patrimoine. Le manque de reconnaissance de la plupart de ces domaines les expose bien souvent à la démolition ou à des transformations irréversibles, qui évacuent dès lors toute information susceptible d'être transmise aux générations futures. Ajoutons à cela que, victimes d'une tradition castrale héritée du XIX^e siècle, archéologues et historiens de l'art ont bien souvent eu leur attention d'abord attirée par les grands châteaux – et donc la haute noblesse –, laissant de côté toute une tranche de la population noble et leurs possessions.

La disparition de la plupart des résidences les plus importantes de la haute noblesse et des princes a contribué à donner du Hainaut l'image d'une terre de peu d'importance dans l'histoire de l'architecture de nos régions. Pour commencer, l'ancien Palais du Coudenberg à Bruxelles² – une référence culturelle majeure pour les anciens Pays-Bas – mais aussi en Hainaut³, les châteaux de Binche et Mariemont – qui appartenaient aux souverains –, ceux de Boussu, Chimay ou Beaumont – édifiés ou reconstruits par des proches de la cour – ou encore, celui d'une famille aussi importante que celle des Enghien, pour n'en citer que quelques uns.

La thèse de Michel de Waha⁴ a cependant montré combien le terreau était riche, mais aussi quelles menaces pesaient sur un certain nombre de sites en apparence peu spectaculaires, mais néanmoins hautement significatifs. Comme à ce jour, aucune des anciennes principautés de nos régions n'a fait l'objet, au travers d'un ou de plusieurs travaux, d'une analyse de l'habitat de la noblesse depuis son apparition jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, comme les menaces qui pèsent sur nombre de sites médiévaux ne sont pas moins légères que sur les sites plus récents, qu'un usage toujours perpétué conserve certes mais érode le plus souvent inexorablement, il nous semble crucial d'attirer l'attention sur l'importance de l'éveil des consciences en ce qui concerne la protection de ce type de patrimoine.

¹ Cette recherche se base sur un *corpus* de sites établi lors de notre thèse de doctorat : MATHIEU Clémence, 2012.

² DE JONGE Krista, « Het paleis op de Coudenberg te Brussel in de vijftiende eeuw. De verdwenen hertogelijke residenties in de Zuidelijke Nederlanden in een nieuwe licht geplaatst » dans *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 86, 1973, p. 5-38.

³ DE JONGE Krista, CAPOUILLEZ Marcel (éd.), 1998 ; DE JONGE Krista, « Mariemont, 'Château de chasse' de Marie de Hongrie » dans *Revue de l'Art*, 2005, p. 45-58 ; DE JONGE Krista, « Antiquity assimilated : Court Architecture 1530-1560 » dans DE JONGE Krista, OTTENHEYM Konrad (éd.), 2007, p. 55-78.

⁴ DE WAHA Michel, 1983.

Si des recherches ont amené à une prise en compte de l'habitat médiéval comme patrimoine important⁵, le nombre de classements de ce type de structure n'a pas nécessairement augmenté. De plus, les habitats seigneuriaux des époques postérieures sont également à considérer. Le phénomène de non différenciation de ces habitats avec certaines grosses maisons de village est une donnée historique, sociale et patrimoniale à prendre en compte parce qu'elle exprime un état de la civilisation et de la société⁶. Malheureusement, dans la plupart des cas, ces éléments ne sont aucunement protégés et peu d'études et recherches documentaires sont entreprises à leur propos. Une recherche scientifique pure se heurte au manque de moyens de relevés, d'archivage, mais aussi et plus fondamentalement encore, au refus de certains propriétaires, ce qui pénalise la démarche et rend l'entreprise fragile au niveau de la préservation.

Les demeures de la petite noblesse, qui sont des habitats de type « manoir » ou « maison »⁷, constituent une catégorie socio-architecturale à part entière, qui a son identité propre et se caractérise par des valeurs tangibles et intangibles que l'on exposera ci-dessous. Cette spécificité du groupe de la petite noblesse se marque sur plusieurs plans, que ce soit au niveau de la structure interne ou externe des édifices, en ce comprenant leur hauteur, leurs matériaux, les détails architecturaux de leurs façades, mais également au niveau de leur emplacement dans le paysage et l'environnement naturel et bâti, les espaces verts qui les entourent jouant un rôle important dans le prestige attaché à ce type d'habitat⁸.

Après avoir proposé une liste de ces habitats à protéger, sur base des valeurs tangibles et intangibles précédemment exposées, des exemples de sites restaurés drastiquement ou, au contraire, de demeures préservées en respectant les structures architecturales qui ont un sens dans l'histoire du bâtiment, seront donnés afin d'illustrer notre propos. Il conviendra ensuite d'établir des prescriptions pour une meilleure conservation future.

⁵ DE WAHA Michel, 1983.

⁶ JARNOUX Philippe, « Entre pouvoir et paraître. Pratiques de distinction et d'affirmation dans le monde rural » dans JESSENNE Jean-Pierre, MENANT François (éd.), 2007, p. 129-148.

⁷ PESEZ Jean-Marie, « Maison forte, manoir, bastide, tour, motte, enceinte, moated-site, Wasserburg, ou les ensembles en archéologie » dans BUR Michel (dir.), 1986, p. 95-110.

⁸ Voici un choix très sommaire de quelques travaux fondant une telle analyse : GIULIATO Gérard, 1992 ; ALBRECHT Uwe, « Le petit château en France et dans l'Europe du Nord aux XV^e et XVI^e siècles » dans GUILLAUME Jean (dir.), 1994, p. 193-205 ; MOUILLEBOUCHE Hervé, 2002 ; SIROT Elizabeth, 2007 ; DEKNOP Anne (dir.), 2007 ; LIMBERGER Michael, 2008.

La situation dans les faits

Les classements

Parmi le *corpus* de 113 habitats seigneuriaux établi lors de notre étude de doctorat (couvrant la période entre le début du XV^e et la fin du XVIII^e siècle), seuls vingt-cinq d'entre eux sont classés et ils l'ont tous été avant 1995⁹ (fig. 1). En effet, depuis près de vingt ans, aucun nouveau classement n'a été réalisé pour ce type d'habitat. Seulement six biens avaient été classés dans les années 1990, au moment où le patrimoine devint la compétence de la Région wallonne. Le pic des classements se trouve dans les années 1970, avec dix cas.

En outre, il faut remarquer que certains biens, comme la tour Vignou à Attre ou la maison haute de Lompret, sont protégés un peu « par hasard » car ils se situent dans le périmètre d'un classement mais ne sont pas classés en tant que tels pour leur valeur historique ou archéologique. La tour Vignou se trouve dans le parc classé du château d'Attre et la maison de Lompret, dans la zone classée du village de Lompret.

Il est également important d'attirer l'attention sur la nécessité de protéger les vestiges des jardins et espaces verts qui entouraient les demeures seigneuriales, qu'il s'agisse d'éléments de végétation, de structures murales entourant les espaces verts ou de structures hydrographiques (bassins, canaux, doutes). La liste reprise ci-après, reprenant les libellés exacts des arrêtés de classement, permet de voir quels jardins, parcs et abords sont repris dans le périmètre du classement des vingt-cinq biens du *corpus*.

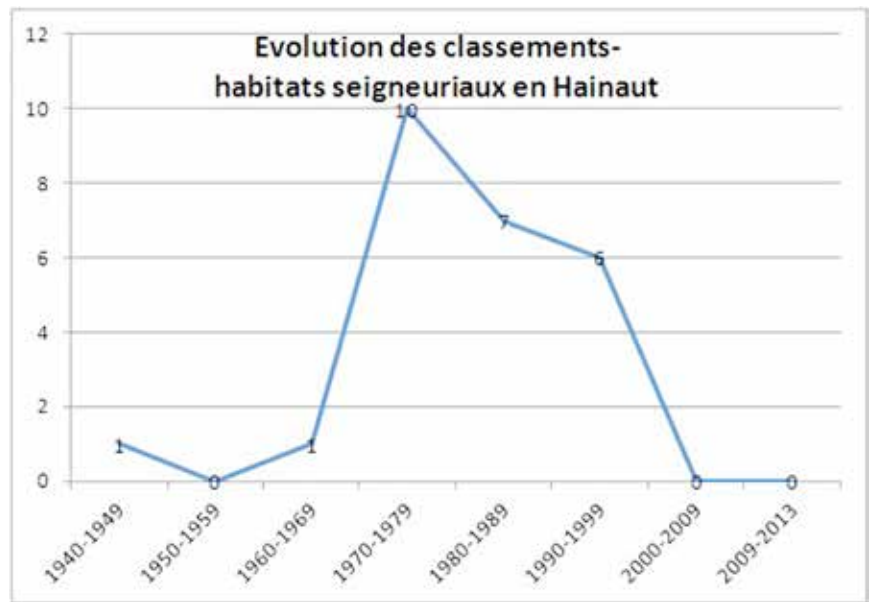


Fig. 1.- Tableau montrant l'évolution des classements des habitats seigneuriaux en Hainaut.

© Clémence Mathieu, 2013.

⁹ La liste des biens classés de Wallonie est consultable sur le site internet de la Direction générale opérationnelle – Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie, à l'adresse suivante : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_thema/index.ph.

Localisation	Habitat seigneurial concerné par un classement ¹⁰	Libellé du classement	Date du classement
Ath (Houtaing – Villers-Saint-Amand)	Maison « de la Berlière »	Ensemble formé par le château de la Berlière, la drève, le jardin français, l'étang, la ferme et le parc (S)	13/01/1977
		Façades et toitures du château de la Berlière ainsi que les éléments décoratifs suivants : - les deux balustrades prolongeant les deux tours latérales et les sculptures et vases décoratifs qu'elles supportent ; - les murs en pierre ornés de têtes de lions encadrées de médaillons qui soutiennent les balustrades ; - la fontaine en pierre où aboutissent les balustrades (M)	29/08/1994
Ath (Irchonwelz)	Maison	Manoir (façades et toitures) (M)	18/10/1990
Beaumont (Barbençon)	Château-ferme « de Jettefeuille »	Façades et les toitures, y compris celles de la grange, du château-ferme à Jettefeuille (M)	07/10/1987
Braine-le-Château	Maison « du Bailli »	Maison dite du Bailli (à l'exclusion des annexes) : corps principal (façades et toitures), corps occupé par la tour (M)	18/07/1990 (restaurée en 2009)
Brugelette (Attre - Mévergnies-Lez-Lens)	Tour « Vignou »	Château d'Attre et ses dépendances, à Attre (M) ainsi que l'ensemble formé par ledit château, ses dépendances et le domaine qui l'entoure (S)	17/10/1962 (laissée à l'état de ruine ; la végétation envahit l'ensemble)
Braine-le-Comte (Salmonsart)	Château-ferme « de Salmonsart »	Château de Salmonsart et ses abords (S)	04/11/1976
Celles (Pottes)	Château-ferme	Château-ferme (façades et toitures, escalier du corps de logis et plafonds à poutres des pièces du premier étage, côté cour) (M) et ensemble formé par cet édifice et ses abords (S)	04/11/1976
Chièvres (Huissignies)	Maison	Maison forte (M), l'ensemble formé par cet édifice et ses abords (S)	02/12/1982

¹⁰ Soit classé en tant que tel, soit intégré dans une zone classée.

Chimay (Lompret)	Maison et dépendances	Village de Lompret (S)	22/03/1983 (ensemble restauré à moitié ; les dépendances et la tour d'angle sont laissées à l'état de ruine ; la végétation envahit l'ensemble)
Erquelinnes (Montignies-Saint-Christophe)	Château-ferme	Les tours, le corps de logis et l'écurie de la ferme du château de Montignies-Saint-Christophe (M)	05/04/1972
Erquelinnes	Dépendances, seuls édifices subsistants du domaine	Les façades et toitures des bâtiments formant la ferme de la Tour ; les façades et toitures des bâtiments formant la ferme du Château (M) ainsi que l'ensemble formé par ces fermes et leurs abords (S)	04/05/1994
Frameries (Sars-la-Bruyère)	Tour	Le donjon de Sars-la-Bruyère (M), ainsi que l'ensemble formé par ce donjon et les terrains environnants (S)	27/09/1972
Frasnes-lez-Anvaing (Anvaing)	Maison et dépendances	Château : façades et toitures du château et de ses dépendances, salle à manger et cheminée gothique du hall d'entrée (M) et parc (S)	27/09/1972
Froidchapelle (Vergnies)	Château-ferme	Château-ferme de Vergnies : quadrilatère principal, porche d'entrée et bâtiment joignant ce porche au logis (façades et toitures) (M)	27/12/1978 (restauré en 2012)
Froidchapelle (Boussu-Lez-Walcourt)	Château-ferme	Château-ferme de Septanes : corps de logis (façades et toitures) (M)	22/06/1984
Honnelles (Onnezies)	Dépendances, seuls édifices subsistants du domaine	Ferme du château : pigeonnier (M)	22/10/1973
Lessines (Bois-de-Lessines)	Maison et dépendances	Château de l'Estrivrie : château et dépendances (façades et toitures) et pont surplombant les doutes (M) et parc (S)	07/07/1976
Leuze-en-Hainaut (Blicquy)	Maison et dépendances	Château de « la Catoire » (M)	16/09/1942

Momignies (Monceau -Imbrechies)	Maison et dépendances	Château d'Imbrechies : façades et toitures, à l'exception de l'annexe récente en briques, de l'ajout réalisé par le propriétaire actuel et des communs (bâtiments indépendants) (M) et ensemble formé par ce château et les terrains environnants (S)	12/10/1981 (ensemble restauré en 2001-2012)
Péruwelz (Brasménil)	Maison et dépendances	Château de Fontenelle : façades, toitures et dépendances (M) et alentours comprenant les douves et le pont d'accès (S)	23/12/1991
Seneffe (Feluy - Arquennes)	Maison et dépendances	Château de « La Rocq » et ses abords immédiats (S)	13/06/1944
Silly (Hoves)	Château-ferme	La motte située à proximité de la ferme-château et de l'église (S)	12/11/1981
Silly (Thoricourt)	Maison et dépendances	La façade et les toitures du château de Thoricourt, des dépendances et de l'orangerie; l'intérieur et l'extérieur de la chapelle ; le pilori (M) ainsi que l'ensemble formé par le château et le parc qui l'entoure (S)	07/07/1976 (ensemble restauré en 2011-2012)
Silly (Thoricourt)	Maison et dépendances « de Lausnois »	Tour du château de Launois (M)	10/09/1991
Tournai (Mourcourt)	Maison et dépendances	les façades et toitures de tous les bâtiments (y compris l'ancien fournil) du château de Baudignies (M) ainsi que l'ensemble formé par ce château et ses abords (S)	22/07/1981 (ensemble restauré en 2010)

Toujours parmi les vingt-cinq biens classés de notre *corpus*, seul le château d'Attre figure sur la liste du Patrimoine immobilier exceptionnel de Wallonie¹¹ : rappelons cependant que la tour Vignou – qui est l'élément concerné par notre étude – si elle est incluse dans le périmètre du site reconnu exceptionnel, n'est pas classée en tant que telle. Ce type de patrimoine n'entre donc pas dans la notion de « patrimoine exceptionnel », alors que la modestie « architecturale » des bâtiments n'est pas le reflet de leur importance historique et sociale.

¹¹ Comme monument, les façades et toitures du château ainsi que les espaces intérieurs suivants : le vestibule et son oratoire, le grand salon d'été, la pièce où se loge le grand escalier, le salon chinois (y compris les tentures et sièges d'origine), le salon des archiducs (y compris les sièges d'origine), la chambre de Marie-Christine et son boudoir, le salon d'hiver, la salle à manger et, à l'étage, la bibliothèque et la salle de jeux ; les façades, les murs-écrans et les toitures des deux pavillons d'entrée, le Rocher artificiel. Comme site, l'ensemble formé par le château, son parc et le Rocher artificiel.

Aujourd'hui, ce volet important de notre patrimoine souffre donc d'un manque de reconnaissance « légale », qui met sa survie en péril, alors même qu'il occupe une place très spécifique dans ce patrimoine, entre les réalisations de la grande noblesse et du haut clergé, l'architecture des ruraux aisés et l'architecture rurale.

Un patrimoine mal connu : les lacunes de sensibilisation et d'études

Dans les années 1980, certaines émissions télévisées et livres à succès¹² ont fait connaître un certain nombre de choses en matière d'habitat seigneurial au grand public. Ils ont ainsi attiré l'attention sur ce type de patrimoine généralement situé dans l'ombre. On y voyait notamment l'écho des recherches récentes sur les habitats privilégiés médiévaux et sur les châteaux-fermes (recherches de Claire Billen et Michel de Waha dans la région du Viroin¹³).

À partir de 1993, la collection « Le Patrimoine de Wallonie » – d'abord éditée par la Division du Patrimoine de la Région wallonne (D.G.A.T.L.P.) puis par l'Institut du Patrimoine wallon –, composée d'ouvrages thématiques de haute vulgarisation, a permis une ouverture sur le patrimoine en général : parmi les thèmes traités se retrouvent le patrimoine rural¹⁴, médiéval¹⁵ et archéologique¹⁶.

Des ouvrages plus spécialisés sur la préservation, la conservation et la restauration du patrimoine architectural ont été publiés en grand nombre au niveau européen, surtout ces quinze dernières années, la plupart d'entre eux émanant du milieu anglo-saxon¹⁷.

Dans les années 2000, il faut noter les publications de vulgarisation scientifique de Philippe Farcy sur les châteaux de Belgique¹⁸. De la même époque date l'inventaire des donjons de Wallonie¹⁹, réalisé à l'initiative de la Région wallonne, mais il n'existe pas de pendant pour les autres catégories d'habitats seigneuriaux. Si des fascicules ont été publiés sur la gestion et la réaffectation du patrimoine rural par le Ministère de la Région wallonne²⁰, aucun livre de la collection « Les Carnet du Patrimoine » n'est consacré aux habitats de la petite noblesse aux Temps modernes. Seule la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles a consacré un Bulletin aux maisons seigneuriales, publié en 2008²¹.

¹² DUVOSQUEL Jean-Marie (éd.), 1987 ; JURION-DE WAHA Françoise, WILLE Martine, 1988.

¹³ DUVOSQUEL Jean-Marie (éd.), 1987, p. 81-91.

¹⁴ GENICOT Luc Francis, BUTIL Patricia, DE JONGHE Sabrina *et al.*, 1996.

¹⁵ MAQUET Julien, FOCANT Guy, DOR Fabrice *et al.*, 2005.

¹⁶ CORBAU Marie-Hélène (dir.), 1997.

¹⁷ PÉRIER-D'ETEREN Catheline, 1991 (cette référence est révélatrice du manque total de prise en considération du patrimoine non élitare) ; BOITO Camille, 1893 ; VAN TUSSEN-BROEK Gabri (dir.), 2000 ; OXLEY Richard, 2003 ; WATT David, COLSON Belinda (éd.), 2003 ; TOMASZEWSKI Andrzej (éd.), 2008 ; ORBASLI Aylin, 2008 ; FISCHETTI David, 2009 ; KLEMISCH Jurgen, 2011 ; BREBBIA Carlos A. (éd.), 2011 ; FORSYTH Michael, WHITE Lisa (éd.), 2012.

¹⁸ FARCY Philippe, *100 châteaux de Belgique connus et méconnus*, Bruxelles, Aparté, 4 vol., 2002-2005.

¹⁹ GENICOT Luc Francis (dir.), 2000-2004.

²⁰ LELUBRE Daniel (dir.), 1998 ; GODART Marie-Françoise (dir.), 2004.

²¹ Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, n° 20 (2007/2008).

La sensibilisation des propriétaires et de la population à ce patrimoine de proximité devrait être développée de manière urgente, si l'on ne veut pas perdre petit à petit une partie essentielle du patrimoine architectural de nos régions.

Les études préalables sont primordiales à toute action de transformation afin de mettre en valeur les éléments à conserver. Réalisées dans le cadre d'un bien classé qui a fait l'objet d'une demande de certificat de patrimoine, elles peuvent bénéficier de subventions et constituent un fonds documentaire, propriété de la région, qui peut en assurer la publication : sur les vingt-cinq sites classés du *corpus*, seuls les cas de Noirchain²² et Mourcourt²³ ont été publiés.

Par ailleurs, l'utilisation des résultats d'études monographiques de sites, démontrant leur intérêt, est parfois décevante, ne menant pas au classement ou à la restauration intégrée. Par exemple, les études des habitats seigneuriaux d'Attre/Vignou²⁴, de Lompret²⁵ et Cour-sur-Heure²⁶, qui soulignaient l'importance de la préservation de tels sites, n'ont pas donné lieu à une protection. Pire, à Lompret, l'étude préalable et le projet de restauration établis par un bureau d'architecte spécialisé en conservation du patrimoine, n'ont finalement pas été utilisés par les propriétaires.

Un suivi archéologique des travaux est généralement réalisé dans le cas de transformations d'un édifice classé. Le cas de Monceau-Imbrechies²⁷, étudié par la Région wallonne, a été bien encadré et supervisé. Malheureusement, cet exemple est une exception : dans la plupart des cas, l'édifice, même après avoir fait l'objet d'un classement, reste en ruine ou est restauré partiellement.

Intérêt d'une meilleure protection des habitats seigneuriaux

Le manque de classement de ces sites devrait être compensé par l'établissement d'une liste de biens emblématiques et de valeur, à laquelle on pourrait se référer préalablement à l'exécution de travaux de restauration.

²² ANSIEAU Cécile, CHALLE Sophie, DE LONGUEVILLE Sylvie, « Fosses médiévales des XII^e et XIII^e siècles et ancienne demeure castrale à Noirchain (Frameries) » dans *Annales du Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Ghislain et de la Région*, 11, 2008, p. 26-57.

²³ CHENUT Nicolas, GENICOT Luc Francis, WEBER Philippe, « Le château de Baudignies à Mourcourt : analyse historique et archéologique » dans *Mémoires de la Société royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai*, 11, 2003, p. 5-36.

²⁴ VANBENBERG Vincent, « La tour Vignou à Attre-Mévergnies : origines et destin d'une tour d'habitation seigneuriale tardive en Hainaut » dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, 20, 2008, p. 29-56.

²⁵ MATHIEU Clémence, « La maison haute de Lompret : évolution d'un habitat seigneurial » dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, 20, 2008, p. 103-141.

²⁶ RÉGNIERS Julie, « Le château-ferme de Cour-sur-Heure : étude d'une ' maison ' seigneuriale » dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, 20, 2008, p. 59-99.

²⁷ LYBAERT Léon, « La seigneurie et le village d'Imbrechies » dans *Publications de la Société d'Histoire régionale de Rance*, t. XII, 1990, p. 61-105.

Afin d'établir cette liste, il faut d'abord examiner les valeurs, tangibles et intangibles²⁸, qui peuvent être attribuées à ces habitats seigneuriaux, afin de montrer en quoi il est important de les préserver et de les conserver.

Valeurs tangibles

Les valeurs tangibles peuvent être considérées comme les éléments architecturaux qui permettent de reconnaître un habitat seigneurial et qui font donc leur spécificité. Elles sont importantes dans la mesure où ce sont ces caractéristiques qui font la particularité de ce type d'habitat.

L'environnement de l'habitat

Il est important de ne pas considérer l'habitat seigneurial comme une structure isolée. Son environnement direct, constitué des anciens espaces de jardins, vergers, potagers, structures hydrographiques (douves, bassins, canaux, étangs, viviers) et éventuellement, parcs et drèves, doit être considéré comme une partie intégrante de l'habitat, puisqu'il interagit de diverses manières avec lui²⁹.

Il est intéressant de considérer le jardin dans son ensemble comme un espace de prestige, puisqu'il constitue un écrin pour l'habitat. Or, par sa nature, les jardins sont plus facilement modifiables et adaptables que les édifices. Même si souvent ces structures ont disparu en grande partie, leurs traces en négatif dans le paysage sont malgré tout encore souvent visibles et, à ce titre, possèdent une valeur tangible qu'il faut souligner et qu'il est important de protéger et de valoriser³⁰.

Ces traces encore observables aujourd'hui concernent généralement les murs de clôture, les haies et autres structures de délimitation du terrain, les douves et les bassins. Par exemple, on peut citer le mur de clôture entourant encore les espaces de jardins du domaine de Noirchain³¹ (fig. 2).



Fig. 2.- Murs de clôture des anciens espaces de jardin du domaine seigneurial de Noirchain.

© Clémence Mathieu, 2011.

²⁸ Document de Nara sur l'authenticité, ICOMOS, 1994, art. 9-13.

²⁹ Pour une réflexion sur les espaces naturels entourant la demeure seigneuriale, voir : ANTOINE Annie, « Les espaces imbriqués du château à l'époque moderne. Espace naturel ? Espace agricole ? Espace seigneurial ? » dans COCULA Anne-Marie (dir.), 2005, p. 179-193.

³⁰ CHRISTIANS Charles, « Les paysages ruraux wallons jusqu'au milieu du XX^e siècle. Les tendances lourdes » dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 16-17, septembre 1996, p. 13-24 ; BRUNET Pierre, « De la fragilité des paysages ruraux européens » dans *Des régions paysannes aux espaces fragiles*, colloque international en hommage au professeur André Feil tenu à Clermont-Ferrand du 17 au 19 septembre 1991, Clermont-Ferrand, CERAMAC, 1991, p. 263-272 ; DUBOIS Catherine, DROEVEN Émilie, KUMMERT Magali, « Gestion des paysages, la patrimonialisation : outil ou écueil » dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 58, mars 2006, p. 34-37.

³¹ GOSSERIES Alphonse, « Monographie archéologique et historique du village de Noirchain » dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, 1897, t. XXVII, p. 153-232.

L'analyse systématique des cartes de Ferraris (XVIII^e siècle)³² et des dénombrements de fiefs hainuyers (XV^e-XVI^e siècles)³³ nous donne une situation certes partielle, mais néanmoins intéressante. On constate que les espaces développés autour des demeures seigneuriales divergeaient des espaces verts rencontrés autour des fermes et autres habitats ruraux, par la présence de jardins d'agrément et parfois, de drèves et de parcs (ces derniers étant minoritaires et davantage à situer au XVIII^e siècle), en plus des vergers et des jardins potagers généralement rencontrés autour des autres habitats des campagnes. Ceci en fait bien sûr leur intérêt et leur attribue une valeur particulière.

Si les potagers étaient en général associés à la basse-cour de la demeure seigneuriale, les espaces autour de la cellule résidentielle étaient occupés par des jardins d'agrément en carreaux et par des vergers³⁴, qui n'étaient généralement pas placés de manière symétrique par rapport à la demeure, en tout cas pour la période avant le XVIII^e siècle. En effet, ces jardins étaient structurés par des chemins en étoile ou en carreau, dont la régularité était généralement interne à ces structures mais non planifiée par rapport à la demeure. En cela, nos conclusions rejoignent celles de Krista De Jonge³⁵, qui a relevé que si les jardins des anciens Pays-Bas au XVI^e siècle pouvaient être constitués d'éléments « modernes » comme des jardins de fleurs, des pergolas et des labyrinthes, l'axialité qui caractérise les autres pays d'Europe à la Renaissance ne s'observe pas dans nos régions, excepté dans le contexte de cour. Ces espaces pouvaient être plus ou moins cloisonnés et isolés de la demeure, notamment par des douves, des murs, des haies. L'eau jouait un rôle important dans la structuration des jardins, que ce soit sous forme de canaux, de bassins, d'étangs, de douves. À partir du XVIII^e siècle, les drèves se multiplient, contribuant à structurer les espaces de manière plus rigoureuse, créant désormais des perspectives centrées³⁶.

Quant aux espaces d'exploitation (terres labourables, prés, pâtures), qui ne sont pas exclusifs aux habitats seigneuriaux et n'ont donc pas la même signification ostentatoire que les jardins, ils nous échappent en grande partie aujourd'hui, puisqu'ils formaient autour de l'habitat une nébuleuse plus ou moins lâche, qu'il n'est généralement plus possible de déterminer. Les seules mentions que l'on possède et qui peuvent permettre d'évaluer plus ou moins le niveau du statut économique global de l'exploitation, se trouvent dans les dénombrements de fiefs, qui s'arrêtent malheureusement au début du XVI^e siècle. Ceux-ci relèvent la présence de prés, terres labourables, bois et pâtures pour les espaces d'exploitation, et mentionnent les espaces proches de la demeure en utilisant le terme général de « jardin ». Ils donnent dans certains cas des surfaces globales en bonniers.

³² *Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens dressée à l'initiative du Comte de Ferraris*, édition réduite au 1/25.000^e, Bruxelles, crédit Communal, 1965.

³³ SCUFFLAIRE Andrée, 1978-1993.

³⁴ LINDEMANS Paul, *Geschiedenis van de landbouw in België*, Antwerpen : Genootschap voor Geschiedenis en Volkskunde, 1994, vol. I, p. 388-414, vol. II, p. 162-181 et p. 198-213.

³⁵ DE JONGE Krista, « Hans Vredeman de Vries en de Europese tuinkunst » dans FUHRING Peter (dir.), 2002, p. 50-67.

³⁶ BAUDOUX-ROUSSEAU Laurence, « Domaines princiers et transformations du paysage en Hainaut. Beloeil, Condé, Raismes (XVIII^e-XX^e siècles) » dans COCULA Anne-Marie (dir.), 2005, p. 261-281.

Les sources font ici défaut pour plus de précisions à ce sujet et il n'est plus possible de savoir quelles étaient les terres associées à un habitat d'après les cartes anciennes telles que les cartes de Ferraris. Seule l'analyse des relevés cadastraux pourrait donner plus de précisions, représentant cependant un état tardif de la situation, puisqu'étant située au XIX^e siècle. De telles zones sont donc généralement aujourd'hui perdues, n'étant ni répertoriées, ni classées.

Les types de plans

Par le type de plan développé, ces biens marquent leur spécificité par rapport aux autres types d'habitat, à l'exception du simple plan fermé en carré qui est commun aux exploitations agricoles puisqu'il regroupe autour d'une même cour le corps de logis et les dépendances³⁷.

Du XV^e siècle jusque dans la première moitié du XVIII^e siècle, on remarque la prédominance de plans fermés sur l'extérieur (les tours d'habitation et les plans à tours d'angle rondes dominant aux XV^e-XVI^e siècles et les plans fermés en carré sont majoritaires au XVII^e et dans la première moitié du XVIII^e siècle). Un cas intéressant de fermeture sur l'extérieur s'observe au domaine de la Roquette à Casteau³⁸ (fig. 3). L'ensemble de la période est caractérisé par une relative continuité, même si cette tendance est contrebalancée aux XV^e-XVI^e siècles par d'autres types de plans introduits au XV^e siècle (plans masses, en L et en U et plans à tours d'angle carrées), alors que le XVII^e siècle voit un retour vers des types plus anciens (plans à tours d'angle rondes)³⁹.



Fig. 3.- Maison de la Roquette à Casteau, façade extérieure bordant la route (début XVIII^e siècle).

© Clémence Mathieu, 2011.

³⁷ Les études sur l'habitat rural ont démontré que les fermes en carré s'observent dans la partie nord et centrale du Hainaut, ainsi que dans toute la partie nord de la Wallonie, alors que les fermes-blocs se rencontrent dans la partie sud du Hainaut et de la Wallonie (GENICOT Luc Francis et al., *Le Patrimoine rural de la Wallonie. La maison paysanne*, Bruxelles, Crédit Communal, t. 1, 1996, p. 99-120).

³⁸ *Le patrimoine monumental de la Belgique, Province de Hainaut, Arrondissement de Soignies*, Liège, Pierre Mardaga, vol. 23/2, 1997, p. 833-834.

³⁹ Constatations émises dans notre étude de doctorat (MATHIEU Clémence, 2012, p. 115-179).



Fig. 4.- Maison entre cour et jardin de la Catoire à Blicquy, façade avant.
© Clémence Mathieu, 2011.

À partir du milieu du XVIII^e siècle, on voit un développement unilatéral de la demeure entre cour et jardin (typologie qui avait été introduite parmi la petite noblesse vers la fin du XVII^e siècle, mais n'était alors développée que de manière minoritaire). Un bel exemple est le domaine de la Catoire à Blicquy⁴⁰ (fig. 4). Ce type de demeure, ouverte de toutes parts sur l'extérieur, marque un changement relativement important dans la distribution intérieure et dans le lien entre architecture et nature (jusqu'alors les édifices restaient très fermés sur l'extérieur).

Cette analyse montre donc que, contrairement à l'idée qui est généralement véhiculée d'un changement dans les typologies des demeures nobles dès la paix consécutive au Traité d'Utrecht en 1715⁴¹, il a fallu attendre en réalité le Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748⁴² pour une réelle ouverture des espaces sur l'extérieur, preuve que l'insécurité était encore jusque-là relativement présente dans les mentalités. Puisque le plan inclut la basse-cour, qui peut être séparée ou non de la partie résidentielle, les dépendances agricoles doivent être considérées comme ayant une valeur tangible au même titre que les autres édifices constitutifs de l'ensemble.

⁴⁰ *Le patrimoine monumental de la Belgique, Province de Hainaut, Arrondissement de Tournai*, Liège, Pierre Mardaga, vol. 6/1, 1978, p. 174-175.

⁴¹ DE SCHRYVER Raphaël, « La fin de la souveraineté espagnole, 1702-1715 » dans JANSSENS Paul (dir.), 2006, p. 47-54.

⁴² ISRAEL Jean, « La monarchie espagnole entre le marteau et l'enclume (1621-1648) » dans JANSSENS Paul (dir.), 2006, p. 33-38.

Fig. 5.- Maison haute du domaine seigneurial de Lompret, façades arrière et latérale (après restauration).
© Clémence Mathieu, 2011.



Les édifices résidentiels



Fig. 6. - Tour d'habitation du domaine seigneurial Deschamps à Braine-le-Château, façades arrière et latérale.
© Clémence Mathieu, 2011.

Trois types de corps de logis sont observables au sein des habitats de la petite noblesse entre le XV^e et le XVIII^e siècle : les tours d'habitation, les maisons hautes et les maisons longues⁴³. La tour habitable est généralement quadrangulaire (carrée ou rectangulaire selon les cas) et se caractérise par son aspect vertical. Elle décline donc en hauteur les espaces habitables qui dans le cas d'une maison, le sont en longueur. La maison haute est un édifice qui se trouve typologiquement entre la maison et la tour, se développant en hauteur à la manière d'une tour, tout en ayant une base plus large qu'une tour, au point d'être comparable en surface à une maison, tout en s'en distinguant par son aspect ramassé. La maison longue, quant à elle, est un type de maison s'étendant plutôt en longueur qu'en hauteur, par opposition à la maison haute, et permettant donc de plus grandes surfaces habitables.

Aux XV^e et XVI^e siècles, ce sont les maisons hautes qui prédominent, comme par exemple la maison haute de Lompret⁴⁴ (fig. 5). Elle sont suivies par les tours d'habitation, comme la tour Deschamps à Braine-le-Château⁴⁵ (fig. 6). Les surfaces habitables sont alors assez réduites, oscillant entre 100 et 300 m². Au XVII^e siècle, les maisons hautes sont toujours majoritaires mais sont concurrencées par l'apparition des maisons longues, qui permettent de développer de plus grandes surfaces habitables (entre 200 et 500 m²). La maison longue de Warelles à Petit-Enghien⁴⁶ (fig. 7) en est un bon exemple. Les tours d'habitation, si elles sont encore construites à cette époque, ne le sont plus de manière isolée. Au XVIII^e siècle, les maisons longues domineront tout à fait, puisqu'on ne voit plus de demeure

⁴³ Types architecturaux définis dans notre étude de doctorat (MATHIEU Clémence, 2012, p. 180-221).

⁴⁴ MATHIEU Clémence, « La maison haute de Lompret : évolution d'un habitat seigneurial » dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, 20, 2008, p. 103-141.

⁴⁵ *Le patrimoine monumental de Belgique, Province de Hainaut, Arrondissement de Nivelles*, Liège, Pierre Mardaga, vol. 2, 1998, p. 84.

⁴⁶ GODET Jean, « La Gentilhommière de Warelles » dans *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, 11, 1959, p. 261-271.

Fig. 7. - Maison longue du domaine seigneurial de Warelles à Petit-Enghien, depuis l'entrée.

© Clémence Mathieu, 2011.



nouvellement construite selon les types de la tour d'habitation isolée ou de la maison haute. Ce développement est à associer à une volonté d'avoir de plus grandes surfaces habitables (500-1000 m²).

Les spécificités de ces édifices se trouvent notamment dans leurs volumes et leurs dimensions. En effet, ils se distinguent des corps de logis des fermes, qui en Hainaut restent généralement bas (absence d'étage) et dont la forme est étroite et allongée⁴⁷. En tant que noyau d'un habitat seigneurial, la partie résidentielle prend une grande valeur tangible.

Les tours

Les tours sont spécifiques aux habitats seigneuriaux (à l'exception des tours-porches qui se retrouvent également dans certaines exploitations agricoles à partir du XVII^e siècle⁴⁸) et en constituent un des éléments architecturaux les plus caractéristiques, puisqu'elles fonctionnent non seulement comme éléments d'articulation entre plusieurs édifices résidentiels, ou comme structures d'angle ou d'entrée, mais aussi comme repères visuels dans le paysage.

Les tours d'habitation étaient généralement carrées. Si elles peuvent encore être construites de manière isolée aux XV^e et XVI^e siècles, elles sont à partir du XVII^e siècle généralement accompagnées d'un corps de logis plus important⁴⁹, comme on le voit par exemple au domaine de Montbliart, construit dans le courant du XVII^e siècle par un maître de forge de la famille Ghobert (fig. 8)⁵⁰. On peut également les trouver aux angles d'un ensemble se développant autour d'une cour, à partir des XV^e et XVI^e siècles, selon

⁴⁷ GENICOT Luc Francis, 1988, p. 83-103 ; GENICOT Luc Francis, 1990, p. 77-86 et p. 95-102 ; GENICOT Luc Francis, 1992, p. 73-101.

⁴⁸ GENICOT Luc Francis, « À propos des fermes seigneuriales en Hesbaye : du donjon porche du XIII^e siècle au quadrilatère du XVIII^e siècle » dans *Visages de la Hesbaye*, 1975, p. 107-117.

⁴⁹ Constataion faite sur base de l'analyse du *corpus* de sites de notre thèse de doctorat. Concernant la bibliographie à ce sujet, voir notamment : GENICOT Luc-Francis, SPÈDE Raphaël, WEBER Philippe (dir.), 2002.

⁵⁰ *Le patrimoine monumental de Belgique, Province de Hainaut, Arrondissement de Thuin*, Liège, Pierre Mardaga, vol. 10/2, 1983, p. 643.

Fig. 8. - Maison et tour d'habitation du domaine de Montbliart.
© Clémence Mathieu, 2011.



Fig. 9. - Maison seigneuriale et tour d'escalier du domaine de Saint-Antoine à Molenbaix, depuis la cour intérieure.
© Clémence Mathieu, 2011.

un type développé par la haute noblesse à la Renaissance⁵¹; elles servent alors également à l'habitat. Les tours d'escalier pouvaient être carrées ou rondes, situées à un angle du bâtiment ou au milieu de l'un des côtés, et sont généralement utilisées jusqu'à la fin du XVII^e siècle, moment où l'escalier en vis sera supplanté par l'escalier droit alors intégré dans le corps du bâtiment⁵². La valeur représentative était accentuée dans les cas où la tour d'escalier dépassait le sommet du corps de logis auquel elle était adossée, comme c'est le cas à Molenbaix⁵³ (fig. 9). Aucune trace d'arrachement n'a été détectée, prouvant qu'elle ne servait pas à accéder à d'autres étages. Cet élément peut faire penser qu'on voulait, en plus de fournir un repère dans le paysage, donner l'image de tours prestigieuses telles celles de Jean Sans Peur à Paris ou Philippe le Bon à Dijon (tours rectangulaires), qui abritaient, au-dessus de l'escalier, une pièce au dernier étage de la tour, servant à la fois de refuge, d'observatoire et de lieu de réflexion privilégié pour les ducs⁵⁴. Cependant, dans le cas de Molenbaix, l'escalier continue jusqu'au sommet de la tour, ne desservant aucune pièce habitable qui aurait de toute manière été difficilement concevable puisque la tour n'a que 2,5 m de diamètre intérieur. On peut y voir aussi une fonction de guet, dans la mesure où le sommet de la tour est percé de petites baies. On trouve également des tours rondes aux angles des ensembles répartis autour d'une cour, constituant un lointain et vague souvenir de la tour d'angle dite « philippienne »⁵⁵, mais dont la possibilité défensive est très faible, voire absente dans les habitats de la petite noblesse.

⁵¹ DE JONGE Krista, « Antiquity assimilated : Court Architecture 1530-1560 » dans DE JONGE Krista, OTTENHEYM Konrad (éd.), 2007, p. 55-78.

⁵² Résultats basés sur notre recherche de doctorat. Pour la bibliographie sur le sujet, voir notamment : CHEVALIER Agnès, « Les tours et les tourelles jointes aux donjons du bas Moyen Âge » dans *Actes des VII^e Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique*, congrès d'Ottignies-Louvain-la-Neuve du 26 au 28 août 2004, Bruxelles, Safran, 2007, p. 16-25 ; GENICOT Luc Francis, « Escaliers du XVI^e siècle en Belgique » dans CHASTEL André, GUILLAUME Jean (dir.), 1985, p. 179-184.

⁵³ *Le patrimoine monumental de la Belgique, Province de Hainaut, Arrondissement de Tournai*, Liège, Pierre Mardaga, vol. 6/1, 1978, p. 113.

⁵⁴ KLEINCLAUSZ Arthur, « L'hôtel des ducs de Bourgogne à Dijon » dans *La Revue de l'Art ancien et moderne*, 27, 1910, p. 179-190 et p. 275-286 ; PLAGNIEUX Philippe, « La tour Jean Sans Peur, une épave de la résidence parisienne des ducs de Bourgogne à Dijon » dans *Histoire de l'Art*, 1988, p. 11-20.

⁵⁵ HENRION Marie, « Des châteaux-forts à tours cylindriques. XIII^e-XIV^e siècles » dans *Demeures Historiques et Jardins*, 169, mars 2011, p. 26-30 ; DE WAHA Michel, « L'apparition de fortifications seigneuriales à enceinte en Hainaut belge aux XII^e et XIII^e siècles » dans *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould*, 1, Mons, 1983, p. 117-138.

La valeur souvent ostentatoire de ces structures est encore accentuée dans les cas où les tours ont une fonction essentiellement représentative en raison de murs aveugles, empêchant de les concevoir comme habitables d'une part et activement défensives d'autre part. Les cas relevés correspondent au moment où l'usage de la brique n'est plus un quasi-monopole des nobles (jusqu'au début du XVII^e siècle, à l'exception des églises et des demeures nobles, les habitats ruraux étaient généralement bâtis en torchis et pans-de-bois⁵⁶) et donc, peut être lié au désir de distinction : à partir du moment où tout le monde construit en briques, les nobles ont pu bâtir des tours décoratives afin de continuer à se différencier. C'est le cas à Arc-Wattripont⁵⁷, où quatre tours carrées en maçonnerie de briques ont été construites au XVIII^e siècle (1753) le long du mur d'enceinte de la demeure seigneuriale (fig. 10). Deux tours encadrent la grille d'entrée et une tour se trouve à chaque extrémité de ce même mur qui longe la rue. Leur petite taille (3,50 m de côté), leur absence totale d'ouverture et leur détachement par rapport aux édifices résidentiels et bâtiments de dépendances, permettent ainsi de leur accorder une fonction exclusivement représentative.

Fig. 10.- Tours scandant le mur de clôture du domaine seigneurial d'Arc-Wattripont, depuis la route.

© Clémence Mathieu, 2011.



⁵⁶ HOFFSUMMER Patrick, 1996, p. 7-27 ; BAVAY Gérard, « L'architecture en terre en Hainaut. Typologie et économie », dans *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould*, 1, Mons, 1983, p. 371-402.

⁵⁷ *Le patrimoine monumental de la Belgique, Province de Hainaut, Arrondissement d'Ath*, Liège, Pierre Mardaga, vol. 13/2, 1988, p. 708.

Les matériaux jouent également un rôle important dans le prestige des habitats seigneuriaux, au moins jusqu'au XVII^e siècle et, à ce titre, ils prennent une grande valeur tangible. En effet, comme on l'a déjà signalé précédemment, jusqu'à cette époque, les habitats nobles et les églises étaient les seuls édifices à être construits en matériaux « durs » (briques et pierres), alors que les autres habitats des campagnes étaient construits en matériaux « légers » (torchis et pans-de-bois). La majorité des habitats seigneuriaux en Hainaut utilisent la brique dès le XV^e siècle, matériau qui fut remis à l'honneur notamment par les membres de la haute noblesse et les princes dans leurs demeures du XV^e siècle⁵⁸. Les quelques demeures exclusivement construites en pierres après le XV^e siècle sont concentrées dans la région de Chimay et Beaumont : par exemple, les demeures de Macon, Monceau-Imbrechies, Lompret, Forges, Virelles. La proportion dans l'emploi de ces matériaux et la qualité de mise en œuvre de la pierre (moellonnage grossier, moellons équarris, pierres de taille) et de la brique (mélange ou non de briques plus ou moins cuites, qualité des briques, utilisation ou non de briques cassées en parement) constituent également des éléments à prendre en considération dans l'apparence générale des maçonneries et dans la valeur tangible qui peut être accordée à ces habitats.

En ce qui concerne la brique, sa mise en œuvre dans les habitats seigneuriaux est en général assez soignée au niveau du type d'appareil, qui suit toujours le type en croix (alternant un rang de briques en paneresses et un rang de briques en boutisses), et dont les assises sont régulières. On ne remarque généralement pas de briques cassées dans les parements. Cependant, la plupart des maçonneries mélangent des briques plus cuites et moins cuites en parement.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la pierre dans les habitats seigneuriaux du Hainaut, elle était généralement réservée aux soubassements, aux encadrements de baies et de portes et aux chaînes d'angle. La qualité de mise en œuvre de ce matériau pouvait varier, un plus grand soin étant généralement apporté aux pierres d'angles et aux encadrements d'ouvertures (pierres taillées de manières diverses : au ciseau, à la broche en points irréguliers, à la broche en layures obliques, à la pointe en guillochis) qu'aux soubassements (moellons équarris ou grossiers).

⁵⁸ Voir entre autres : DE JONGE Krista, « Up die manier van Brabant. Brabant en de adelsarchitectuur van de Lage Landen (1450-1530) » dans *Bijdragen tot de geschiedenis*, 86, 2003, 3-4, p. 409-423 ; DE WAHA Michel, « Aux origines de l'architecture de briques en Hainaut » dans DEROEUX Didier (dir.), *Terres cuites architecturales au Moyen Âge*, mémoires de la Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais, 22, Arras, 1986, p. 52-59.

Fig. 11. - Habitat seigneurial de Vergnies, depuis la route.
© Clémence Mathieu, 2011.



Les détails architecturaux



Fig. 12. - Maison « du Bailli » à Braine-le-Château, depuis la route, pignon renaissant.
© Clémence Mathieu, 2011.

Les détails architecturaux des habitats seigneuriaux (ouvertures, orifices de tirs, éléments de décor) font également partie des structures ayant une valeur tangible, puisqu'ils contribuent à « faire » l'image de l'habitat seigneurial, le rapport confort-défense y jouant un rôle important. La présence fréquente de douves et plus rarement d'orifices de tirs et la fermeture vers l'extérieur de la majorité des habitats seigneuriaux, au moins jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, semblent montrer une certaine nécessité de défense et une continuité dans l'aspect des demeures qui peut être liée à un désir de rester fidèle à une certaine image de l'habitat seigneurial, comme par exemple à Vergnies⁵⁹ (fig. 11).

La permanence des types d'ouverture (à croisée ou simple traverse), ainsi que l'absence générale d'éléments ornementaux en façade, au moins jusqu'à la fin du XVII^e siècle, a également contribué à donner de l'habitat seigneurial une image que l'on pourrait qualifier de stable. À ce titre, ces éléments « de détail » constituent également les valeurs tangibles de ces habitats, d'où l'importance de leur prise en compte dans le processus de conservation. Si l'on peut relever quelques linteaux en accolade ou montants de baies à profil prismatique et très occasionnellement un décor renaissant (la maison dite « du Bailli » à Braine-le-Château⁶⁰ présente une exception dans le *corpus* de sites, avec un pignon renaissant, fig. 12), l'isolement de ces éléments ne permet en aucun cas de classer un bâtiment dans une catégorie « ornementale ». Il convient également de se demander si l'usage de ce type d'élément sculpté ne dépendait pas dans une certaine mesure de la fabrication standardisée des détails

⁵⁹ *Le patrimoine monumental de la Belgique, Province de Hainaut, Arrondissement de Thuin, Liège, Pierre Mardaga, vol. 10/2, 1988, p. 484.*

⁶⁰ VAN BELLE Jean-Louis, *La maison du Bailli*, Braine-le-Château, 2010, p. 1-35.

architecturaux en carrière⁶¹. Cette absence de décor invite à se poser la question de l'éducation que ces personnages recevaient. En effet, on sait qu'aux mêmes périodes, d'autres types d'habitats, notamment les habitats urbains, déclinent précisément des éléments de décor en façade⁶². Ce n'est donc pas faute de méconnaissance que les habitats de la petite noblesse restaient vierges de ce type de décor. L'essor de la demeure entre cour et jardin dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle va de pair avec le développement d'éléments ornementaux (de type classique, baroque, rocaille, néoclassique) en façade comme on n'avait jamais vu auparavant dans les habitats de la petite noblesse des campagnes, marquant par là un rapprochement typologique avec les habitats de la haute noblesse, puisque c'est précisément d'abord par celle-ci qu'était développé ce genre d'édifice⁶³. Par exemple, la maison « Belle » à Maffle⁶⁴, datant du deuxième tiers du XVIII^e siècle, développe des éléments de type baroque (fig. 13). L'engouement pour ce type de demeure désormais devancée par des écuries et des remises à carrosses, tandis que la ferme est rejetée sur le côté, semble traduire un certain malaise par rapport à la typologie du château-ferme qui se rapprochait de la simple ferme depuis l'usage généralisé des matériaux « durs » dans la construction de cette dernière, au début du XVII^e siècle.



Fig. 13. - Maison « Belle » à Maffle, façade à cour.
© Clémence Mathieu, 2011.

⁶¹ DOPERÉ Frans, « La pierre de construction sur les chantiers médiévaux. De l'extraction dans les carrières jusqu'à la mise en œuvre dans les maçonneries » dans *Actes des VII^e Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique*, congrès d'Ottignies-Louvain-la-Neuve du 26 au 28 août 2004, Bruxelles, Safran, 2007, p. 375-387 ; DUJARDIN Claire, « Extraction et exportation des matériaux pierreux dans les Pays-Bas autrichiens » dans *L'industrie de la pierre en Belgique (...)*, 1979, p. 13-31.

⁶² Voir entre autres : VAN DE WINKEL M., « Les ordres dans les façades des Pays-Bas du Sud » dans GUILLAUME Jean (dir.), 1992, p. 293-298. L'exemple de Mons est intéressant : PIÉRARD Christine, « La Grand-place de Mons. Étude architecturale » dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, 1973, t. 3, p. 157-230.

⁶³ DUQUENNE Xavier, « L'âge classique. Les ensembles réguliers du XVIII^e siècle » dans SPAPENS Christian (dir.), *Ensembles architecturaux en région bruxelloise, Bruxelles*, Racine, 1997, p. 42-50.

⁶⁴ *Le patrimoine monumental de la Belgique, Province de Hainaut, Arrondissement d'Ath*, Liège, Pierre Mardaga, vol. 13/1, 1988, p. 313.

Ces éléments, tels que les escaliers, les parois internes, les cheminées, n'ont malheureusement pas pu être analysés de manière approfondie en raison de plusieurs facteurs. La réticence des propriétaires à nous laisser entrer dans leurs demeures a joué un rôle important. L'état actuel de la majorité des bâtiments a constitué l'obstacle majeur, ceux-ci ayant souvent été remaniés à l'intérieur afin d'offrir plus de modernité et de confort.

De plus, les pièces étaient généralement séparées les unes des autres par des murs de refends ou des cloisons en matériaux légers, le plus souvent en torchis et pans-de-bois, qui étaient facilement amovibles, et ne laissaient, dans la plupart des cas, pas de traces car elles pouvaient être fixées au mur par une simple couche de plâtre⁶⁵. Si certaines de ces cloisons peuvent avoir été conservées dans les habitats seigneuriaux, le recouvrement actuel des murs intérieurs par les couches d'enduit, de papier peint et de peinture ne permet plus au premier coup d'œil de les repérer. Dans ces cas, des investigations plus approfondies seraient nécessaires.

De même, il est rare que les escaliers originaux soient conservés avant le XVIII^e siècle, sauf dans les cas des tours d'escalier, qui ont souvent été reléguées au rang d'escalier de service au cours du temps.

Quant aux cheminées, il est rare qu'elles soient conservées dans leur état original. Un des seuls cas remarquables dans le *corpus* de sites concerne la cheminée qui se trouve actuellement dans le hall d'entrée du domaine de Frasnes-lez-Anvaing⁶⁶. Replacée à cet endroit au XIX^e siècle à partir des pierres qui avaient été dispersées dans les bois, elle se trouvait probablement à l'origine dans l'une des salles de réception de la maison. Elle date de 1561 (date de construction de la maison) et présente un aspect renaissant : le manteau de la cheminée est composé de colonnes corinthiennes et comporte au centre, dans deux médaillons sculptés, les armes d'Adolphe de Boubaix et de sa femme, Jeanne Van der Aa, les constructeurs de l'ensemble.

La diversité des espaces habitables, la disposition des escaliers (éventuellement dans une tour hors œuvre ou, à partir du XVIII^e siècle, au centre de l'édifice dans un vestibule séparé), la multiplication des cheminées sont autant d'éléments qui témoignent d'un certain type d'édifice. Ils peuvent parfois encore être décelés d'après la répartition des baies en façade et une analyse détaillée des structures murales. Il est donc décevant que ces éléments intérieurs, qui devaient également posséder des décors intéressants, n'aient pas pu être étudiés de manière plus détaillée. Il n'en reste pas moins que ces structures, par leur qualité, leurs décors, leur niveau de mise en œuvre, devaient témoigner d'un certain prestige lié au statut de leurs habitants et refléter des manières d'être et de vivre propres au groupe social de la petite noblesse et, à ce titre, posséder des valeurs tangibles relativement importantes.

⁶⁵ HOUBRECHT David, « Dendrochronologie au service de l'habitat : le cas de la Belgique » dans ALEXANDRE-BIDON Danièle, PIPONNIER Françoise, POISSON Jean-Marie (dir.), 2006, p. 57-62.

⁶⁶ DE LANNOY Bernard, « Anvaing » dans *Maisons d'hier et d'aujourd'hui*, mars 1978, p. 63-65.

Fig. 14.- Maison de la Wastine à Silly, façades extérieures. Les douves ont été remblayées, mais entouraient le domaine à l'origine.
© Clémence Mathieu, 2011.



Valeurs intangibles

Les valeurs intangibles peuvent être considérées comme les éléments associés de manière immatérielle aux habitats seigneuriaux.

L'articulation entre les valeurs de confort et de défense des édifices

La majorité des demeures seigneuriales avant le XVIII^e siècle restait relativement fermée sur l'extérieur. Il y a donc, avant cette période, une tendance générale à ouvrir largement la façade principale qui était tournée vers la cour intérieure et à chercher la meilleure orientation pour celle-ci, afin de capter un maximum d'ensoleillement. On remarque qu'aux XV^e et XVI^e siècles, dans un certain nombre de demeures dont les murs extérieurs étaient percés de baies, cette ouverture était cependant généralement compensée par la présence de douves ou de murs de clôture, comme par exemple à la maison de la Wastine à Silly⁶⁷ (fig. 14). Mais, au XVII^e siècle, il y a définitivement un regain de fermeture des murs extérieurs des corps de logis, comme à Vergnies (fig. 11). Ceci peut être mis en lien avec le contexte d'insécurité qui caractérise cette période⁶⁸, le but étant de se prémunir contre les bandes de brigands et les routiers qui parcouraient les campagnes, tout en traduisant une certaine méfiance dans un contexte politique sans cesse changeant.

Les douves et les fentes de tirs, même si ces dernières n'étaient généralement pas situées systématiquement de manière à couvrir un champ de tir complet, contribuent à affirmer une certaine valeur défensive des habitats.

⁶⁷ *Le patrimoine monumental de la Belgique, Province de Hainaut, Arrondissement de Soignies*, Liège, Pierre Mardaga, vol. 23/2, 1997, p. 617.

⁶⁸ ISRAEL Jean, « La monarchie espagnole entre le marteau et l'enclume (1621-1648) » dans JANSSENS Paul (dir.), 2006, p. 33-38.

Le besoin de confort se remarque néanmoins, puisqu'on note une augmentation des surfaces habitables au fur et à mesure de la période considérée, permettant la multiplication des lieux de vie. Le nombre de cheminées est également un indicateur de confort et les éléments de la distribution intérieure traduisent une qualité de vie et des manières d'être spécifiques à la petite noblesse. Il faudra attendre le milieu du XVIII^e siècle avec le développement de la demeure entre cour et jardin, pour voir un basculement tout à fait complet vers le confort, les éléments qui pouvaient encore montrer une certaine défense disparaissant alors totalement.

L'aspect d'ostentation de ces habitats

L'aspect d'ostentation de ces habitats constitue également une valeur intangible relativement importante. Comme on l'a relevé précédemment, les tours qui accompagnent généralement la demeure seigneuriale peuvent être associées à une valeur représentative dans la mesure où elles participent à l'image de l'habitat seigneurial, constituant un signal visuel important dans le paysage. Il en est de même pour tous les éléments qui font la spécificité de ce type d'habitat que ce soient les matériaux, le type de logis (importance des volumes architecturaux et des toitures), l'entourage de la demeure (jardins) et même, la basse-cour qui peut former une sorte d'avant-cour où l'exposition du bétail et des chevaux constitue une certaine fierté⁶⁹. Si ces éléments sont des structures tangibles, ils expriment néanmoins un statut et une valeur ostentatoire qui eux, sont intangibles.

L'emplacement et la visibilité du site

L'emplacement et la visibilité du site constituent également des valeurs intangibles importantes, traduisant le rapport aux éléments communautaires (réseaux de communication, agglomérations), aux structures d'autorités (églises, demeures de la haute noblesse) et aux structures naturelles (relief, hydrographie). L'implication du site dans le paysage et le rôle visuel qu'il peut jouer (voir et être vu, la végétation étant très importante à ce niveau-là) sont également des éléments importants à prendre en considération⁷⁰.

On constate donc que les valeurs tangibles et intangibles des habitats seigneuriaux sont riches, reflétant tout une tranche de la population noble qui se caractérise par ses spécificités architecturales et représentatives, prouvant combien leur conservation est importante.

⁶⁹ LIÉVAUX Pascal, « Les écuries des châteaux français à la Renaissance » dans CAUCHIES Jean-Marie, GUISSSET Jacqueline (dir.), 2008, p. 88-101.

⁷⁰ GUILLAUME Jean, « Château, jardin, paysage en France du XV^e au XVII^e siècle » dans *Revue de l'Art*, 1999, n° 124, p. 13-32.

Liste des biens emblématiques et de valeur

Nous considérons que 71 sites non classés du *corpus* établi dans la partie nord de l'ancien comté de Hainaut conservent suffisamment d'éléments ayant une valeur tangible et/ou intangible, pour être importants à préserver et transmis aux générations futures :

Ath/Maffle/manoir
Beaumont/Beaumont/maison Polchet
Binche/Épinois/ancien « château »
Binche/Ressaix/demeure de la Hutte
Binche/Waudrez/demeure de Clerfayt
Braine-le-Comte/Braine-le-Château/tour Deschamps
Braine-le-Comte/Braine-le-Comte/demeure de la Dimzelle
Braine-le-Comte/Braine-le-Comte/tour Bourbecq
Braine-le-Comte/Steenkerque/demeure de l'Hosté
Celles/Celles/demeure de la Cazerie
Celles/Molenbaix/demeure Saint-Antoine
Celles/Pottes/demeure du Quesnoy
Chimay/Chimay/maison Jacquier
Chimay/Chimay/maison Polchet
Chimay/Forges/demeure de maîtres de forge
Chimay/Lompret/manoir
Chimay/Salles/demeure Poireau
Chimay/Virelles/ancien « château »
Chimay/Virelles/maison Desmanet
Courcelles/Courcelles/demeure Rianwelz
Écaussinnes/Écaussinnes-d'Enghien/demeure du Mâque
Enghien/Petit-Enghien/demeure de Warelles
Estinnes/Rouveroy/demeure de Bousies
Fontaine-l'Évêque/Forchies-la-Marche/ancien « château »
Frameries/Sars-la-Buissière/demeure de Forestaille
Frasnes-lez-Anvaing/Arc-Wattpont/manoir
Frasnes-lez-Anvaing/Forest/manoir
Frasnes-lez-Anvaing/Frasnes-lez-Buissenal/manoir dit « des Mottes »
Frasnes-lez-Anvaing/Moustier/manoir
Galmaarden/Vollezelle/demeure de Steenhault
Gooik/Oetingen/demeure des Van Heetvelde
Honnelles/Fayt-le-Franc/demeure de Rampemont
Honnelles/Montignies-sur-Roc/manoir
La Louvière/Haine-saint-Paul/manoir d'Avondance
La Louvière/Houdeng/demeure de Wavrin
Le Roeulx/Mignault/manoir
Lens/Lombise/manoir
Lessinnes/Ollignies/manoir
Lessinnes/Wannebecq/manoir
Leuze-en-Hainaut/Pipaix/manoir de Ghissegnyes
Lobbès/Sars-la-Bruyère/demeure de la Roche
Manage/Fayt-lez-Manage/demeure de l'Escaille
Merbes-le-Château/Merbes-le-Château/manoir
Momignies/Macon/demeure des Polchet
Mons/Harmignies/manoir
Mons/Harveng/demeure des Bousies
Mons/Harveng/demeure des Marchiennes

Mons/Mons/maison des Peissant
 Mons/Nouvelles/manoir
 Pecq/Hérinnes/manoir
 Pecq/Obigies/manoir
 Pepingen/Heikruis/manoir
 Peruwelz/Braffe/manoir
 Peruwelz/Brasménail/demeure de Maisnil
 Peruwelz/Bury/demeure de Bitremont
 Silly/Gondregnies/demeure de Morval
 Silly/Hoves/demeure de la Balinghe
 Silly/Silly/demeure de la Wastine
 Sivry-Rance/Montbliart/demeure de maîtres de forge
 Sivry-Rance/Rance/château-ferme
 Sivry-Rance/Rance/demeure de maitre de forge
 Sivry-Rance/Rance/manoir
 Sivry-Rance/Sautin/manoir
 Sivry-Rance/Sivry/manoir
 Soignies/Casteau/demeure de la Vigne
 Soignies/Louvignies/manoir
 Soignies/Thieusies/demeure de la Roquette
 Soignies/Thieusies/manoir
 Tournai/Mourcourt/demeure de Breuze
 Tubize/Saintes/demeure de Wisbecq
 Zoutleeuw/Budingen/manoir

Nous proposons l'établissement d'une deuxième liste de biens « à fouiller », reprenant 17 sites n'ayant pas conservé leur partie résidentielle, mais qui sont quand même importants à protéger pour le site et leur cellule économique quand elle est préservée :

Ath/Moulbaix/site de l'ancien manoir
 Ath/Ormeignies/ferme de Bettissart
 Chapelle-lez-Herlaimont/Godarville/ferme du Castia
 Chièvres/Ladeuze/site de l'ancien manoir
 Écaussinnes/Marche-lez-Écaussinnes/ferme du Seigneur
 Estinnes/Peissant/site de l'ancien manoir
 Frameries/Noirchain/site de l'ancien manoir (déjà fouillé en partie)
 Frasnes-lez-Anvaing/Cordes/site de l'ancien manoir
 Froidchapelle/Boussu-lez-Walcourt/site de l'ancien manoir
 Halle/Vlieringen/site de l'ancien manoir
 Lobbes/Bienne-lez-Happart/site de l'ancien manoir
 Pepingen/Pepingen/ferme de Puttenberg
 Quévy/Quévy-le-Petit/ferme du Bosqueau
 Saint-Ghislain/Neufmaison/ferme des Mottes
 Soignies/Casteau/ferme de l'Hostée
 Soignies/Horrues/ferme de l'Éclatière
 Tubize/Saintes/site de l'ancien manoir de Mussain

Exemples de sites illustrant la situation actuelle en matière de conservation

Examinons à présent quelques exemples de biens issus du *corpus* illustrant l'état actuel de la situation en matière de préservation, de conservation et de restauration de ce type d'habitat. Dans la plupart des cas, les résultats sont décevants. En effet, ces sites ont déjà fait l'objet de destructions et/ou de restauration abusives, ou sont simplement laissés à l'abandon et sont exposés chaque jour un peu plus à l'érosion et à la destruction.

Domaine de Lompret



Fig. 15. - Tour d'angle en ruine du domaine seigneurial de Lompret, depuis la route.
© Clémence Mathieu, 2011.

Le domaine de Lompret (fig. 15-16) est situé dans la zone classée du village de Lompret, mais n'est pas classé à titre d'édifice architectural ayant une valeur spécifique.

Les bâtiments de la cellule économique (basse-cour) font face au corps de logis. Complètement à l'abandon, ils sont actuellement en ruine et la végétation a envahi l'ensemble. Pourtant, ce domaine formait un ensemble en carré, comprenant à l'ouest les corps de logis et à l'est les dépendances. Le tout était clôturé et muni de tours cornières rondes à l'est et carrées à l'ouest. La seule subsistante – la tour ronde de l'angle sud-est – est encore à moitié debout, dans la partie actuellement laissée à l'état de ruine. La disparition progressive de ces vestiges est une perte essentielle pour la compréhension de l'histoire de l'ensemble. De plus, la route qui passe actuellement au milieu de l'ancien domaine et la disparition de tout mur d'enceinte contribuent à isoler les deux pôles résidentiel et économique : le passant qui n'a pas connaissance de l'histoire du domaine, ne peut que difficilement faire le lien entre les deux parties du même ensemble.

Fig. 16. - Habitat seigneurial de Lompret, depuis la route (avant restauration de la maison).
© Clémence Mathieu, 2008.



Le corps de logis (maison haute), quant à lui, a subi une restauration en 2008 (fig. 5). Malgré une analyse architecturale et historique préalable (réalisée aux frais des propriétaires et grâce à des subventions de la fondation Chimay-Wartoise)⁷¹, les propriétaires, après mûre réflexion, ont préféré faire une rénovation à moindre coût. Or, le cahier des charges, établi en même temps que l'étude approfondie, avait souligné l'importance de ces édifices comme étant les derniers témoins d'un ensemble seigneurial du XVI^e siècle, avec des éléments de fentes de tir sur la tour cornière ronde à moitié ruinée.

Lors de la restauration de la maison, un sablage de la façade a été réalisé et le toit, rebâti. Ainsi, l'intérieur est préservé des dégâts qui commençaient à se faire sentir suite aux coulées d'eau pénétrant dans le bâtiment. Malheureusement, l'intérieur de l'édifice, servant d'entrepôt, n'est toujours pas mis en évidence. De plus, les corps de dépendance et la tour ronde qui lui font face sont, quant à eux, toujours laissés à l'abandon : les murs s'érodent chaque jour un peu plus et la végétation contribue à accélérer le processus d'effondrement. On se trouve pourtant dans une zone touristique et les dépendances jouxtant la maison haute sont affectées à un « hôtel de caractère » qui joue donc d'une notion d'ordre historique et patrimoniale, mais la nie au niveau des investissements. L'ignorance des propriétaires quant à ce patrimoine pose clairement la question de l'information patrimoniale et touristique de qualité et ce, en dépit des efforts faits en ce domaine.

Domaine de Peissant

D'autres cas encore plus extrêmes sont également observables, entraînant la destruction totale du site, comme cela a été observé à Peissant.

Les édifices du domaine, datant en majorité du XVIII^e siècle d'après la description reprise dans *Le patrimoine monumental de Belgique*⁷², sont mentionnés sur la carte de Ferraris⁷³ comme « château » entouré d'eau. Ils ont volontairement été rasés par le propriétaire dans les années 1990, afin de bâtir une grange et des bâtiments d'exploitation agricole à la place, éliminant ainsi définitivement tout élément architectural hors sol (fig. 17). On se trouvait pourtant là dans un site étroitement lié à la prise de possession du sol depuis le haut Moyen Âge et à l'évolution du temporel de l'abbaye de Lobbes.

Ainsi, par le manque d'intérêt du propriétaire pour le patrimoine, la destruction complète du site a été possible, ce qui ne devrait pas être le cas avec ce genre d'ensemble architectural.



Fig. 17.- Emplacement de l'ancien habitat seigneurial de Peissant, aujourd'hui détruit et occupé par une grange.
© Clémence Mathieu, 2011.

⁷¹ MATHIEU Clémence, *Lompret, archéologie et restauration d'un habitat « seigneurial »*, mémoire de licence en Histoire de l'Art et Archéologie, ULB, Bruxelles, 2006, p. 1-120 ; MATHIEU Clémence, « La maison haute de Lompret : évolution d'un habitat seigneurial » dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, 20, 2008, p. 103-141.

⁷² *Le patrimoine monumental de la Belgique, Province de Hainaut, arrondissement de Thuin*, Liège, Pierre Mardaga, vol. 10/1, 1983, p. 408.

⁷³ *Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens dressée à l'initiative du Comte de Ferraris*, édition réduite au 1/25.000^e, Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, n° 66/1, 1965.

Fig. 18.- Maison des maîtres de forge Desmanet à Virelles, depuis la route.
© Clémence Mathieu, 2011.



Domaine Desmanet à Virelles



Fig. 19.- Vestibule d'entrée de la maison Desmanet à Virelles, depuis l'entrée.
© Clémence Mathieu, 2011.

À Virelles, une très bonne étude historique et architecturale du bâtiment construit par la famille Desmanet (maîtres de forge) en 1714, fut réalisée par une étudiante en Master de Conservation du Patrimoine architectural à Leuven⁷⁴. Elle proposait un projet pertinent de conservation de l'édifice, avec un début de cahier des charges à l'appui et une étude complète de l'ensemble architectural. Elle mettait en valeur ses spécificités en tant que domaine se trouvant à la croisée de deux périodes : d'une part, par la présence de douves et d'une tour d'angle aveugle au rez-de-chaussée avec fentes de tir vers la route (dans la tradition des habitats seigneuriaux des XV^e-XVI^e et XVII^e siècles) et, d'autre part, par une distribution intérieure en double corps divisé par un vestibule central, spécifique aux habitats du XVIII^e siècle.

Or, à nouveau, la restauration de l'édifice, réalisée par la commune de Virelles dans les années 2000, a effacé toutes les traces anciennes d'aménagement intérieur d'origine. Les structures extérieures ont, quant à elles, été respectées (fig. 18). Seule la structure du vestibule central a été conservée (fig. 19). Il est déplorable que l'intérieur de la maison, surtout de la tour, ait perdu toute caractéristique originale. Le mémoire est désormais le seul témoin de l'aspect originel de l'édifice.

Une fois de plus, cet exemple prouve que, malgré la réalisation d'une bonne étude préalable qui avait souligné l'intérêt d'une restauration intégrée et qui était censée sensibiliser le propriétaire (qui, de surcroît s'est avéré être ici la commune), aucun intérêt n'a été apporté à la conservation des structures originelles internes.

⁷⁴ LOUETTE Anne-Catherine, *Le vieux château de Virelles*, mémoire de fin d'études en Master de Conservation du Patrimoine architectural, RLIIC, KUL, Leuven, 1996.

Fig. 20.- Maison des maîtres de forge Polchet à Macon, depuis la route (après restauration).

© Clémence Mathieu, 2011.



Domaine Polchet à Macon

Le cas du domaine des maîtres de forge Polchet à Macon⁷⁵ illustre bien l'affrontement fréquent entre les défenseurs du patrimoine et les promoteurs d'une rénovation plutôt que d'une restauration, dans le cadre d'un bâtiment non classé.

Le terme « rénovation » sous-tend une politique plus « transformative ». À la différence de la restauration, elle implique une perte de substance historique. « Elle comprend des opérations tendant à améliorer la construction par des interventions parfois très profondes pour prolonger sa durée de vie et parfois aussi modifier sa fonction. Le concept de rénovation n'est pas adapté à la notion de bâtiment classé »⁷⁶.

La commune de Momignies a acquis le domaine de Macon le 4 juillet 1990. Après quelques années de difficultés et complexités administratives, les travaux débutèrent le 4 mars 2002. Le but était de transformer et d'adapter l'ensemble de manière à en faire un espace d'hébergement (comprenant aujourd'hui quatorze petits appartements), ainsi que des espaces de rencontres et/ou de réunions dans la grange et à l'étage des combles des corps de logis (fig. 20). La reconnaissance en site économique désaffecté permet de soutenir financièrement le projet.

Malheureusement, les peintures d'origine des poutres du plafond de la salle de réception et de vie située au premier étage furent perdues à cause d'un traitement inapproprié. Les carrelages en grès vernissés de cette même salle furent enlevés pour être en partie remplacés au rez-de-chaussée. Le carrelage millésimé de ce sol est aujourd'hui conservé

⁷⁵ ABRASSART Guy, *Le château ferme de Macon*, Mons, éd. Hainaut, Culture et Démocratie, 2006, p. 21-36 ; LYBAERT Léon, « Le village de Macon du III^e au XIII^e siècle » dans *Publications de la Société d'Histoire régionale de Rance*, 10, 1983, p. 3-51.

⁷⁶ *Le guide du propriétaire de monument (...)*, vol. 4, 2003, p. 4.



*Fig. 21.- Carrelage vernissé, portant l'inscription « achfey anno 1616 », de l'ancienne pièce de réception du premier étage de la maison Polchet à Macon.
© Clémence Mathieu, 2011.*

dans une armoire (fig. 21). Autre sacrilège, la charpente de la grange : pourtant en état parfait, elle fut entièrement démontée, sous prétexte qu'elle ne pouvait être conservée, et fut remplacée par de nouveaux poutres. Un grand nombre d'informations essentielles quant à l'histoire du bâtiment ont été ainsi perdues.

Grâce à un suivi quotidien du chantier par un passionné de patrimoine, la perte d'éléments architecturaux et décoratifs a pu être évitée, alors que le projet de rénovation n'y accordait que très peu d'importance : certaines structures originelles furent conservées, dont la plupart de celles du corps de logis dans leur état. À l'étage des combles, l'enduit original est encore observable (fig. 22). Ici et là, dans le bâtiment, on a laissé des pans de murs apparents, afin de laisser transparaître la maçonnerie et les encadrements de porte d'origine. La cage d'escalier et la tour ont gardé leurs murs entièrement à nu, ce qui permet de garder une lisibilité des structures originelles (fig. 23).

Ce travail de mi-restauration/mi-rénovation a mené à un compromis, avec certaines pertes irréversibles, mais aussi la préservation de certains éléments précieux.



*Fig. 22.- Enduit conservé sur le mur du dernier étage de la tour carrée adjacente à la maison Polchet à Macon.
© Clémence Mathieu, 2011.*



*Fig. 23.- Murs de la cage d'escalier de la maison Polchet à Macon.
© Clémence Mathieu, 2011.*



Fig. 24.- Maison seigneuriale du Quesnoy à Pottes, façade arrière (après restauration).
© Clémence Mathieu, 2011.

Domaine du Quesnoy à Pottes



Fig. 25.- Ancien mur extérieur de la tour, intégré au XVI^e siècle dans la maison (après restauration).
© Clémence Mathieu, 2011.

Un autre cas de restauration dans le cadre d'un bâtiment non classé est celui du domaine du Quesnoy à Pottes⁷⁷.

Après avoir cherché en vain une personne capable de faire une étude architecturale et historique préalable à la restauration, les propriétaires ont effectué une série de recherches historiques et iconographiques, afin de mieux comprendre l'histoire du domaine. Lors de notre étude en 2011, les travaux, commencés en 1997, étaient à un stade trop avancé pour encore permettre une analyse des structures murales. En effet, les murs extérieurs avaient déjà été sablés et rejointoyés (fig. 24), les murs intérieurs enduits et repeints, à l'exception des murs en pierre de la tour du XIII^e siècle (fig. 25). Ici encore, on peut regretter, dans les faits concrets, le manque d'information et de contact entre les professionnels de la conservation du patrimoine et les particuliers.

Les tours cornières délimitant la plateforme sur laquelle s'étend le corps de logis ayant été retrouvées en sous-sol, leur maçonnerie en surface furent remontées, afin d'en garder le souvenir et ainsi, donner une idée claire

⁷⁷ GODET Jean, « Le manoir du Quesnoy-en-Pottes » dans *Hainaut-Tourisme*, 145, avril 1971, p. 51-59.



Fig. 26.- Vue d'une des anciennes tourelles d'angle du domaine de Quesnoy à Pottes.

© Clémence Mathieu, 2011.

de l'aspect qu'avait l'ensemble (fig. 26). Le même traitement fut adopté pour les tourelles retrouvées de part et d'autre de l'entrée du domaine. Les douves qui avaient été remblayées en grande partie (probablement au XIX^e siècle) furent reconstituées. Malheureusement, en l'absence de fouille préalable, on peut imaginer que leur reconstitution n'est probablement pas exacte ou conforme à la disposition d'origine. Enfin, la chapelle adossée à la façade arrière, qui y avait été construite en 1651⁷⁸, fut supprimée. Elle constituait pourtant un élément architectural très important de l'histoire du bâtiment (fig. 27). Une étude préalable aurait certainement attiré l'attention sur l'importance de la conservation de cette structure.

La restauration complète du bâtiment a ainsi détruit une partie des informations architecturales de l'édifice du XVII^e siècle, mais a conservé toutes celles du donjon du XIII^e siècle. Ainsi, à l'intérieur, un escalier a été placé mais détaché de la paroi murale du donjon, afin d'en respecter l'authenticité. Les murs de celui-ci ont été également laissés majoritairement à nu, ce qui permet encore une bonne lisibilité de l'édifice. Les orifices de tir ont été maintenus, des vitres ayant été placées devant celles-ci à l'intérieur.

On voit ici que la partie dite médiévale fut respectée, mais pas ce qui est plus récent (XVII^e siècle), témoignant des lacunes en matière de patrimoine dans les mentalités. La partie du bâtiment, perçue comme moins digne d'intérêt que la partie la plus ancienne, a donc été négligée.



Fig. 27.- Maison seigneuriale du Quesnoy à Pottes, façade arrière (avant restauration, en 1997).

Collection privée.

Domaine de Monceau-Imbrechies

La restauration du domaine de Monceau-Imbrechies⁷⁹, classé depuis 1981, est, quant à lui, un exemple positif de conservation intégrée. Cette belle réussite démontre que tous les cas devraient être traités de la sorte.



Fig. 28.- Maison seigneuriale de Monceau-Imbrechies, façades avant et latérale (après restauration).

© Clémence Mathieu, 2011.

⁷⁸ DE LA GRANGE A., « Chapelle castrale du Quenoy, à Pottes » dans *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 24, 1892, p. 236-240.

⁷⁹ LYBAERT Léon, « La seigneurie et le village d'Imbrechies » dans *Publications de la Société d'Histoire régionale de Rance*, t. XII, 1990, p. 61-105.



Fig. 29.- Maison seigneuriale de Monceau-Imbrechies, façade latérale (avant restauration, en 2001).
Collection privée.



Fig. 30.- Une pièce du rez-de-chaussée de la maison seigneuriale de Monceau-Imbrechies (en cours de restauration).
© Clémence Mathieu, 2011.

Les travaux furent financés partiellement par l'apport de subventions. Une étude préalable fut réalisée⁸⁰, le projet de restauration et le suivi de chantier furent supervisés par la Direction du Patrimoine. La bonne volonté du propriétaire et sa conscience de la valeur architecturale et patrimoniale de son domaine (il avait entamé des recherches approfondies sur l'histoire de son domaine), ont évidemment contribué à un bon déroulement du chantier (qui s'est déroulé de 2001 à 2012) et au respect des structures architecturales.

Après la réalisation de plans et relevés architecturaux, le décapage des façades recouvertes d'un épais enduit a été entrepris (fig. 28-29). Afin de respecter le bâti, les nouveaux châssis en bois furent fabriqués à l'ancienne, avec fermetures à espagnolettes et volets intérieurs pour les jours supérieurs (fig. 30). La toiture a été entièrement restaurée en ardoises. À l'intérieur, les planchers, les portes d'origine et l'escalier ont été conservés, de même que la distribution des pièces héritée du XVIII^e siècle.

Le respect des structures est tel qu'il nous a été possible de mener à bien une étude approfondie des phases du corps de logis, tout en arrivant à la fin des travaux de restauration. Cet exemple, idéal, devrait être toujours suivi.

Domaine de Jettefeuille à Barbençon et tour Vignou à Attre

D'autres cas, bien que classés, ne font malheureusement l'objet d'aucune attention et sont voués à la ruine.

Le domaine de Jettefeuille à Barbençon⁸¹, classé en 1987, est laissé dans un état de délabrement depuis de nombreuses années. Les toits effondrés des dépendances laissent l'eau pénétrer quotidiennement à l'intérieur des édifices et les végétaux envahissent petit à petit l'ensemble (fig. 31). Les nouveaux propriétaires, ayant acquis le bien en 2011, nous ont catégoriquement refusé l'accès, n'étant nullement intéressé par une étude plus approfondie de l'ensemble. Il reste à espérer qu'ils vont restaurer l'ensemble de manière adéquate. Le site nécessiterait une campagne de fouilles aux angles des dépendances afin de retrouver les traces des tours cornières rondes encore attestées sur le plan cadastral Popp⁸².

À Attre, la tour Vignou se trouve dans l'actuel parc du château d'Attre, classé comme site. Alors que cette tour n'avait jamais été étudiée et que l'inventaire du Patrimoine monumental y consacre exactement trois lignes⁸³, l'étude de Vincent Vandenberg⁸⁴ a démontré l'importance architecturale et historique de cet édifice remontant au XV^e siècle. Malgré la bonne volonté

⁸⁰ Michèle Callut, dossier inédit, 2005.

⁸¹ *Le patrimoine monumental de la Belgique, Province de Hainaut, Arrondissement de Thuin*, Liège, Pierre Mardaga, vol. 10/1, 1988, p. 43.

⁸² Plan cadastral réalisé par Christian Popp, au 1/5.000^e, Bruxelles, Institut géographique national, vers 1850.

⁸³ *Le patrimoine monumental de la Belgique, Province de Hainaut, arrondissement d'Ath*, Liège, Pierre Mardaga, vol. 13/2, 1988, p. 521.

⁸⁴ VANDENBERG Vincent, *Les tours médiévales en Hainaut : le cas d'Attre-Mévergnies*, mémoire de licence en Histoire de l'Art et Archéologie, ULB, Bruxelles, 2006 ; VANDENBERG Vincent, « La tour Vignou à Attre-Mévergnies : origines et destin d'une tour d'habitation seigneuriale tardive en Hainaut » dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, 20, 2008, p. 29-56.

Fig. 31.- Maison seigneuriale de Barbençon, en état de délabrement.
© Clémence Mathieu, 2011.



des propriétaires, le site est aujourd'hui complètement envahi par la végétation (fig. 32). Même s'il est à l'état de ruine depuis longtemps, une mise en valeur du monument et un dégagement des structures seraient plus que nécessaires. Malgré l'étude établie et sa publication dans le *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, aucune action n'est entreprise pour la sauvegarde de l'édifice et ce, pour des questions d'« impossibilité » d'affectation et de financement des travaux.



Fig. 32.- Tour Vignou à Attre.
© Clémence Mathieu, 2011.

Prescriptions pour une meilleure conservation

Voici quelques propositions de solutions pour une meilleure conservation future de ce type d'habitat en particulier et du patrimoine en général.

Une meilleure sensibilisation

Un grand travail reste à faire au niveau de la sensibilisation. Il pourrait s'effectuer notamment par la publication d'éléments didactiques et explicatifs, mais pas uniquement. Il est en effet nécessaire de prévenir ou d'intervenir bien davantage que ce qui est fait pour le moment.

Le travail de sensibilisation doit concerner des actions prenant plus en compte les propriétaires, en cherchant à les informer, échanger avec eux, leur expliquer les divers enjeux du patrimoine. La nécessité d'actions de prévention est indispensable pour le patrimoine en général et pour les sites repris dans cette étude en particulier. Cela devrait notamment concerner l'entretien du bien.

Le propriétaire d'un bien immobilier est en effet censé maintenir son édifice en bon état par des interventions régulières et légères. Ces actions d'entretien doivent être expliquées et cadrées de manière à éviter des dégâts importants et des modifications des structures.

La nécessité d'occupation du bâtiment est importante à relever et à souligner auprès des propriétaires car un édifice inoccupé sera plus facilement dégradé, comme c'est par exemple le cas de la maison de Lompret ou, jusqu'en 2011, du domaine de Jettefeuille à Barbençon.

Dans cette optique, la politique de réaffectation est à prendre en compte. Dans ses principes généraux, le premier Congrès international des Architectes et des Techniciens des Monuments historiques réuni à Athènes en 1931 « recommande de maintenir l'occupation des monuments qui assure la continuité de leur vie en les consacrant toutefois à des affectations qui respectent leur caractère historique ou artistique »⁸⁵. La Charte de Venise (1964) insiste également sur la nécessité de « permanence de leur entretien⁸⁶, toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société »⁸⁷. La Déclaration d'Amsterdam (1975) insiste également sur le fait d'« attribuer aux édifices des fonctions qui, tout en répondant aux conditions de vie actuelles, respectent leur caractère et garantissent leur survie ». C'est la Convention de Grenade (1985) qui donnera finalement une base légale à ces déclarations. La notion de réaffectation y est abordée à l'article 11 : « Chaque partie s'engage à favoriser, tout en respectant le caractère architectural et historique du patrimoine : l'utilisation des biens protégés compte tenu des besoins de la vie contemporaine ; l'adaptation, lorsque cela s'avère approprié, de bâtiments anciens à des usages nouveaux »⁸⁸.

⁸⁵ Cité dans : DUCHESNE Jean-Pierre, HENRION Pierre, 2005, p. 8.

⁸⁶ Charte de Venise, article 4.

⁸⁷ Charte de Venise, article 5.

⁸⁸ La Belgique ratifie la Convention de Grenade en 1992.

Il y a aussi un travail à faire au niveau de la perception générale du classement et des conséquences qui en découlent. En effet, celui-ci est souvent plus perçu par les propriétaires comme une contrainte que comme une aide. Les restrictions d'aménagement qui en découlent, la complexité administrative, les délais et le temps d'attente pour obtenir les subsides incitent les propriétaires à ne pas introduire de demande de classement.

Toutes ces considérations montrent qu'il est donc indispensable d'attirer l'attention des propriétaires sur la qualité architecturale de leur bâtiment, les conseiller en matière de préservation des éléments architecturaux et/ou décoratifs de leurs édifices et de mieux expliquer les buts précis d'un classement.

Une sensibilisation est également nécessaire au niveau des communes, qui ne disposent pas toujours d'un personnel formé et compétent pour traiter le patrimoine architectural.

Plus d'études

La deuxième solution pour améliorer la situation est la publication d'études régionales et monographiques.

Chaque bien classé devrait automatiquement faire l'objet d'une étude, qui serait dès lors publiée et l'ensemble des monographies pourraient être regroupées afin d'en faire des études régionales.

Ceci devrait être complété par des campagnes de repérages des biens présentant un intérêt architectural. Un travail de sensibilisation des propriétaires devrait être effectué et, avant d'intervenir sur ces biens non classés, une étude préalable de prévention devrait être réalisée. Ces campagnes de repérages mèneraient à l'établissement de listes de biens « à classer » ou « à protéger » de tel ou tel type (cf. liste présentée ci-dessus pour les habitats seigneuriaux en Hainaut). Mais comme on constate peu de nouveaux classements et que les biens répertoriés dans le *corpus* ne le sont pas ou très peu, une mesure intermédiaire pourrait être prise, comme celle qui existe à Bruxelles : rendre obligatoire un avis de la Commission royale des Monuments et Sites sur toute intervention sur les biens antérieurs à 1932 ou bien à des accords de service avec les universités.

Dans ce cadre, la réalisation d'études d'archéologie du bâti globales ou approfondies (pouvant faire intervenir des professionnels de disciplines variées comme historiens d'art et archéologues, ingénieurs, géologues, etc.) pourraient être mieux orientées, permettant de mieux connaître les bâtiments et les parties les plus en proie à la destruction, et présentant un intérêt particulier au niveau de l'histoire de l'architecture ou de la décoration.

Cependant, on a vu que les études ne sont pas suffisantes si elles ne sont pas accompagnées d'une politique active en matière de préservation, conservation et restauration du patrimoine.

Un nouvel outil

L'outil actuel, qui est l'inventaire du Patrimoine monumental, même s'il est en train d'être actualisé, reste superficiel, dans la mesure où il ne présente aucun élément de type préventif, informatif, ni même typologique au niveau de la conservation ou de la protection des biens architecturaux. Or, son importance est cruciale car il est à la base des classements. Puisqu'il n'a pas de valeur légale, cet inventaire pourrait être remplacé facilement par une autre procédure.

Ainsi, dans l'optique d'une systématisation des données, on pourrait imaginer la création d'une plateforme informatique, disponible à tous, où tous les biens pourraient être répertoriés au fur et à mesure des campagnes de repérages et d'analyses. La plateforme pourrait contenir plusieurs parties.

La première pourrait être composée des fichiers destinés à une meilleure sensibilisation du public au patrimoine bâti, à une meilleure information et à toutes les explications quant à la préservation et la conservation d'un bien. Des conseils pratiques pourraient y être donnés, de telle sorte que le propriétaire désireux de préserver son bien, même non classé, saurait vers qui se tourner. On éviterait ainsi le genre de situation observée au domaine de Quesnoy à Pottes, où les propriétaires avaient cherché en vain quelqu'un pour faire une étude architecturale de leur bâtiment et puis, avaient finalement décidé de restaurer sans guide, menant à une perte des informations essentielles de l'ensemble. On pourrait également y proposer des références à des universités, pour que certaines études soient menées dans le cadre de mémoires ou autres, ainsi que des références à certains architectes spécialisés en conservation du patrimoine et éventuellement, des pistes pour trouver des subsides.

La deuxième partie pourrait comprendre les fichiers des sites, qui pourraient être classés par type, dans une base de données. Celle utilisée pour notre *corpus* de sites⁸⁹ a prouvé combien l'emploi de fiches techniques peut être pratique et systématique, tout en permettant de recouper les données et de les consulter facilement.

Afin d'avoir une vision globale de l'état des sites, une troisième partie de la plateforme pourrait établir des catégories, avec les biens classés, à classer, détruits, à fouiller, à restaurer ou déjà trop restaurés, avec des cartes à l'appui.

Une dernière partie de la plateforme pourrait également consister en un forum, où toutes les personnes intéressées pourraient échanger des informations, poser des questions, s'informer d'une autre façon. De cette manière, le patrimoine architectural en Wallonie deviendrait une matière beaucoup plus interactive. Les activités de prévention, de préservation, de conservation et de restauration deviendraient beaucoup plus efficaces et concrètes. Les procédures actuelles de classement seraient rendues moins rigides par leur coexistence avec d'autres moyens de préservation, tout en sensibilisant un très large public et en lui permettant d'interagir.

⁸⁹ Base de données créée par le Professeur Hervé Mouillebouche (Université de Dijon), qu'il a adapté avec beaucoup de patience à notre recherche.

Conclusion

Cette étude a permis de montrer combien il est important d'améliorer la situation en matière de conservation de ce type d'habitat et de reconnaître ce groupe architectural comme faisant partie d'un ensemble plus global : celui des habitats nobles. Ces demeures constituent une catégorie architecturale à part entière, qui a son identité propre, avec des valeurs tangibles et intangibles tout à fait spécifiques.

On a vu combien l'urgence d'un renouvellement de la démarche en matière de conservation et de préservation s'impose, car les destructions sont nombreuses et irréversibles. Elles induisent la disparition de tout un pan de notre histoire, qui est encore accentuée par le fait que l'on privilégie généralement la haute noblesse, amputant ainsi une partie du tissu social et manipulant l'image que l'on laisse du passé pour les générations futures.

Les prescriptions émises pour une meilleure conservation ont montré l'importance du travail de sensibilisation et de réalisation d'études préalables, ainsi que la nécessité de révision des outils traditionnels utilisés en matière de patrimoine. Dans ce cadre, la création d'une plateforme informatique pourrait constituer un relai intéressant et offrir une source d'information centralisée permettant un travail cohérent et unifié en matière de conservation architecturale.

Bibliographie

- ALEXANDRE-BIDON Danièle, PIPONNIER Françoise, POISSON Jean-Marie (dir.), *Cadre de vie et manières d'habiter (XII^e-XVI^e siècle)*, VIII^e Congrès international de la Société d'Archéologie médiévale, Paris, 11-13 octobre 2001, Caen, CRHAM, 2006.
- BOITO Camille, *Conserver ou restaurer. Les dilemmes du patrimoine*, 1893 (réédition, Besançon, les éditions de l'imprimeur, 2000).
- BREBBIA Carlos A. (éd.), *Structural Studies, repairs and maintenance of historical buildings VII*, Boston, Witpress Southampton, 2011.
- BUR Michel (dir.), *La maison forte au Moyen-Âge*, actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson du 31 mai au 3 juin 1984, Paris, CNRS, 1986.
- CAUCHIES Jean-Marie, GUISET Jacqueline (dir.), *Le château autour et alentours (XIV^e-XVI^e siècles). Parc, paysage, jardin et domaine*, actes du Colloque international d'Écaussinnes-Lalaing du 18 au 20 mai 2006, Turnhout, Brépols, 2008.
- CHASTEL André, GUILLAUME Jean (dir.), *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance*, actes du colloque tenu à Tours du 22 au 26 mai 1979, Paris, Picard, 1985 (= De Architectura, 2).
- COCULA Anne-Marie (dir.), *Le château et la nature*, actes des Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord du 24 au 26 septembre 2004, Bordeaux, Ausonius, 2005.
- CORBIAU Marie-Hélène (dir.), *Le patrimoine archéologique de Wallonie*, Namur, Division du Patrimoine, DGATLP, 1997.

- DE HARLEZ DE DEULIN Nathalie, *Parcs et jardins historiques de Wallonie*, vol.8, Province de Hainaut, Namur, Institut du Patrimoine Wallon, 2008.
- DE JONGE Krista, CAPOUILLEZ Marcel. (éd.), *Le château de Boussu*, Namur, 1998 (= Études et documents, Monuments et Sites, 8).
- DE JONGE Krista, OTTENHEYM Konrad (éd.), *Unity and discontinuity. Architectural relationships between the Southern and Northern Low Countries 1530-1700*, Turnhout, Brépols, 2007.
- DEKNOP Anne (dir.), *De la ville et ses plaisantes campagnes. Regards sur Bruxelles et ses environs au XVIII^e siècle*, Bruxelles, Musée de la Ville de Bruxelles, 2007.
- DETRY Nicolas, PRUNET Pierre, *Architecture et restauration. Sens et évolution d'une recherche*, Paris, 2000.
- DE WAHA Michel, *Fortifications et sites fossoyés dans le nord du comté de Hainaut. Aspects archéologiques, historiques et monumentaux*, thèse de doctorat inédite, ULB, 7 vol., Bruxelles, 1983.
- DUCHESNE Jean-Pierre, HENRION Pierre (dir.), *Patrimoine et réaffectation en Wallonie*, Namur, DGATLP, 2005.
- DUVOSQUEL Jean-Marie (éd.), *La mémoire des pierres, en Wallonie et à Bruxelles*, Bruxelles, Crédit Communal, 1987.
- FISCHETTI David, *Structural investigation of historic buildings. A case study guide to Preservation. Technology for buildings, bridges, towers and mills*, Hoboken Wiley, 2009.
- FORSYTH Michael, WHITE Lisa (éd.), *Interior finishes and fittings for historic building conservation*, Oxford, Blackwell Publishing, 2012.
- FUHRING Peter (dir.), *De wereld is een tuin. Hans Vredeman de Vries en de tuinkunst van de Renaissance*, Gent, Ludion, 2002.
- GENICOT Luc Francis, *Architecture rurale de Wallonie, Tournaisis*, Liège, Pierre Mardaga, 1984.
- GENICOT Luc Francis, *Architecture rurale de Wallonie, Fagne et Famenne*, Liège, Pierre Mardaga, 1988.
- GENICOT Luc Francis, *Architecture rurale de Wallonie, Hainaut Central*, Liège, Pierre Mardaga, 1990.
- GENICOT Luc Francis, *Architecture rurale de Wallonie, Pays de Soignies et Nivelles*, Liège, Pierre Mardaga, 1992.
- GENICOT Luc Francis, BUTIL Patricia, DE JONGHE Sabrina et al., *Le patrimoine rural de Wallonie*, Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, 2 vol., 1996.
- GENICOT Luc Francis (dir.), *Donjons médiévaux de Wallonie*, Namur, Ministère de la Région Wallonne, 5 vol., 2000-2004.
- GENICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël, WEBER Philippe (dir.), *Les tours d'habitation seigneuriales du Moyen Âge en Wallonie*, Namur, Ministère de la Région Wallonne, DGATLP, 2002 (= Études et Documents, Monuments et Sites, 9).

- GIULIATO Gérard, *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1992 (= Documents d'Archéologie française, 33).
- GUILLAUME Jean (dir.), *L'emploi des ordres dans l'architecture de la Renaissance*, actes du colloque tenu à Tours du 9 au 14 juin 1986, Paris, Picard, 1992.
- GUILLAUME Jean (dir.), *Architecture et vie sociale. L'organisation intérieure des grandes demeures à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance*, actes du colloque tenu à Tours du 6 au 10 juin 1988, Paris, Picard, 1994 (= De Architectura, 6).
- GODART Marie-Françoise (dir.), *Gestion de l'espace rural, nature et paysages en Wallonie*, Namur, Ministère de la Région Wallonne, 2004 (= Études et Documents, CPDT, 3).
- HOFFSUMMER Patrick, *Les pans-de-bois*, Namur, Ministère de la Région Wallonne, 1996 (= Les Carnets du Patrimoine, 15).
- JANSSENS Paul (dir.), *La Belgique espagnole et la principauté de Liège, 1585-1715*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 2006.
- JESSENNE Jean-Pierre, MENANT François (éd.), *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, actes des XXVII^e Journées internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran du 9 au 11 septembre 2005, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2007.
- JURION-DE WAHA Françoise, WILLE Martine, *La mémoire des bâtisseurs*, Bruxelles, Crédit Communal, 1988.
- KLEMISCH Jurgen, *Maintenance of historic Buildings : a practical handbook*, Stuttgart, Donhead Publishing and Fraunhofer, 2011.
- Le guide du propriétaire de monument. Brochure didactique à l'attention des propriétaires des bâtiments classés*, Namur, Ministère de la Région wallonne, 5 vol., 2003.
- L'industrie de la pierre en Belgique de l'Ancien Régime à nos jours*, colloque du 20 novembre 1976, Ath, 1979 (= Études et Documents du Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la Région, I).
- Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie*, Liège, Pierre Mardaga, 36 vol., 1966-1997.
- LELUBRE Daniel (dir.), *Gestion et réaffectation du patrimoine rural*, actes du colloque du 22 novembre 1996 à Gembloux, Namur, DGATLP, 1998 (= Études et Documents, Monuments et Sites, 6).
- LIMBERGER Michael, *Sixteenth-Century Antwerps and its rural Surroundings : social and economic changes in the hinterland of a commercial metropolis (ca. 1450-ca. 1570)*, Turnhout, Brépols, 2008 (= Studies in European Urban History, 14).
- MAQUET Julien, FOCANT Guy, DOR Fabrice et al., *Le patrimoine médiéval de Wallonie*, Namur, Institut du patrimoine wallon, 2005.
- MATHIEU Clémence, *L'habitat de la petite noblesse dans la partie nord de l'ancien comté de Hainaut : XV^e-XVIII^e siècles. Architecture, modes de vie et manière d'être*, thèse de doctorat inédite, ULB-KUL, Bruxelles-Leuven, 2012.

- MOUILLEBOUCHE Hervé, *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIII^e au XVI^e siècle*, Dijon, éditions universitaires de Dijon, 2002.
- ORBASLI Aylin, *Architectural Conservation*, Oxford, Blackwell, 2008.
- OXLEY Richard, *Survey and repair of traditional buildings. A sustainable approach*, Donhead, 2003.
- PÉRIER-D'ETEREN Catheline, *La restauration en Belgique de 1830 à nos jours. Peinture, sculpture, architecture*, Liège, Pierre Mardaga, 1991.
- SCUFFLAIRE Andrée, *Les fiefs directs des Comtes de Hainaut de 1349 à 1504 : essai d'inventaire statistique et géographique*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 6 vol., 1978-1993.
- SIROT Elizabeth, *Noble et forte maison. L'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales, du milieu du XII^e au début du XVI^e siècle*, Paris, Picard, 2007.
- TOMASZEWSKI Andrzej (éd.), *Values and criteria in heritage conservation, proceedings of the International Conference of ICOMOS, ICCROM, Fondazione Romualdo Del Bianco, Florence, March 2nd-4th 2007*, Florence, Polistampa, 2008.
- VAN TUSSENBROEK Gabri (dir.), *Bouw historie in Nederland. Kennis en bescherming van gebouwen*, Utrecht, Matrijs, 2000.
- WATT David, COLSON Belinda (éd.), *Conservation of historic buildings and their contents. Addressing the conflicts*, Donhead, 2003.

Christina KOTT

Docteur de l'École des Hautes Études en Sciences sociales (histoire et civilisations)

Maître de Conférences, Université Panthéon-Assas Paris 2

Chercheuse associée permanente, Institut d'Histoire du Temps présent, Paris

D'une guerre mondiale à l'autre : le patrimoine artistique belge entre destruction et conservation¹

¹ En ce qui concerne la Première Guerre mondiale, cet article reprend des passages de mon livre : KOTT Christina, *Préserver l'art de l'ennemi ? Le patrimoine artistique en Belgique et en France occupées*, Bruxelles, 2006. Il présente par contre des résultats non-publiés pour ce qui concerne la Seconde Guerre mondiale.

Introduction

Dès le déclenchement du premier conflit mondial au mois d'août 1914, l'espoir d'une survivance de l'humanisme et du cosmopolitisme chez les belligérants, tel qu'il se dégage d'une anecdote racontée par Charles Lagasse de Locht, président de la Commission royale des Monuments et Sites (C.R.M.S.) de Belgique², s'effondre comme les premiers monuments artistiques victimes des opérations de guerre en Belgique lors de « l'embrasement de Visé » et des incendies de Dinant et de Louvain. Si, au vu du nombre de monuments artistiques détruits ou d'objets culturels déplacés et du degré de leur endommagement, les quatre années qui suivent l'invasion allemande ont été nettement plus nuisibles, notamment lors des différents retraits allemands de 1917 et de 1918, ce sont pourtant les destructions et les bombardements de monuments sur le front occidental entre août et novembre 1914 qui marquent les esprits le plus durablement. L'une des raisons de cette focalisation sur la période de l'invasion est certainement l'effet de choc produit par l'extraordinaire brutalité des troupes envahissantes non seulement envers les populations mais aussi contre le patrimoine culturel particulièrement riche de ces régions, tant sur le plan artistique que sur le plan symbolique. D'emblée, le lien symbolique entre victimes humaines et victimes « culturelles » est établi : « Les lieux avaient autant d'importance que les corps, pourtant, comme symbole de la nation violée »³ note John Horne.

Dans un premier temps, les destructions d'objets culturels ou de monuments artistiques sont assimilées aux « atrocités allemandes », qu'elles soient réelles ou imaginaires. L'incendie de la bibliothèque historique de l'université de Louvain du 25 au 28 août 1914, perpétré par les troupes allemandes en représailles contre des francs-tireurs belges qui – comme nous le savons aujourd'hui – se révélèrent chimériques, marque un tournant (fig. 1). C'est en effet l'une de ces nombreuses mesures répressives

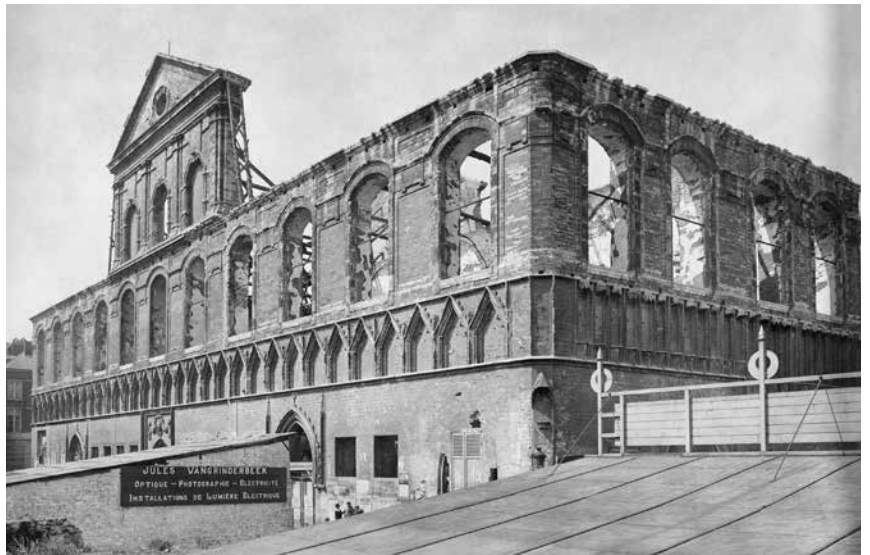


Fig. 1.- Bibliothèque centrale de l'université de Louvain après l'incendie de 1914, photographie allemande, 1918.

© KIK-IRPA, Bruxelles.

² KOTT Christina, 2006, p. 15.

³ HORNE John, « Corps, lieux et nation. La France et l'invasion de 1914 » dans *Annales, HSS*, 55^e année, n° 1, janv.-févr. 2000, p. 73-109 (ici, p. 101). Cf. http://persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_2000_num_55_1_279834 [consulté le 12 août 2013]. Voir aussi: KOTT Christina, 2006, p. 42.

provoquées par la psychose allemande des francs-tireurs, héritée de la guerre franco-prussienne de 1870/71, qui contribue à la création de la catégorie nouvelle et désormais autonome de « l'atrocité culturelle ». La condamnation « quasi universelle »⁴ qu'elle suscite est liée à plusieurs facteurs : d'abord, la destruction d'une bibliothèque est synonyme de barbarie dans l'histoire de l'humanité. Deuxièmement, à la différence de villes belges comme Aarschot, Tamines, Andenne et Dinant, toutes aussi « martyres » mais inconnues jusqu'aux « crimes allemands » dont elles deviennent les victimes, la ville de Louvain est célèbre grâce à ses monuments et ses richesses culturelles ; sa bibliothèque universitaire, la plus ancienne de Belgique, bénéficie d'une certaine réputation également à l'étranger. Troisièmement, la conviction que sa destruction – intégrale – avait été préméditée et non pas accidentelle, comme le fera croire la version allemande, stigmatise les Allemands « barbares » et « ennemis de la culture ». Les bombardements de la ville et de la cathédrale de Reims par l'artillerie allemande, le 14 et surtout le 19 septembre, vont étayer et élargir la notion d'« atrocité culturelle ». Ces événements seront fortement médiatisés grâce aux nouveaux moyens de reproduction et de diffusion ; le patrimoine artistique est ainsi instrumentalisé à des fins de propagande et devient un enjeu dans ce qu'on appelle la « guerre des esprits ».

Historiens de l'art, intellectuels et artistes français et belges d'un côté, et allemands de l'autre, se livrent à des joutes oratoires sous forme de pamphlets, de manifestes mais aussi de publications qui, sous le couvert de l'objectivité scientifique, revêtent un caractère éminemment politique. Tous les moyens sont bons pour discréditer l'adversaire, avec lequel – ne l'oublions pas – de fructueux échanges scientifiques avaient eu lieu à peine quelques mois auparavant. Français et Belges accusent leurs collègues allemands de complicité avec l'impérialisme dévastateur : alors que la thèse de l'antériorité de l'art gothique français ne fait plus de doute, y compris dans la communauté allemande de l'histoire de l'art, les Allemands refuseraient toutefois de l'accepter. Pour déclarer leurs « copies » seuls et uniques chefs-d'œuvre de l'art du Moyen Âge, ils tenteraient d'anéantir les cathédrales gothiques en France et en Belgique considérées comme « originales ». Les Allemands, quant à eux, reprochent aux Français et aux Belges le mauvais état de leurs patrimoines culturels respectifs, ce qui serait dû au manque d'engagement des sociétés française et belge pour la conservation. En outre, au cours de la guerre actuelle, les Français, en utilisant leurs propres monuments à des fins militaires, et les Belges, en menant une guerre de francs-tireurs contre l'occupant, se seraient rendus eux-mêmes responsables des destructions. L'article 27 de la Convention de La Haye sur les règles de la guerre sur terre (1907) stipule en effet que les édifices dédiés à l'art ainsi que les monuments historiques doivent être épargnés autant que possible à condition qu'ils ne servent pas à des fins militaires. Or, l'utilisation des clochers d'églises et des beffrois comme points d'observation et comme cibles de l'artillerie est l'une des pratiques militaires très répandues à l'époque, qui s'avèrent incompatibles avec la nécessité de la protection du patrimoine culturel.

Au-delà de l'instrumentalisation du patrimoine dans la propagande, les contemporains se rendent rapidement compte de l'incompatibilité fondamentale entre le patrimoine artistique et la guerre. Mais comment sortir du

⁴ HORNE John, 2000, p. 101.

dilemme ? Des conservateurs de musée suggèrent aux autorités militaires allemandes de créer un service de préservation du patrimoine artistique rattaché aux armées, dans l'objectif de sauver le prestige de l'histoire de l'art allemande et de protéger les œuvres d'art en France et en Belgique – en tant qu'objets d'études mais aussi pour ne pas être tenu responsable en cas de pertes. Aussi paradoxal que cela puisse paraître dans un contexte de guerre dont le but est la destruction, l'écho des autorités prussiennes et de l'empereur Guillaume II est favorable. Suite à l'intervention de Wilhelm von Bode, l'historien d'art et directeur du Musée des Arts Décoratifs de Berlin Otto von Falke est chargé en septembre 1914 de l'inspection des monuments et des collections belges. Bode aurait préféré en charger un savant belge, par exemple Georges Hulin de Loo, très apprécié par ses pairs également en Allemagne⁵. Joseph Destrée, conservateur au Musée du Cinquantenaire, se serait même proposé pour prendre en charge l'inspection des trésors d'église, particulièrement riches en Belgique, avant de se rétracter en raison de son statut de fonctionnaire de l'État belge. La tentative de s'appuyer sur les relations germano-belges en histoire de l'art de l'avant-guerre semble particulièrement maladroite de la part de l'occupant allemand. Pourtant, elle correspond tout à fait à l'image que se font les historiens d'art et les savants allemands d'eux-mêmes, à savoir qu'ils se considèrent comme apolitiques et leurs activités objectives et neutres. Leurs collègues belges, bien que tiraillés entre résistance patriotique à l'occupant et sens professionnel du devoir envers le patrimoine artistique national qu'il s'agit de conserver, adoptent la même attitude : le ton reste courtois et il n'est pas rare de trouver des lettres entre experts belges et allemands qui commencent par « cher collègue ». Finalement, Joseph Destrée et Hippolyte Fierens-Gevaert accompagnent von Falke lors de ses visites⁶. Des dégâts, jugés peu importants, sont constatés ; des mesures de protection et de sauvetage sont proposées aux responsables belges. Ce faisant, von Falke rend justice aux responsables belges qui auraient fait leur possible pour la sauvegarde du patrimoine artistique belge. Mais avant tout, son rôle est de témoigner, à travers des rapports publiés dans tous les organes de la presse allemande, du respect des autorités occupantes vis-à-vis du patrimoine artistique belge et à réfuter les accusations de la presse étrangère par des preuves tangibles telles que des photographies. En effet, il s'agit entre autres d'atténuer les effets néfastes d'un article de l'historien d'art Emil Schäffer préconisant la confiscation des chefs-d'œuvre de l'école flamande dans les musées belges, en guise de « compensation de guerre »⁷. Indéniablement, le *Kunstschutz* est dans un premier temps essentiellement une opération de séduction visant à apaiser les tensions entre l'occupant et l'occupé. En effet, le *Kunstschutz* est intégré dans la politique culturelle du Gouvernement général, le gouverneur général de Belgique Moritz von Bissing ayant saisi la fonction médiatique d'une politique d'occupation respectueuse du patrimoine artistique (fig. 2). Il accepte d'accueillir en 1915 à Bruxelles le Congrès annuel des Conservateurs du Patrimoine des Pays de Langue allemande, dont l'objectif officiel est de traiter des problèmes liés à la destruction des monuments par les opérations de guerre et dont les résultats montrent toute l'impuissance de la société civile face aux effets des hostilités. En 1915, un bureau des affaires artistiques (*Kunstreferat*) est placé sous la responsabilité de l'archéologue Gerhard Bersu, qui interfère

Fig. 2.- Le gouverneur général von Bissing posant pour la presse devant un buste de Constantin Meunier.
Photo de presse.



⁵ KOTT Christina, 2006, p. 70-74.

⁶ *Idem*, p. 74-76.

⁷ *Idem*, p. 62-63.

dans l'administration des musées en organisant des expositions dans les salles du musée moderne. Puis, en 1917, les musées de la capitale belge deviennent les premières victimes de la réforme administrative imposée par les autorités occupantes, visant à séparer les administrations belges en une section flamande et une section wallonne.

Projets de recherche et inventaires

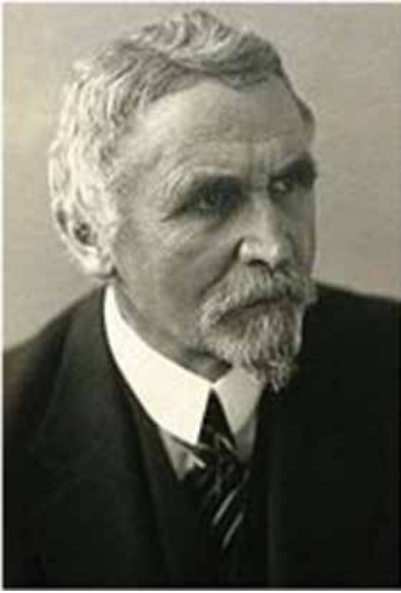


Fig. 3.- Le professeur Paul Clemen dans les années 1930.

© Universitäts- und Landesbibliothek Bonn.

Ces initiatives restent sans grand impact sur le patrimoine culturel lui-même et c'est la pratique de l'histoire de l'art par les Allemands qui se substitue en quelque sorte à la conservation du patrimoine, si l'on reprend la thèse de Marnix Beyen⁸. Le paysage artistique belge, à cause de son caractère contradictoire et divisé, au carrefour du monde germanique et du monde romain, s'avère un laboratoire idéal pour l'expérimentation de nouvelles méthodes comme la « géographie artistique ». Convaincus du caractère apolitique de leurs activités, de nombreux historiens d'art profitent dès 1915 de l'occupation militaire pour se consacrer à l'étude de l'art belge. Sous la direction de Paul Clemen (fig. 3), historien d'art et inspecteur des monuments de la Rhénanie, et avec le soutien du Gouvernement général, les ruines de l'abbaye cistercienne d'Orval font l'objet de fouilles et de recherches⁹. L'un des objectifs est de déterminer les frontières artistiques entre l'influence bourguignonne sur l'architecture cistercienne et le rayonnement artistique de la France septentrionale. Compte tenu du temps limité, le but inavoué de fournir des légitimations scientifiques pour l'éventuelle annexion de la partie orientale de la Belgique ne peut être atteint. L'empereur Guillaume II visite-t-il Orval vers le mois d'avril 1916 ? Certaines sources allemandes l'affirment, mais des preuves concrètes font défaut. Toujours est-il que Guillaume II était passionné d'histoire et d'archéologie : il avait initié et soutenu la reconstitution de plusieurs sites historiques, notamment la *Saalburg* et la *Hohkönigsburg* en Alsace. Il n'est pas étonnant dans ces conditions qu'il manifeste de l'intérêt pour l'abbaye d'Orval : il demande en effet des dessins de l'état initial, avant la destruction « par les troupes révolutionnaires françaises », et il tient à être régulièrement informé de l'avancement des travaux.

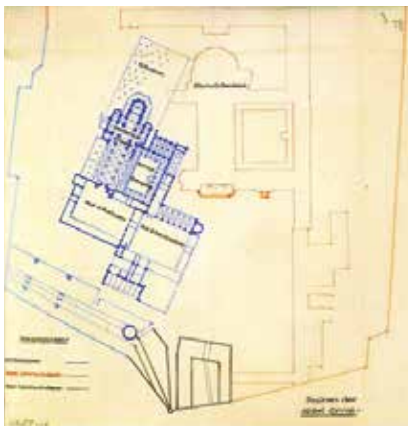


Fig. 4.- Plan des ruines de l'abbaye d'Orval établi par des architectes allemands vers 1915.

© Geheimes Staatsarchiv Preussischer Kulturbesitz Berlin.

La Commission royale des Monuments et des Sites, quant à elle, profite du soutien de l'autorité occupante pour engager d'urgents travaux de consolidation dans les ruines de l'abbaye (fig. 4-5). À partir de mai 1916, la C.R.M.S. est l'interlocuteur principal de l'administration allemande, sans l'intermédiaire du Ministère des Sciences et des Arts et de celui de l'Agriculture et des Travaux publics. Ceci confirme l'impression que la C.R.M.S. saisit l'occasion pour enfin jouer le rôle qui lui convient, c'est-à-dire d'être décideur, au lieu de consultant, et de disposer de crédits qui lui permettent de gérer et de réaliser d'une façon autonome des projets de conservation ou de restauration. Rappelons que depuis la fin du

⁸ BEYEN Marnix, « Art and Architectural History as Substitutes for Preservation. German Heritage Policy in Belgium during and after the First World War » dans BULLOCK Nicholas, VERPOEST Luc (dir.), *Living With History, 1914-1964: Rebuilding Europe After the First and Second World Wars and the Role of Heritage Preservation*, Leuven, 2011, p. 42-43.

⁹ KOTT Christina, 2006, p. 157-173.

Fig. 5.- Von Bissing et son état-major visitent les ruines de l'abbaye d'Orval, vers 1916.

© KIK-IRPA, Bruxelles.



XIX^e siècle, la Commission royale est en conflit avec l'État belge et, plus particulièrement, avec les Ministères des Sciences et des Arts successifs, qui manquent d'engagement dans la protection du patrimoine national, notamment en bloquant l'examen et la signature d'une loi relative à la protection des monuments telle qu'elle existait dans plusieurs pays voisins, dont la France qui crée la loi de 1913 sur les monuments historiques.

Le 20 mai 1916, le chef de l'administration civile allemande accorde la somme de 18.000 francs, imputables sur le budget belge, pour la mise en état des ruines de l'abbaye d'Orval. Les travaux doivent être exécutés sous la surveillance de la C.R.M.S. et sous la direction de Louis Cloquet, professeur d'architecture à l'université de Gand, et de Cornu, ingénieur en chef des Travaux publics à Arlon¹⁰. Néanmoins, l'administration allemande se réserve la surintendance du projet, en chargeant son rapporteur pour les Travaux publics (*Referent für das Bauwesen*) Rehorst. L'autorité allemande impose non seulement son contrôle, mais aussi une certaine conception de la conservation du patrimoine architectural : suivant la position de Cornelius Gurlitt, la priorité est donnée au principe de conservation (*Erhaltung*) au détriment du principe de restauration (*Wiederherstellung*). Lorsque les travaux s'arrêtent en hiver 1916, le résultat est certainement en dessous des espérances de la C.R.M.S. Néanmoins, grâce à l'intérêt des historiens d'art allemands et avec l'appui de l'autorité allemande dont la C.R.M.S. a su se servir, l'objectif de la consolidation des ruines a été partiellement atteint, l'effondrement des parties les plus anciennes a pu être évité. Il n'empêche que dans les années 1930, les ruines de l'abbaye seront reconstruites selon une toute autre conception...

La coopération germano-belge se fait certes autour d'un même objectif, le sauvetage d'un patrimoine médiéval « européen », mais avec des motifs très différents : du côté allemand, on espère avancer les études sur l'architecture cistercienne, déterminer les « frontières artistiques », instrumentaliser ces études pour la propagande culturelle et contrôler

¹⁰ *Idem*, p. 161-165.



Fig. 6.- La collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles, photographie allemande, 1917 ou 1918.

© KIK-IRPA, Bruxelles.



Fig. 7.- Chœur de la cathédrale de Tournai, photographie allemande, 1917 ou 1918.

D'après *Belgische Kunstdenkmäler*, 1923.

les affaires internes du pays occupé ; du côté belge, on est animé par l'intention de contourner les voies administratives belges dans un but d'accélération de la prise de décision et un certain opportunisme.

La campagne d'inventorisation photographique du patrimoine artistique belge est un autre projet de recherche, mégalomane dans ce contexte de guerre et d'occupation¹¹. Commencé en 1917, elle mobilise une vingtaine d'historiens de l'art et d'architectes allemands et se conclut par la réalisation d'environ 10.000 clichés de grande qualité (fig. 6-7). En effet, à cette époque, la Belgique ne dispose pas d'un inventaire systématique de son patrimoine. Ironie de l'histoire, l'inventaire réalisé sous la direction de Paul Clemen répond aux projets formulés par des responsables belges avant la guerre, projets qui justement s'appuyaient sur un modèle d'inventaire mis en place par Clemen en Rhénanie. Or, la remise de clichés aux institutions belges n'est pas prévue par les Allemands, qui comptent enrichir uniquement leurs propres archives photographiques. Un grand nombre de clichés est reproduit en 1923, en pleine crise de la Ruhr, dans la publication en deux volumes *Belgische Kunstdenkmäler*, éditée sous l'égide de Paul Clemen¹². L'inventaire photographique, une entreprise à mi-chemin entre science et politique témoigne de manière parfaite de la volonté des autorités allemandes de « saisir » les richesses culturelles d'un pays censé devenir tributaire de l'Allemagne, sans pour autant heurter ses sensibilités de façon brutale. Si la Belgique n'a pas connu de confiscations dans les collections publiques, on peut néanmoins parler d'une certaine forme d'appropriation culturelle et scientifique de son patrimoine par l'occupant allemand.

Les dernières mesures (1917-1918)

La situation redevient menaçante pour le patrimoine artistique dans les Flandres dès l'été 1917 avec la multiplication des bombardements aériens par les avions alliés et la reprise des combats dans la région d'Ypres. Des mesures en faveur de la protection des nombreux monuments et collections artistiques à Bruges, Courtrai et ses environs deviennent de plus en plus urgentes. À la différence de l'activité d'Otto von Falke en 1914, il s'agit à présent de prendre des mesures préventives. L'extension des opérations militaires pendant l'été et l'automne 1917, provoquant des évacuations de villages entiers à l'arrière, rend urgente l'évacuation vers Bruges des œuvres d'art mobilières des localités proches du front. La C.R.M.S. obtient la mise à disposition de fonds de la part de l'occupant. Tout en laissant le soin des travaux aux Belges, n'est-ce pas une nouvelle occasion pour les autorités allemandes de se vanter d'avoir organisé la mise à l'abri du patrimoine artistique belge, en bonne entente avec les instances compétentes belges ? Mais les récits divergent : autant la coopération entre le délégué belge et les autorités allemandes a dû être plus importante que ce que les comptes rendus belges veulent faire croire, autant la part active des autorités allemandes a été sans aucun doute gonflée dans les rapports allemands.

¹¹ KOTT Christina, 2006, p. 174-188.

¹² *Idem*, p. 191-192.

Fig. 8.- Inventorisation des collections des musées de Lille, Douai, Cambrai... évacuées à Bruxelles et entreposées au Musée d'Art moderne à Bruxelles, fin 1918.
© KIK-IRPA, Bruxelles.



Contrairement aux chefs-d'œuvre de Bruges, des objets d'art mais aussi des archives de Courtrai et de ses environs, sont expédiés et déposés à Bruxelles entre janvier et mai 1918. Le recoupement des sources belges et allemandes semble démontrer, en dépit de certaines divergences, que la coopération entre occupés et occupants, bien que forcée, a pu se dérouler dans des conditions plutôt favorables et porter des fruits.

À l'approche du front en octobre 1918, les milliers d'œuvres d'art françaises conservées à Valenciennes et à Douai sont transférées à Bruxelles par voie fluviale. Terrifiés par les rumeurs de pillages et d'inondations opérées par les troupes allemandes lors de leur retraite, les responsables français y donnent bon gré mal gré leur accord. Si les fonctionnaires des Affaires étrangères allemands ont fini par autoriser le transfert à Bruxelles, ils s'opposent avec succès au transfert des œuvres en Allemagne et ceci, contre la volonté de Guillaume II. Arrivés à Bruxelles au lendemain de l'Armistice, lorsque la révolution allemande bat son plein, les historiens d'art allemands confient l'ensemble du convoi aux conservateurs belges, lesquels ne manquent pas l'occasion de se vanter d'avoir « intercepté » les collections françaises – considérés comme des butins de guerre – lors de leur transport vers l'Allemagne (fig. 8).

L'entre-deux-guerres

S'il est relativement aisé de dresser la liste des monuments détruits, mutilés ou seulement endommagés, il est extrêmement difficile de déterminer la nature et l'étendue du désastre en ce qui concerne les œuvres mobilières en raison de l'absence d'inventaires et de photos. À cela s'ajoute l'estimation de la valeur marchande, qui pose le problème de la valeur du patrimoine artistique d'une manière complètement inédite. Dans les capitales des pays vainqueurs, des expositions sont organisées avec les œuvres d'art récupérées ou reçues en compensation, alors que dans les



Fig. 9.- *Kunstschutz im Kriege*, ouvrage édité en 1919 par Paul Clemen en vue des négociations de paix.
© Christina Kott.

« capitales vaincues » – Munich, Berlin, et Vienne –, des places vides sur les cimaises doivent témoigner de ce qui est ressenti comme une injustice. D'un autre côté, à l'instar des combattants, les œuvres d'art sont aussi « démobilisées », car une partie des œuvres déplacées rentrent dans leur lieu de conservation d'origine. Les débats gravitent autour des termes clés comme restitution, réparation ou compensation d'un côté et expiation ou châtimement de l'autre. Il va sans dire que le débat est dominé par les pays vainqueurs du conflit, dont les objectifs sont avant tout la récupération des objets déplacés ou disparus, l'obtention de compensations – de préférence en nature – de la part de l'Allemagne et de l'Autriche, afin de remplacer les pertes... bref, la reconstitution de leur patrimoine artistique. Les objectifs allemands sont en revanche la réfutation des accusations de vol ou de pillage, la reconnaissance de l'organisation et de l'efficacité du *Kunstschutz*, par des publications et des manifestations, et la défense, là encore, du patrimoine artistique national contre d'éventuelles velléités de prélèvements d'œuvres d'art dans les collections allemandes. L'ouvrage collectif intitulé *Kunstschutz im Kriege*¹³ (Préservation du patrimoine artistique pendant la guerre), édité et publié par Paul Clemen en 1919 à l'occasion des conférences de la Paix, est l'une de ces publications (fig. 9). Considérée encore aujourd'hui comme une référence, cette publication était destinée à justifier les mesures allemandes de sauvegarde du patrimoine historique et artistique pendant la guerre devant l'opinion allemande et surtout internationale. Mais elle a aussi contribué à perpétuer une image positive des activités allemandes en faveur du patrimoine artistique.

L'insertion d'articles dans le texte du Traité de Paix qui stipuleraient la compensation d'œuvres en nature de l'Allemagne à la France se heurte aux réticences des Américains et Britanniques. En revanche, la Belgique obtient l'insertion de l'article 247 dans le Traité de Versailles, stipulant le retour des volets du célèbre retable de l'Agneau mystique en tant que compensation morale pour ces nombreuses pertes artistiques. En Allemagne, cette décision est accueillie avec incompréhension et indignation, mais la livraison des œuvres d'art se déroule sans encombre (fig. 10). L'effet de cette remise se fait sentir en 1923-1924 lorsque Belges et Allemands tombent d'accord sur le paiement d'une indemnité globale pour toutes les œuvres d'art disparues et non encore réapparues, ce qui permet d'engager des relations sur des bases plus saines. Au contraire, un tel accord n'a pas été conclu entre Français et Allemands, ce qui va entraîner la poursuite des différents contentieux.

Parallèlement à une certaine détente, on assiste, en Belgique et en France, à la « dégermanisation » de l'histoire de l'art. Une tendance à la réinterprétation de l'art belge – flamand en particulier – est perceptible dans un grand nombre de textes, dont le caractère idéologique et irrationnel, dépourvu de tout fondement scientifique, n'est pas en reste par rapport à certains textes allemands de 14-18 fondés également sur des méthodes exclusivement « divinatoires ».

¹³ CLEMEN Paul (éd.), « Kunstschutz im Kriege. Berichte über den Zustand der Kunstdenkmäler auf den verschiedenen Kriegsschauplätzen und über die deutschen und österreichischen Massnahmen zu ihrer Erhaltung, Rettung und Erforschung, in Verbindung mit Gerhard Bersu et al. », t. 1 (*Die Westfront*), Leipzig, 1919 (2 tomes).

Fig. 10.- Le déballage des volets latéraux du retable de l'Agneau mystique, livrés par l'Allemagne en vertu de l'article 247 du Traité de Versailles.
© KIK-IRPA, Bruxelles.



Gerhard Bersu, le délégué du Gouvernement allemand dans les négociations autour du paiement du forfait, intervient encore une fois lorsqu'il s'agit de l'inventaire photographique allemand. Ce dernier avait été réclamé par les historiens d'art belges après la guerre en tant que bien national mais, en raison du statut juridique flou des photographies, la « restitution » voulue par les Belges n'avait pas eu lieu. En 1922-1923, après la publication de l'ouvrage *Belgische Kunstdenkmäler* et face aux difficultés financières que connaissent les institutions publiques allemandes telles que les universités, Paul Clemen, qui a rassemblé dans son institut d'histoire de l'art à Bonn la plupart des clichés, considère Bruxelles comme le meilleur endroit pour la conservation et l'exploitation des plaques et des clichés. Eugène van Overloop, conservateur en chef des Musées royaux du Parc du Cinquantenaire¹⁴, puis son successeur Jean Capart, approuvent l'acquisition de l'inventaire pour la collection photographique du Musée du Cinquantenaire et, grâce à la médiation de Gerhard Bersu, un accord est signé le 18 mai 1926. Les 10.011 clichés sont cédés contre le versement de 140.000 marks. Le 28 avril 1927, la *Reichsbank* reçoit comme convenu la somme d'argent dont la provenance reste incertaine : il s'agirait de comptes bloqués de l'ancien Gouvernement général allemand. Les intérêts annuels du dépôt bancaire serviront à financer des projets de recherche en histoire de l'art, spécialement des études sur l'art des régions occidentales allemandes et ses liens avec les productions artistiques des régions limitrophes en France, Belgique, Pays-Bas et Suisse. Le « Fonds pour le soutien de l'étude de l'art dans les zones frontalières entre l'Allemagne et l'Europe de l'Ouest » a ainsi favorisé l'émergence de la *Westforschung*¹⁵. Aujourd'hui, négatifs et clichés constituent un fonds important au sein des archives photographiques de l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA) à Bruxelles.

¹⁴ Depuis 1925, Musées royaux d'Art et d'Histoire.

¹⁵ DIETZ Burkhard, GABEL Helmut, TIEDAU Ulrich (dir.), *Griff nach dem Westen. Die 'Westforschung' der völkisch-nationalen Wissenschaften zum nordwesteuropäischen Raum (1919-1950)*, 2 t., Münster, 2002. Voir aussi : KOTT Christina, 2006, p. 192-194.

La protection du patrimoine en 1940-1944

L'enregistrement dans les répertoires du Service de la Documentation belge des « clichés allemands » n'est pas terminé lorsque le pays est envahi pour la seconde fois par les troupes allemandes. « Au moment de la guerre, il n'existait aucun plan de protection des œuvres et trésors d'art en temps de guerre. On improvisa », tel est le constat laconique dans un rapport belge de 1943¹⁶. En effet, lorsque la Belgique est attaquée à partir du 10 mai 1940, par les airs et au sol, les administrations en charge du patrimoine culturel sont peu ou mal préparées à une situation de conflit et d'occupation. Certes, des chefs-d'œuvre ont été mis à l'abri dans les caves des musées et des coffres de banques, comme par exemple les collections des Musées royaux d'Art et d'Histoire et celles du Musée royal des Beaux-Arts à Bruxelles. Des initiatives pour la mise en place de mesures pour la protection des collections avaient même été proposées dès 1927 par Jean Capart, puis réitérées en 1937 et préparées dès le début de la guerre en septembre 1939¹⁷. Le retable de l'Agneau mystique de l'église Saint-Bavon à Gand, ainsi que d'autres collections gantoises sont transportés le 17 mai 1940 à Pau, dans le Sud de la France¹⁸. Mais comparé à ses deux voisins la France et les Pays Bas, peu de mesures préventives, notamment en faveur de la protection du patrimoine architectural, avaient été prises. Ceci est dû non seulement à l'effet de surprise et à la rapidité de l'invasion, mais aussi à l'absence d'une législation adéquate en cas de conflit, d'une institution centrale pour la conservation du patrimoine et donc, aux querelles de compétences qui en découlent. La C.R.M.S., quant à elle, a certes une certaine influence dans la société civile comme dans les milieux spécialisés, notamment depuis la loi du 7 août 1931, mais sur le plan politique, elle n'occupe qu'un rôle de consultante. Ainsi, les mesures de protection qu'elle propose dès 1938-1939 ne sont pas mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Les Allemands, cette fois-ci, n'improvisent pas : la structure administrative bicéphale de l'occupation est préparée de longue date par des experts de la Belgique comme Franz Petri¹⁹. L'un des sous-groupes de la section administrative est le service de protection artistique, qui dépend donc du *Militärbefehlshaber*, le général Alexander von Falkenhausen, en place depuis le 1^{er} juin 1940. Le 11 mai 1940, Franz Graf Wolff-Metternich, le successeur de Paul Clemen à la tête de la conservation du patrimoine de la Rhénanie, est nommé responsable de la protection du

¹⁶ « Protection des œuvres d'art », 30 novembre 1943 (non-signé, copie), archives de l'Institut royal du Patrimoine artistique, Bruxelles, pièces concernant la protection, la mise à l'abri et le retour d'œuvres d'art et de bâtiments, n° 1182.

¹⁷ Voir aux archives des Musées royaux d'Art et d'Histoire, les dossiers « Protection des œuvres d'art » n° 80/4 et « Protection œuvres/guerre » n° 163/17. Voir aussi : LAVACHERY Henri, « Les mesures prises en Belgique pour protéger les Musées contre les dangers de guerre » dans *Museion*, supplément mensuel, novembre 1939, p. 1-3.

¹⁸ LUST Jacques, « Het Lams God en de nationalsocialistische Cultuurpolitiek, tijdens de Tweede Wereldoorlog. Achtergronden bij de wegvoering van het Lams God » dans *De stoutmoedige diefte van het Lam Gods. Zestig jaar speuren naar de Rechtvaardige Rechters*, cat. exp., Gand, 1995, p. 67-77.

¹⁹ MAJERUS Benoît, « Von Falkenhausen zu Falkenhausen. Die deutsche Verwaltung Belgiens in den zwei Weltkriegen » dans KRONENBITTER Günther, PÖHLMANN Markus, WALTER Dierk (éd.), *Besatzung. Funktion und Gestalt militärischer Fremdherrschaft von der Antike bis zum 20. Jahrhundert*, Paderborn, 2006, p. 131-146.



Fig. 11.- Heinz Rudolf Rosemann lors de l'inauguration de l'exposition « Deutsche Graphik des 19. und 20. Jahrhunderts » (Dessins et gravures allemands des 19^e et 20^e siècles), Palais des Beaux-Arts, Bruxelles, 22 mai 1942.

© Collection Ceges – Bruxelles. Photo n° 32709.



Fig. 12.- Stan Leurs lors d'une conférence à Bruxelles sur les architectes bruxellois de la fin du Moyen-Âge, 19 mars 1944.

© Collection Ceges – Bruxelles. Photo n° 32289.

patrimoine artistique par le haut commandement de l'armée de terre, ceci dans un premier temps dans les pays occupés de l'ouest de l'Europe administrés par l'armée²⁰. Avant d'être rattaché à l'administration militaire allemande en France début août 1940, Wolff-Metternich est chargé de la protection du patrimoine belge et de la mise en place d'un service au sein de l'administration militaire pour la Belgique et le Nord de la France. Il se rend notamment aux Musées royaux d'Art et d'Histoire pour se renseigner sur les mesures de protection entreprises, mais aussi pour annoncer aux conservateurs belges la prochaine réouverture des musées. Lorsque Wolff-Metternich rejoint Paris le 1^{er} août 1940, il est remplacé au poste de chargé du patrimoine artistique par le professeur d'histoire de l'architecture Heinz Rudolf Rosemann²¹, qui occupera ce poste durant quatre ans, du 1^{er} août 1940 jusqu'en septembre 1944 (fig. 11). Il est assisté par Henry Koehn, agriculteur, anthropologue et photographe originaire de l'Allemagne du Nord²². Deux historiens de l'art, Wolfgang Krönig et Joachim Wolfgang von Moltke, sont chargés de missions temporaires.

Contrairement à l'occupation de 14-18, la C.R.M.S. n'est plus un partenaire compétent pour l'occupant. En effet, Wolff-Metternich et Rosemann la considèrent comme un organisme incapable d'agir parce qu'elle serait composée non pas d'experts mais de personnalités choisies selon des critères « de politique des partis » (*parteilich*) ; son éviction pure et simple est jugée nécessaire. Mais le *Kunstschutz* ne peut se substituer à la C.R.M.S. ou créer un nouvel organisme de protection du patrimoine car l'administration d'occupation est censée contrôler les organes belges existants et non pas les remplacer. Créé le 29 juin 1940, à l'initiative du chef de l'administration allemande Eggert Reeder, par le Comité des Secrétaires généraux, le Commissariat général à la Restauration du Pays (C.G.R.P.) est ainsi doté d'un Service des Monuments historiques (S.M.H.)²³. Ce service fait partie des quatre sections du département B « Reconstruction », dirigé par l'architecte et urbaniste Raphaël Verwiltghen. Stan Leurs²⁴, architecte et professeur d'histoire de l'architecture à l'université de Gand (fig. 12), est nommé responsable du S.M.H. et porte

²⁰ Voir : KOTT Christina, « "Den Schaden in Grenzen halten ..." ». Deutsche Kunsthistoriker und Denkmalpfleger als Kunstverwalter im besetzten Frankreich, 1940-1944 » dans HEFRIG Ruth, PETERS Olaf, SCHELLEWALD Barbara (dir.), *Kunstgeschichte im "Dritten Reich". Theorien, Methoden, Praktiken*, Berlin, Akademie Verlag, 2008, p. 362-392 (= Schriften zur modernen Kunstgeschichtsforschung, vol. 1). Cf. <http://books.google.fr/>. Voir aussi : KOTT Christina, « Le 'Kunstschutz' en 39-45 : une pierre dans la façade de l'Allemagne national-socialiste ? » dans NIVET Philippe (dir.), *Guerres, œuvres d'art et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, Amiens, Encre, 2014.

²¹ Heinz Rudolf Rosemann (1900-1977).

²² Henry Koehn (1892-1963).

²³ VAN DEN WIJNGAERT Marc, « La politique du Comité des Secrétaires généraux en 1940 » dans BALACE Francis (dir.), *Jours de guerre. Jours de chagrin I*, Bruxelles, 1991, p. 69-79 ; DE JONGHE Albert, « De personeelspolitiek van de Militärverwaltung te Brussel gedurende het eerste halfjaar der bezetting (juni-december 1940). Bijdrage tot de studie van de Duitse Flamenpolitiek in Wereldoorlog II » dans *Revue belge d'histoire contemporaine/Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, III, 1972, 1-2, p. 11. Seules les activités en matière d'architecture et d'urbanisme du C.G.R.P. ont fait l'objet de recherches, voir : UYTENHOVE Pieter, « Van stadsbouwkunst tot stedenbouwkunde : een modernistische oefening van Raphaël Verwiltghen » dans *Monumenten en Landschappen* 2, n° 5 (Themanummer), 1983, p. 54-68 ; UYTENHOVE Pieter, « Architectuur, stedenbouw en planologie tijdens de Duitse bezetting : de moderne beweging en het Commissariaat-Generaal voor 's Lands Wederopbouw » dans *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, 1989, 3-4, p. 465-510 ; *Le contrôle esthétique en '40*, Bruxelles, Institut supérieur d'Architecture de l'État, 1986 (= Les Cahiers de la Cambre Architecture, 3).

²⁴ Stan Leurs (1893-1973). LUTYEN An, *Stan Leurs (1893-1973)*. Unpublished master's dissertation at Ghent University, 2003.



Fig. 13.- Couverture de l'ouvrage Mechelen dans la collection Steden en Landschappen.

© Christina Kott.

le titre de « Conseiller général à la Restauration ». Il s'entoure des meilleurs spécialistes belges : le chanoine Raymond Lemaire, son promoteur de thèse²⁵, et l'un des maîtres à penser de la conservation du patrimoine en Belgique²⁶, l'architecte Max Winders, ainsi que d'autres architectes et représentants de la C.R.M.S. dans les provinces. Stan Leurs convient parfaitement aux exigences allemandes, étant flamand proche du mouvement nationaliste flamand et germanophile. En 1928, il a participé à un concours d'architecture à Essen et, en 1935, aux journées culturelles germano-flamandes à Cologne. Mais il est aussi apprécié pour ses qualités d'architecte, d'ingénieur et de professeur d'université. En tant qu'architecte, il représente le courant moderniste de l'architecture belge de l'entre-deux-guerres, en mélangeant des formes cubiques et fonctionnelles avec des matériaux traditionnels tels que les briques²⁷. Inversement, il utilise des formes ou des matériaux modernes lors de ses nombreuses restaurations et d'extensions de bâtiments historiques. En outre, il est très impliqué dans la promotion du tourisme moderne en Flandre et c'est en tant que représentant de l'équivalent flamand du Touring Club de Belgique, le *Vlaamse Toeristenbond*, fondé en 1922, qu'il siège dans la Commission royale des Monuments et des Sites²⁸ (fig. 13).

Le service des monuments historiques, bien que sous le contrôle de l'occupant, dispose de collaborateurs dans les provinces et de fonds nécessaires à ses travaux malgré la pénurie et ce, sans devoir les demander à des instances démocratiquement élues. Il bénéficie de l'étroite collaboration entre les différentes sections du C.G.R.P. qu'il peut solliciter dans le domaine de l'expertise, de la conception et de l'exécution des travaux. Le professeur Leurs entretient en outre de bonnes relations avec le secrétaire général à l'Instruction publique, Marcel Nyns, et le directeur de l'Administration des Beaux-Arts, Jozef Muls. Des circonstances particulières donc, peut-être même plus propices qu'avant-guerre à la gestion du patrimoine culturel belge ? Pour la première fois, en effet, la conservation du patrimoine est intégrée dans un projet global de reconstruction du pays : « Surtout les nombreux architectes, urbanistes, historiens de l'art et archéologues, qui travaillent au Commissariat général à la Restauration du Pays [...] voient dans la situation de l'occupation l'occasion de faire revivre les traditions nationales dans le cadre d'un projet moderne de reconstruction de grande envergure »²⁹. La préservation du patrimoine culturel belge, considéré comme appartenant dans toutes ses composantes à la sphère culturelle germanique, étant l'une des intentions de l'administration militaire allemande, il n'est pas étonnant que c'est justement « au niveau de la conservation des biens culturels matériels et immatériels belges que la collaboration entre

²⁵ Voir sa thèse de doctorat : LEURS Stan, *Les origines du style gothique en Brabant. Première partie : L'architecture romane – Deuxième partie : L'architecture romane dans l'ancien duché de Brabant*, Bruxelles, 1922.

²⁶ Raymond Albert Ghislain Lemaire (1878-1954). LEMAIRE Raymond, *La restauration des monuments anciens*, Anvers, 1938.

²⁷ LUYTEN An, 2003, p. 129-fin. Une partie de ses projets réalisés se trouvent sur le site : <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/dibe/persoon/7426>.

²⁸ Stan Leurs était l'éditeur de la collection d'ouvrages de vulgarisation *Steden en Landschappen* (Villes et paysages) publiée par le Touring Club flamand ; il en signe plusieurs volumes : LEURS Stan, *Mechelen*, Anvers, 1923 (*Steden en Landschappen*, II) ; LEURS Stan, *De Begijnhoven*, Anvers, 1931 (*Steden en Landschappen*, VII).

²⁹ BEYEN Marnix, « Het Cultuurleven. Een late terugkeer naar de Romantiek » dans VAN DEN WIJNGAERT Marc (et al.), *België tijdens de tweede Wereldoorlog*, Anvers, 2004, p. 125-142.

élites culturelles allemandes et belges fut la plus fructueuse »³⁰. Mais quelles sont les modalités de cette collaboration ? Quelles interactions, quels transferts entre occupés et occupants peut-on déceler ? Quel profit en tirent les uns et les autres et dans quel objectif ?

Mesures et directives



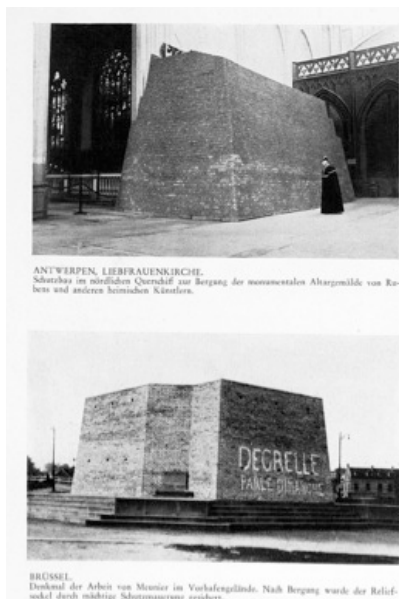
Fig. 14.- L'église de Berendrecht (province d'Anvers) : clocher détruit à l'explosif par les Belges, photographie de Henry Koehn, 4 avril 1941.

© Deutsches Kunstarchiv Nuremberg, Papiers Rosemann.

Le type de mesures ainsi que les modalités de la première phase de coopération entre Leurs et le *Kunstschutz* sont dictés par les nécessités de la situation : il s'agit d'identifier et d'inspecter les monuments endommagés ou détruits – ceux touchés lors de l'invasion comme ceux détruits volontairement par les troupes belges ou britanniques, en l'occurrence des tours d'églises et des ponts, afin d'entraver l'avancée des troupes allemandes (fig. 14). Jusqu'à la mi-juillet 1940, les mesures d'urgence sont ordonnées par le *Kunstschutz* ou les *Kommandanturen* et souvent, exécutées par des prisonniers de guerre belges : déblaiement des ruines, mise en place de toitures provisoires, consolidation de façades endommagées et sauvegarde d'éléments d'architecture sous les décombres. L'armée allemande met parfois à disposition des camions militaires. Ensuite, c'est le S.M.H. de Leurs au sein du C.G.R.P. qui prend la relève, notamment en organisant des mesures de protection anti-aériennes comme la dépose des vitraux de la collégiale Saint-Michel-et-Sainte-Gudule à Bruxelles, ainsi que dans d'autres églises à Anvers, Louvain, Tournai et Gand (fig. 15).

Fig. 15.- À droite, dépose des vitraux à la collégiale Saint-Michel-et-Sainte-Gudule à Bruxelles. En haut à gauche : église Notre-Dame d'Anvers, protection anti-aérienne. En bas à gauche : protection anti-aérienne du "Monument au travail" par Constantin Meunier, square Jules de Trooz, Bruxelles-Schaerbeek, mai 1944. Le socle et les reliefs sont protégés in situ alors que les sculptures ont été démontées et mises à l'abri, photographies de Henry Koehn, 1940-1944.

D'après la brochure de propagande de Prof. Dr. H. (Heinrich) KOHLHAUSEN, *Der Kampf des deutschen Kunstschutzes um die Erhaltung europäischer Kulturwerte* (Massnahmen gegen den angelsächsischen Bombenterror), Graphik-Verlag, Prague, 1944.



³⁰ *Ibidem*, p. 139-140.

En juillet 1940, Leurs et Wolff-Metternich établissent des directives « sur la future organisation (du S.M.H.) et sa collaboration avec le *Militärbe-fehlshaber* »³¹ : la date limite pour la conservation d'un monument ou d'un bâtiment historique est fixée à 1830, sauf pour des constructions modernes choisies comme celles de Henry Van de Velde. Un décret de protection doit empêcher l'action individuelle des propriétaires – on touche là à l'une des « vaches sacrées » en Belgique. Les travaux importants seront exécutés par le C.G.R.P., les autres le seront par des architectes indépendants. Des représentants dans les provinces seront nommés, tandis que la C.R.M.S. sera évincée. Le rôle du *Kunstschutz* se limiterait aux conseils, au contrôle des travaux et à la documentation. Les objectifs de son service tels qu'ils sont énumérés par Stan Leurs en 1941 dans *Reconstruction*, l'organe de communication et de propagande du C.G.R.P.³², divergent certes quelque peu de ces directives, notamment en ce qui concerne la C.R.M.S. qui reste un partenaire du C.G.R.P. Mais ils démontrent à la fois la convergence entre les visions allemandes et belges, et la relative autonomie du C.G.R.P. :

1. Assurer la liaison entre le C.G.R.P. et la Commission royale des Monuments et des Sites ;
2. Réunir une documentation complète et précise sur les édifices et objets endommagés ou détruits ; dans le cas d'immeubles anciens complètement démolis ou presque, donner un avis sur l'opportunité d'une reconstitution ou d'un remplacement par un édifice moderne ;
4. Donner des directives générales au sujet de la restauration des édifices ;
5. Conseiller le Commissaire général dans le choix des architectes chargés des restaurations et donner des directives à ces architectes ;
6. Examiner les plans et cahiers des charges du point de vue architectural et archéologique ;
7. Surveiller l'exécution des travaux et en agréer la réception ;
8. Mettre en place des mesures préventives de conservation contre les risques de nouveaux dommages de guerre³³.

En outre, Stan Leurs entend bien profiter de la situation afin d'influencer la reconstruction selon ses propres conceptions. Ainsi, comme il l'explique dans *Reconstruction*, il s'agit de reconstruire les zones urbaines selon les principes de la rationalité, l'hygiène et l'homogénéité esthétique. Des monuments peu importants et très endommagés doivent être démolis au profit de constructions nouvelles. La situation se prête selon lui également à la « correction » de restaurations du XIX^e siècle critiquées en raison de leur caractère historiciste. Les maître mots « épuration », « retour aux origines et au caractère régional » – qu'ils soient supposés ou prétendus – sont les mêmes qu'en Allemagne, mais ils correspondent également à des courants internationaux de la conservation des monuments dans les années 1920 et 1930.

³¹ Rapport d'activité de l'administration militaire, adressé au haut commandant de l'armée de terre, archives Ceges-Soma Bruxelles, L13.1/11 (10-Tage-Bericht Nr.1), 2 août 1940, p. 13-14.

³² La revue *Reconstruction. Urbanisme, architecture, génie civil, industrie* et son équivalent néerlandais *Wederopbouw* sont publiées sous la direction de Pierre-Louis Flouquet jusqu'au milieu de l'année 1944 et reflètent les principaux thèmes, théories, idéologies et problématiques de l'époque.

³³ LEURS Stan, « La restauration et la conservation des richesses archéologiques » dans *Reconstruction. Urbanisme, architecture, génie civil, industrie*, 2^e année, avril 1941, n° 5, p. 27-30.



Fig. 16.- Voûtes de la nef principale de l'église Sainte-Gertrude à Nivelles : en haut, vue côté est, été 1940 ; en bas, vue côté ouest, vers 1941.

D'après ROSEMANN Heinz Rudolf, « Nivelles. Wiederherstellung der Getrudenkirche und Neugestaltung ihrer Umgebung » dans *Deutsche Kunst und Denkmalpflege*, année 1942-1943, p. 55-59.

Le cas exemplaire pour ce genre d'épuration – en allemand *Bereinigung* ou *Entschandelung* – est celui de la voûte de la nef principale de la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles. De style baroque, elle est ajoutée au XVIII^e siècle alors que la nef date du XI^e siècle. La voûte a été endommagée pendant l'incendie provoqué par le bombardement de mai 1940. Elle est encore debout pendant l'été 1940 – comme le montrent des photos – et il est difficile d'évaluer *a posteriori* les risques d'effondrement (fig. 16). Toujours est-il que Stan Leurs, en accord avec Raymond Lemaire³⁴ et Rosemann, préconise sa remise à l'état « d'origine » en style roman, grâce à la construction d'un plafond plat en béton armé³⁵. L'avantage, selon Rosemann, serait aussi la plus grande ressemblance de la nef avec des églises rhénanes du même type³⁶.

La mise à découvert de certains sous-sols, comme à Nivelles mais aussi à Tournai et dans d'autres endroits, est un effet annexe des destructions. Des fouilles archéologiques y sont entreprises sous la direction générale de Leurs car « le passé de Tournai est en effet si passionnant que l'occasion se présentant, comme jamais il n'y eut, de le poursuivre quasi partout dans ses retranchements les plus profonds, il eût été absurde de n'en point profiter », comme l'affirme le conseiller à la restauration Paul Rolland³⁷. Mais l'administration militaire y a bien joué un rôle, contrairement à ce qu'écrit Stéphane Demeter en 2004³⁸ : en effet, l'archéologue allemand Joachim Werner, rattaché en 1941 au *Militärbefehlshaber* en tant que conseiller pour l'archéologie et la préhistoire, s'est engagé pour la mise en œuvre des fouilles ainsi que pour la mise en place d'un service des fouilles de l'État sous la direction de Jacques Breuer.

Les concours d'architecture pour la reconstruction de nouveaux quartiers, comme à Nivelles, constituent d'autres exemples pour cette convergence de visions et d'intérêts entre conservateurs du patrimoine belges et allemands. Rosemann, qui préconise l'influence allemande sur la culture architecturale et urbanistique en Belgique de façon indirecte, participe discrètement aux jurys du C.G.R.P. Il désapprouve à la fois les projets historisants et ceux dans le style moderne international ; la conception « saine » de l'architecture est selon lui celle qui prévoit une subordination du monument dans un ensemble de rues ou dans un quartier, comme le montre le projet de l'architecte Émile Goffay pour le centre historique de Nivelles que Rosemann avait joint à son rapport d'activité (fig. 17).

³⁴ LEMAIRE Raymond (chanoine), « La collégiale de Nivelles et sa restauration » dans *Reconstruction. Urbanisme, architecture, génie civil*, industrie, 2^e année, février 1941, n° 3, p. 20-27.

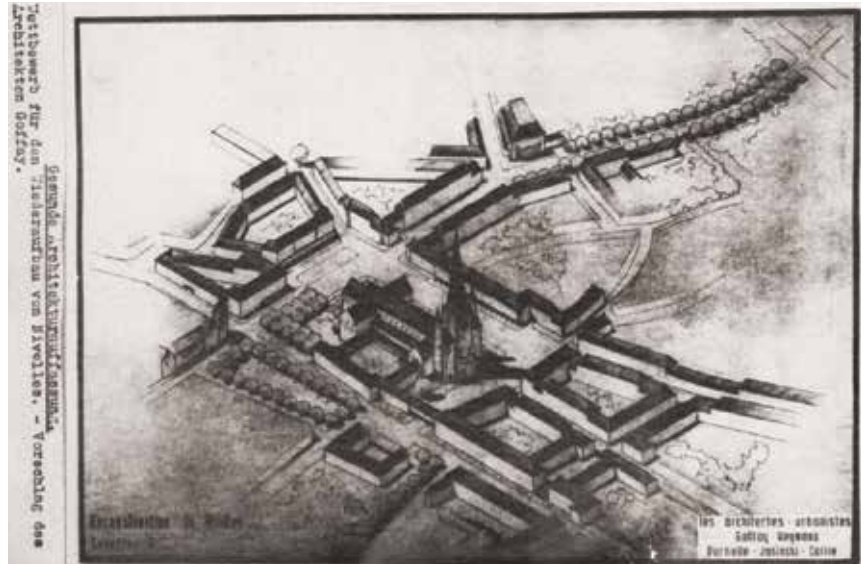
³⁵ Dossier d'archives Collégiale Ste Gertrude – construction des charpentes des toitures, Archives générales du Royaume, Bruxelles, Commissariat à la Restauration du Pays, n° 221.

³⁶ Rapport d'activité de l'administration militaire, adressé au haut commandant de l'armée de terre, archives Ceges-Soma Bruxelles, L13.1/11 (10-Tage-Bericht Nr.1), 2.8.1940, p. 17.

³⁷ ROLLAND Paul, « Ce qu'on trouve en rebâtissant une ville » dans *Reconstruction*, n° 21, 1942, p. 5.

³⁸ DEMETER Stéphane, « L'administration belge pendant la seconde guerre mondiale. L'exemple de la gestion du patrimoine culturel immobilier, en particulier à Bruxelles » dans *Pyramides*, 8/2004. En ligne depuis le 23 septembre 2011 : <http://pyramides.revues.org/391> [consulté le 13 novembre 2012].

Fig. 17.- « Conception saine de l'architecture – concours pour la reconstruction de Nivelles, projet de l'architecte Goffay », annexe au rapport d'activité de l'administration militaire, 1^{er} octobre 1940.
© Collection Ceges – Bruxelles.



La Belgique occupée est non seulement une sorte de pays en développement pour les conservateurs allemands, mais aussi un terrain d'expérimentation : lors de plusieurs excursions, conservateurs du patrimoine et architectes, urbanistes et ingénieurs visitent les quartiers détruits – la plupart du temps par leur propre armée –, les monuments endommagés et les premières mesures de reconstruction, non sans envier leur collègue Rosemann ainsi que les Belges de pouvoir influencer les conceptions urbanistiques dans les centres historiques, ce qui n'était pas le cas au Reich où quasiment tous les travaux d'aménagement avaient été suspendus en 1939 et en 1942³⁹.

Lors de leurs excursions, les conservateurs allemands se renseignent également sur l'efficacité des méthodes de protection anti-aérienne : ainsi, les expériences faites en France et en Belgique montrent que les sacs de sable posés sur des structures en bois n'offrent pas de protection fiable. Dès lors, il n'est pas étonnant que Rosemann s'intéresse aux expériences de Max Winders, membre de la C.R.M.S. et commissaire provincial du C.G.R.P. Celui-ci a conçu des abris pour les décorations intérieures en utilisant des plaques d'« eternit » et une couche de briques poreuse, comme le montre l'exemple de l'église Notre-Dame à Anvers, traduit en allemand et joint au rapport envoyé par Rosemann à Wolff-Metternich⁴⁰ (fig. 15).

La « sauvegarde » des châteaux et demeures historiques, l'une des activités principales du *Kunstschutz*, constitue un autre terrain où des arrangements entre les élites belges et l'occupant sont fréquents. La sauvegarde des châteaux correspond en effet à plusieurs besoins : d'abord, à celui des propriétaires de garder leurs biens intacts ; puis, à ceux des forces occupantes de disposer de cantonnements en bon état, mais aussi à l'utilisation pour la propagande auprès des élites belges et finalement,

³⁹ PUSBACK Birte, *Stadt als Heimat : die Danziger Denkmalpflege zwischen 1933 und 1939*, Köln/Weimar, 2006, p. 13-16.

⁴⁰ Rapport de ROSEMANN Heinz Rudolf, « Luftschutzmassnahmen in Belgien nach der Kapitulation », 17 novembre 1941 ; WINDERS Max, « Notiz betreffend Schutz von Kunstwerken gegen Kriegsgefahr in Belgien », Archives Nationales, Paris, AJ 40/573/9 (17-19 novembre 1941).

à un besoin de conserver les richesses culturelles du pays. Joseph de Borchgrave d'Altena, conservateur au Musée du Cinquantenaire, lui-même ou sa famille propriétaire de plusieurs châteaux et demeures, établit la première liste d'objets. 285 châteaux et demeures historiques auraient été ainsi « sauvegardés », c'est-à-dire exemptés de cantonnements par les simples soldats. Mais seulement 50 sont totalement libres de cantonnement, comme le château de Seneffe (province du Hainaut), dont un pavillon est néanmoins occupé par le général von Falkenhausen⁴¹. Dans de rares cas, le lien historique avec l'Allemagne d'un bâtiment est un critère de choix pour sa conservation, comme l'archicommanderie d'Alden Biesen (Les Vieux Joncs), fondée par l'Ordre des Chevaliers teutoniques⁴². Les bâtiments se trouvent dans un état de délabrement avancé lorsque l'administration militaire allemande plaide en faveur de leur restauration et de leur transformation. Le classement du château en 1942 serait-il intervenu sous l'impulsion allemande ? Nous l'ignorons, mais toujours est-il que les travaux entrepris pendant l'occupation ne dépassent pas de simples mesures de consolidation.

Les atteintes au patrimoine artistique belge



Fig. 18.- Couverture du rapport de Paul Coremans sur l'activité des A.C.L. (1945) : les parties noires de la carte désignent les zones de non prospection photographique.

© KIK-IRPA, Bruxelles.

Dans d'autres domaines patrimoniaux tels que l'inventorisation photographique du patrimoine et la réquisition des cloches, la « coopération » se déroule de manière moins harmonieuse, même si, là encore, des formes d'arrangement sont perceptibles⁴³. Dans ces deux domaines, on s'appuie d'ailleurs sur les expériences de la Première Guerre mondiale.

Dès juillet 1940, le *Kunstschutz* veut reprendre l'inventorisation photographique du patrimoine belge. Indépendamment de ce souhait, les responsables belges décident d'organiser leur propre campagne d'inventorisation. Lorsqu'une solution est trouvée au problème du financement – c'est la Protection aérienne passive, future Commissariat général à la Protection aérienne passive qui l'assure –, 30 à 40 historiens d'art et photographes effectuent, entre 1941 et 1945, environ 160.000 prises de vue sous la direction de Stan Leurs et de Paul Coremans du Service de la Documentation belge⁴⁴ (fig. 18). Lorsqu'en 1941, le professeur d'histoire de l'art Richard Hamann des archives photographiques de Marburg (*Foto Marburg*) souhaite élargir ses missions photographiques de la France à la Belgique⁴⁵, un arrangement entre Rosemann et Leurs

⁴¹ « Schütznswerte (sic) Schlösser und denkmalwerte Wohnbauten » (copie, s.d. s.s., Rosemann, Koehn), Bundesarchiv-Militärarchiv Freiburg, RW / 36 / 240, liste, feuillets 87-99 ; DUQUENNE Xavier, *Le Château de Seneffe*, Bruxelles, éditions Duquenne, 1978.

⁴² Aujourd'hui s'y trouve un Centre culturel de la Communauté flamande, voir le site Internet : www.alden-biesen.be.

⁴³ Nous n'évoquons ici ni les spoliations de collections appartenant à des familles juives, ni le vol de l'Agneau mystique à Pau et son transport en Allemagne, ces atteintes au patrimoine artistique belge ayant fait l'objet de nombreuses études.

⁴⁴ KOTT Christina, « Photographier l'art de l'ennemi. Les inventaires photographiques allemands en Belgique, 1917-1918 et 1940-1944 » dans *Citygraphy*⁴⁰¹, Bruxelles, 2007, p. 53-65.

⁴⁵ TRALLES Judith, « Die Fotokampagnen des Preußischen Forschungsinstituts für Kunstgeschichte Marburg während des Zweiten Weltkriegs » dans DOLL Nikola, FUHRMEISTER Christian, SPRENGER Michael H. (dir.), *Kunstgeschichte im Nationalsozialismus. Beiträge zur Geschichte einer Wissenschaft zwischen 1930 und 1950*, Weimar, 2005, p. 263-282.

est trouvé : Hamann renonce à une campagne de grande envergure, en échange de la duplication d'un choix de négatifs allemands de 14-18. Environ un millier de nouvelles prises de vue est néanmoins effectué par le photographe Carl Ludwig⁴⁶, lequel d'ailleurs sera chargé dans l'après-guerre par les Belges d'effectuer des duplicata de photographies à Marburg, qui intéressent les archives belges⁴⁷. Aujourd'hui, l'IRPA et *Foto Marburg* possèdent chacun des négatifs et des tirages des deux campagnes photographiques allemandes.

La réquisition des cloches est la mission la plus connue du *Kunstschutz* et sûrement aussi la plus destructrice pour le patrimoine culturel belge. Après quelques hésitations dues aux « mauvaises expériences » de la Première Guerre mondiale au cours de laquelle le projet fut avorté⁴⁸, la réquisition des cloches démarre en 1943, en collaboration avec le service économique de la *Militärverwaltung*. Le rôle de Rosemann consiste d'abord à faire un inventaire des cloches afin de détecter celles qui ont une valeur artistique ou historique particulière. Dès le début, cette intervention dans le tissu patrimonial belge suscite non seulement des protestations ouvertes du côté du clergé, mais aussi de la résistance passive et des lenteurs administratives du côté des services belges en charge du patrimoine culturel, tel que le S.M.H. de Stan Leurs. Face à l'annonce du démontage de centaines de cloches, une Commission pour la Sauvegarde des Cloches, composée de membres d'autres institutions comme le C.G.R.P., est créée⁴⁹. Un accord entre Rosemann et la Commission des Cloches est négocié : si les Belges veulent préserver des cloches de valeur historique, il faut qu'ils fournissent des inventaires précis. En contrepartie, Rosemann soutient l'établissement d'un inventaire photographique de toutes les cloches. Ce compromis va permettre aux responsables belges de garder un certain contrôle sur les réquisitions, de pouvoir circuler dans le pays et de modifier à leur avantage les informations fournies aux services allemands. L'activité de la Commission des Cloches permet même de couvrir les actions d'un groupe de résistants appelés les « clochards ». Lors du démontage, de nombreux actes de sabotage sont commis, afin de retarder l'envoi des cloches. Néanmoins, près de la moitié des cloches (environ 4.000) a été démontée et transportée en Allemagne dont une partie a été récupérée après la guerre, grâce entre autres aux listes allemandes récupérées en 1945 par Coremans chez Rosemann, nommé entre-temps recteur de l'université de Göttingen (fig. 19).

Fig. 19.- « L'occupant et nos cloches », extrait du magazine Zondagsvriend, mars 1945. En haut, au milieu de la page, portrait de Heinz Rudolf Rosemann.
© KIK-IRPA, Bruxelles.



⁴⁶ DÖRLER Susanne, *Die fotografische Inventarisierung der belgischen Kunstdenkmäler - Eine Fotokampagne des deutschen militärischen Kunstschutzes in Belgien (1941-1944)*. <http://www.fotomarburg.de/forschung/projekte/kunstschutz/abstracts/doerler> [consulté le 6 février 2013].

⁴⁷ Voir la correspondance entre Carl Ludwig et Paul Coremans aux archives de l'Institut royal du Patrimoine artistique, « Marburg, Foto Marburg et Office de Récupération Économique », 1943-1955, n° 57.

⁴⁸ KOTT Christina, 2006, p. 107-110.

⁴⁹ Commission pour la Sauvegarde, la Récupération et le Remplacement des Cloches de Belgique, *Rapport général sur les origines et les activités de la Commission*, archives de l'Institut royal du Patrimoine artistique, Bruxelles, pièces concernant la protection, la mise à l'abri et le retour d'œuvres d'art et de bâtiments, n° 1182, 27 août 1948. Voir aussi aux archives Ceges-Soma Bruxelles, Fonds de Beer, AA 1330. Joseph de Beer était le président de la Commission des Cloches.

Vers la fin de la guerre

Par décret du 5 août 1942, la majorité des travaux de reconstruction est suspendue, seuls quelques chantiers de consolidation et de construction d'églises sont maintenus. L'activité principale des instances belges et allemandes se déplace vers la sauvegarde des œuvres mobilières en particulier dans la région côtière. Les demandes des autorités allemandes de renforcer la protection du patrimoine deviennent plus fréquentes, le plus souvent sous forme de reproches et d'assertions, *a fortiori* après le débarquement des alliés en Normandie en juin 1944. L'administration militaire exige notamment la désignation d'un commissaire belge qui centraliserait toutes les démarches et coordonnerait les mesures prises par les différents organismes étatiques et privés, notamment les fabriques des églises. Mais fidèles à leurs habitudes, les organismes belges créent en février 1944 une nouvelle commission interministérielle, la Commission pour la Protection artistique, rattachée au Ministère de l'Instruction publique, qui regroupe en gros les mêmes acteurs que la Commission des Cloches⁵⁰. En revanche, le rôle de la C.G.R.P., qui fait partie de la nouvelle commission, s'amenuise, les missions qu'elle exécutait auparavant sont petit à petit reprises par cette nouvelle commission ainsi que le Commissariat général à la Protection aérienne, avec laquelle la C.G.R.P. se trouve en conflit depuis au moins fin 1943⁵¹.

L'extrait d'une note du 12 juin 1944 adressée au directeur général Jozef Muls, rapportant la réaction du secrétaire général Marcel Nyns à une lettre de Reeder se plaignant de l'insuffisance des mesures de protection prises par les autorités belges, est significative pour l'attitude des responsables belges d'une manière générale : « Il faut éviter que l'autorité occupante ne prenne prétexte d'une nouvelle réponse dilatoire pour mettre la main sur le Service de la sauvegarde des œuvres d'art et ne les expédie en Allemagne. Il convient donc, de l'avis de M. Nyns, de chercher les moyens de donner satisfaction, dans une certaine mesure, au désir exprimé par les Allemands »⁵².

Et lors de la séance de la commission le lendemain, il est proposé, pour répondre de façon nette et par des faits à l'administration militaire, « d'entamer immédiatement quelques travaux projetés » et « d'apporter sur place quelques matériaux pour donner l'impression que les travaux sont en voie d'exécution »⁵³. En dehors de ce semblant d'action, d'urgents travaux sont entrepris, comme notamment la mise à l'abri de plusieurs centaines d'œuvres

⁵⁰ *Décret pour la création d'une Commission pour la Protection artistique*, 29 janvier 1944, archives de l'Institut royal du Patrimoine artistique, Bruxelles, pièces concernant la protection, la mise à l'abri et le retour d'œuvres d'art et de bâtiments, n° 1182, liasse « Protection des œuvres d'art en temps de guerres », 1944.

⁵¹ *Rapport sur la protection des œuvres d'art*, 30 novembre 1943 (non-signé, copie), archives de l'Institut royal du Patrimoine artistique, Bruxelles, pièces concernant la protection, la mise à l'abri et le retour d'œuvres d'art et de bâtiments, n° 1182.

⁵² CHRISTOPHE L., *Note pour Monsieur le Directeur général Muls*, 12 juin 1944, archives de l'Institut royal du Patrimoine artistique, Bruxelles, pièces concernant la protection, la mise à l'abri et le retour d'œuvres d'art et de bâtiments, n° 1182, liasse « Lettres adm. Militaire all. ».

⁵³ *Rapport de la séance du 13 juin 1944*, archives de l'Institut royal du Patrimoine artistique, Bruxelles, pièces concernant la protection, la mise à l'abri et le retour d'œuvres d'art et de bâtiments, n° 1182, liasse « Procès Verbaux des séances de la Commission pour la Protection des Œuvres d'art », 1944.

d'art au château de Lavaux-Sainte-Anne⁵⁴ et ce, malgré le manque de matériaux de construction, de moyens de transport et de main d'œuvre.

Rédigée en 1944 par le nouvellement créé Bureau technique pour la protection des œuvres d'art du C.G.P.A.P., à partir des recommandations de la C.R.M.S. de 1938-1939, une brochure intitulée « Mesures d'urgence restant à prendre pour protéger les Monuments et œuvres d'art contre les dangers de guerre » est publiée en janvier 1945 par le Ministre de l'Intérieur et de la Santé publique⁵⁵. Intervenant quatre ans trop tard, elle n'aura plus l'impact voulu, mais elle témoigne de la volonté de l'État belge redevenu souverain de reprendre la main sur la protection du patrimoine national et d'en organiser les modalités.

Après la dissolution du C.G.R.P. en novembre 1944, les anciens conseillers à la restauration comme Stan Leurs, accusés de collaboration avec l'ennemi, sont démis de leurs fonctions publiques, d'autres, comme Henry Van de Velde, sont contraints de quitter le pays ou tombent dans l'oubli, comme Raphaël Verwilghen. Cette « épuration » se distingue de la pratique dans d'autres anciens pays occupés où les conservateurs ou protecteurs du patrimoine, actifs pendant l'occupation, continuent d'exercer leurs fonctions, certains même, comme l'ingénieur néerlandais Ringers, au sein du 1^{er} gouvernement d'après-guerre⁵⁶. Néanmoins, comme l'écrit Stéphane Demeter, toutes les décisions du C.G.R.P. ne sont pas annulées. Des institutions créées sous son égide continueront à exister après la guerre, comme le Service des Fouilles de l'État, renommé Service national des Fouilles, dirigé par le même Jacques Breuer, dont les projets de fouilles poseront les bases de l'archéologie urbaine moderne en Belgique. Les classements de monuments selon la loi du 7 août 1931, intervenus pendant l'occupation seront également validés⁵⁷. Les projets de restauration, comme le chantier de la collégiale Sainte-Gertrude, seront poursuivis d'après les plans élaborés sous la direction du C.G.R.P. ou légèrement modifiés. L'intégration de la conservation du patrimoine dans les plans d'urbanisme telle qu'elle a été pratiquée au sein du C.G.R.P. devient – des décennies plus tard – une norme internationale grâce entre autres à Raymond Lemaire junior, le co-fondateur d'ICOMOS, qui poursuivra en quelque sorte l'œuvre de son oncle⁵⁸. Puis, la fondation d'un organisme national – aujourd'hui fédéral – chargé de la conservation du patrimoine artistique, l'Institut royal du Patrimoine artistique est une réaction aux expériences des deux guerres mondiales et des deux occupations.

⁵⁴ COREMANS Paul (D.Sc.), *La Protection Scientifique des Œuvres d'Art en temps de guerre. L'expérience européenne pendant les années 1939-1945*, Bruxelles, 1946, p. 14-16.

⁵⁵ Archives MRAH, protection œuvres/guerre, n° 163/17.

⁵⁶ DEMETER Stéphane, 2004, p. 63.

⁵⁷ Analysés par Stéphane DEMETER (2004, p. 54-58), ces classements n'ont pas fait l'objet de la présente étude.

⁵⁸ DEMETER Stéphane, 2004, p. 65.

Conclusion

Ces deux périodes ont été des situations exceptionnelles, à la fois pour le patrimoine culturel et pour la gestion de celui-ci. D'abord en raison du grand nombre de destructions et de pertes, le traumatisme de la perte créant de manière générale une prise de conscience patrimoniale qui contribue à renforcer et la valeur identitaire du patrimoine culturel et les efforts pour sa conservation. Pendant les deux occupations, la protection et la conservation du patrimoine culturel belge font partie de la politique culturelle de l'Allemagne en Belgique occupée, ceci dans plusieurs objectifs : la propagande, la conservation d'un patrimoine considéré comme « germanique » et le contrôle d'un domaine certes marginal pour la politique d'occupation dans son ensemble mais hautement symbolique et aux effets durables dans le temps. Du côté belge, l'absence de l'exercice normal des autorités politiques pendant les deux occupations et de manière accrue en 1940-1944 favorise l'épanouissement de l'administration du patrimoine qui peut agir sans les freins traditionnels tels que le refus des atteintes à la propriété privée et à l'autorité communale⁵⁹. Mais la conservation et la protection du patrimoine en Belgique pendant ces deux périodes ont également été tributaires des interactions entre occupés et occupants, comme nous avons tenté de démontrer dans cet article à travers de nombreux exemples. Ceux-ci font apparaître des processus aussi divers que la domination, l'émancipation, la prise de distance, la convergence et l'apprentissage que l'on ne saurait classer dans les catégories « résistance – collaboration – opportunisme ». Au-delà de l'exceptionnalité d'une situation de guerre et d'occupation, ils s'insèrent également dans une continuité des relations entre les deux pays ainsi que dans l'évolution de la conservation du patrimoine de la première moitié du XX^e siècle à l'échelle internationale.

⁵⁹ *Idem*, p. 67.

Maurice LORENZI

Historien de l'Art

Président du groupe de travail « Revêtements des sols en milieux sensibles d'un point de vue patrimonial » de la C.R.M.S.F.

Membre effectif de la section des Monuments et Président de la Chambre provinciale de Liège de la C.R.M.S.F.

Francis TOURNEUR

Docteur en Sciences

Secrétaire général de l'a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie »

Membre effectif de la section des Monuments de la C.R.M.S.F.

Sandro CANEI

Architecte urbaniste

Membre effectif de la section des Monuments de la C.R.M.S.F.

Jean-Pierre ROLAND

Inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées

Membre correspondant suppléant de la C.R.M.S.F.

Pierres naturelles wallonnes et aménagements des espaces publics à valeur patrimoniale

« [...] nous étions de bonne heure à Bruxelles. C'est une bien belle ville ; à vrai dire pleine de bosses, ça monte et ça descend, mais le pavement est impeccable ; on y marche comme dans une chambre [...] »

Léopold MOZART, le 17 octobre 1763, en chemin pour Versailles...



Fig. 1.- Comparaison « boîteuse » entre un trottoir en platines de grès et en dalles de pierre bleue. Les notions relatives de confort et d'esthétique...

D'après LEJEUNE Jean, s. d., p. 19.

Fig. 2.- Marbehan (Habay) : un trottoir en forme de tapis composé de galets bordés de pavés permet de passer au sec de la chaussée à la maison.

© Maurice Lorenzi.

Le pavage est un domaine plutôt négligé, considéré sans doute comme d'une trop grande simplicité par rapport aux autres volets de l'architecture et de l'aménagement des espaces publics¹. Sa maîtrise n'est cependant pas évidente, tant pour le choix judicieux des matériaux lithiques que pour leur mise en œuvre, et elle avait atteint en nos régions un niveau de perfection rarement égalé. Voltaire ne disait-il pas que, depuis les exemples mythiques des voies romaines, les routes les mieux réalisées étaient celles des Belges ? En effet, les fameuses chaussées thérésiennes sont restées gravées dans la mémoire collective car, à cette époque, l'importance des voies pavées était considérable, aussi bien pour faciliter les activités commerciales en temps de paix que les mouvements de troupes en temps de guerre.

Quant à l'intérêt des pavages urbains, son évidence s'est imposée fort tôt, que ce soit pour des raisons pratiques et sanitaires voire hygiénistes, ou d'ordre esthétique et de prestige. Les changements considérables opérés au XX^e siècle dans les modes de transport et les habitudes de déplacements ont bouleversé la donne, avec l'introduction massive de nouveaux revêtements de sols, hydrocarbonés ou en béton notamment. Les pavages ont alors acquis une image passéiste un peu poussiéreuse, au point d'être considérés comme source d'inconfort voire de nuisances diverses (fig. 1). Or, ces pavés concourent de façon certaine à la qualité et à la spécificité de nos paysages bâtis et par là, à leur valeur patrimoniale (fig. 2). Ils méritent donc toute l'attention dans les démarches de conservation, de restauration et de valorisation de ce patrimoine. L'intention de cette contribution² est de souligner cet intérêt multiple d'un objet injustement laissé pour compte, le pavage urbain.



¹ Les photographies de monuments prises par des architectes de jadis, parfois membres de la Commission royale des Monuments, excluent pratiquement toujours les sols du cadrage, reflétant ainsi l'absence des sols d'un champ lexical et conceptuel proprement patrimonial, heureusement atteint aujourd'hui d'obsolescence (cf. par exemple : BULTÉ Céline, MERLAND Monique, *Patrimoines photographiques. La photographie documentaire à la césure des XIX^e et XX^e siècles*, Liège, C.R.M.S.F., 2008).

² L'ensemble du texte a été rédigé par Maurice Lorenzi et Francis Tourneur, à la suite des réunions du groupe de travail dont l'historique sera précisé ci-après. Il intègre des contributions de Sandro Canei et Jean-Pierre Roland, clairement identifiées.

Les ressources du sous-sol de la Wallonie en matériaux de pavage

La Belgique présente un sous-sol aux caractères étonnamment variés, pour un territoire somme toute restreint. C'est en particulier en Wallonie que sont concentrées les roches compactes, seules aptes à livrer des produits conformes aux sévères exigences techniques d'un pavage. Ce paysage géologique régional est surtout de nature sédimentaire, avec de rares occurrences de roches d'origine magmatique, à la seule exception notoire des gisements porphyriques, dont l'application la plus fréquente est justement la fabrication de pavés. Ces porphyres se retrouvent surtout en deux localités, Lessines et Quenast, où ils ont été exploités tôt et fort intensivement, au moins à partir du XVII^e siècle. Il s'agit de roches aux couleurs variées, dans les gris, nuancés de bleu ou de vert, et des teintes lie-de-vin, la pâte fine de la gangue étant mouchetée de grands cristaux clairs. Le caractère massif de la pierre la rend plutôt rétive au façonnage et même le clivage n'en est pas facile, requérant une maîtrise précise du geste, avec les nécessaires retouches au petit marteau pour fabriquer des produits aux dimensions plus ou moins standardisées. Les images anciennes sont saisissantes, par le contraste entre les immenses et profondes carrières aux équipements impressionnants (ascenseurs, rails, etc.) (fig. 3) et sur les plateaux des chantiers, les abris de paille très primitifs des épinceurs, aux pratiques apparemment archaïques, en tout cas artisanales (fig. 4-5). Sa « dureté » exceptionnelle rend le porphyre très résistant à toutes les contraintes et en fait un matériau tout naturellement réutilisable. Mais il se polit assez facilement et prend dès lors un aspect glissant problématique pour la sécurité, surtout pour les sabots des chevaux. Il était dès lors exclu de l'utiliser autrefois pour des voiries en pente, même légères, ou des cours d'écuries.

Les grès, deuxième gamme majeure de roches à pavés de notre sous-sol, ne présentaient pas ce souci de glissance, leurs produits gardant des arêtes vives et empêchant tout dérapage intempestif. Les roches sédimentaires siliceuses sont fréquentes dans le sous-sol belge, mais certains niveaux privilégiés ont été exploités de façon plus intense pour la confection de pavés. Ce sont d'abord les *Grès du Condroz*, d'âge géologique famennien (Dévonien supérieur, Primaire), qui ont livré ces produits en quantité. Les gisements sont largement répartis à travers tout le Condroz, de la haute Meuse dinantaise jusqu'aux confins de l'Ourthe et de l'Amblève, avec de légères variantes locales (fig. 6-7). Le matériau est ici bien stratifié, en bancs individualisés d'épaisseur assez réduite, ce qui facilite quelque peu son extraction. Pour la suite, les gestes de *refente* et de *recoupe* sont assez comparables, suivis de la finition par l'épinceur. Outre les éléments robustes de voirie, une partie de la production consistait en matériaux de trottoirs, les caractéristiques *platines* de format carré. Ensuite, ce sont les grès tertiaires, développés en masses plus ou moins volumineuses aux surfaces mamelonnées, dans les sables du Landénien (Paléocène) et exploités dans les régions de Tirlémont et de Binche (Bray) notamment, pour la fabrication de pavés et de moellons. Ces pavés de voirie, à la tête bombée, prennent au sol une patine rousse très typique, alors que la cassure fraîche du matériau est plutôt claire. On les retrouve dans les chaussées brabançonnaises et hennuyères, mais aussi dans certains environnements urbains. On notera d'un

Fig. 3.- Quenast, « carrière à bleus » : exploitation en gradins d'un gisement de porphyre, avec rampe pour les rails du chemin de fer industriel. Les ouvriers, qui apparaissent comme des fourmis, donnent une idée de l'ampleur des fronts. Carte postale ancienne (cachet de 1911), édit. Dubois-Boidenghein. Collections a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».



Fig. 4.- Lessines, carrières du Fourbiésart : le chantier d'une exploitation de porphyre en pleine activité avec les installations techniques des machines à vapeur et du chemin de fer interne à la carrière, et les huttes intemporelles des épincieurs. Carte postale ancienne, édit. V^{re} Van Cromphout et Fils. Collections a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».



Fig. 5.- Lessines, l'ouvrier épincieur : le geste traditionnel de la retouche des pavés de gros format avec l'épincette, sous l'abri rudimentaire mais efficace, qui protège des ardeurs du soleil et de la pluie. On notera sur les tas bien ordonnés de pavés prêts à l'expédition à l'arrière-plan que chacun porte un point (sans doute à la peinture) sur toutes les faces destinées à ne pas être vues, pour orienter le travail du paveur en aval. Carte postale ancienne, Nels. Collections a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».



Fig. 6.- Poulseur, l'Ourthe, les ponts et les heids de Monfort : les gisements de grès durs de l'Ourthe constituaient le contre-point commercial des immenses carrières de porphyre. Les fronts s'étiraient sur plusieurs kilomètres le long de l'Ourthe, à proximité immédiate de la rivière et du chemin de fer, moyens de transport privilégiés de l'époque. Entre les falaises et la rive, les importants éboulis de « déchets » rejetés par la fabrication des pavés. Carte postale ancienne, Légia. Collections a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».



Fig. 7.- Yvoir, les carrières : autres gisements de grès durs de grande ampleur, les exploitations de la vallée du Bocq, qui coule au premier plan. L'exploitation en gradins est soulignée également par les longues coulées de graviers. Les rails du chemin de fer privé desservent plusieurs paliers. Carte postale ancienne (cachet de 1901), Nels. Collections a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».

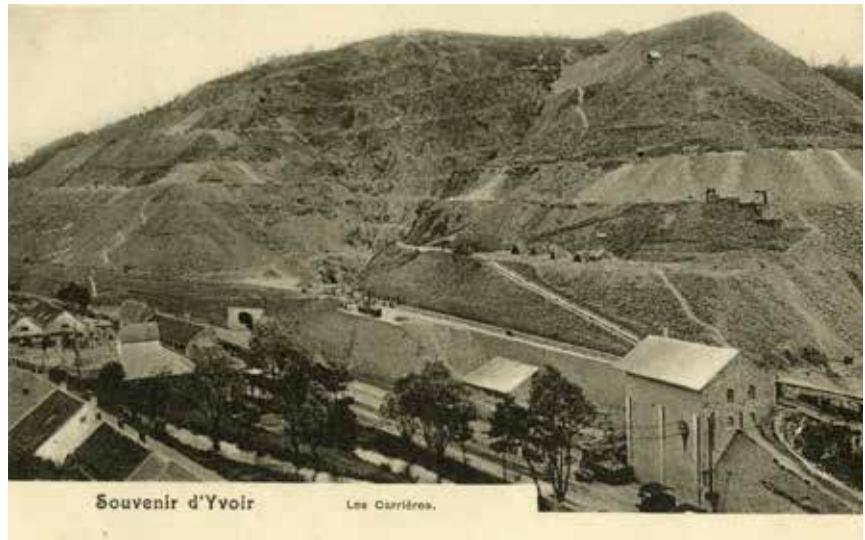


Fig. 8.- Braine-le-Château, parvis de l'église Saint-Remy : une jolie rosace à douze lobes joue sur le contraste de deux matériaux locaux, un calcaire gréseux beige, de type « pierre de Gobertange » (extrait des terrains tertiaires), et l'arkose verte de Clabecq et Tubize. L'heureuse association des deux matières confère à la réalisation soignée une nette spécificité de terroir.
© Francis Tourneur, a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».



point de vue géologique que ces grès quartzitiques sont les équivalents des grès répandus à travers toute la Picardie et des fameux *Grès de Fontaine-bleau*, largement exploités pour la confection de gros pavés et de moellons. Les cours de Versailles en constituent sans conteste la plus prestigieuse référence – avec utilisation de pavés en bois sur chant pour les passages voûtés sous les bâtiments, afin que le bruit des pavés pierreux n'incommodent pas les royaux habitants...

En plus de ces trois matériaux majeurs, exploités à grande échelle et diffusés largement au-delà des zones de production, en tout cas à partir du XIX^e siècle, il y eut une très grande quantité de petites carrières dans des roches très variées, pour une consommation quasi locale et une diffusion très limitée autour des exploitations. Sans vouloir être exhaustifs, retenons les calcaires gréseux du Tertiaire (de type *Pierre de Gobertange* près de Jodoigne, avec de multiples variantes, notamment en Hainaut), les arkoses vertes du Brabant (près de Tubize) et les innombrables variétés de grès, d'arkoses et de quartzites du Condroz, de l'Entre-Sambre-et-Meuse et de l'Ardenne. Toutes ces pierres bien distinctes, très liées évidemment à un terroir local ou subrégional, en constituent toute la saveur distinctive et la spécificité propre (fig. 8).

Les éléments linéaires tels que les bordures, les dalles d'épaisseur plus réduite et de format plus grand que les pavés, et le mobilier urbain comme les bornes et les chasse-roues, relèvent du domaine de la pierre de taille, puisqu'il s'agit d'éléments plus formatés, destinés pour une large part à s'ajuster étroitement. En nos régions, ce sont les *pierres bleues*, calcaires compacts extraits des terrains anciens du socle primaire, qui répondent le mieux à ces usages. Historiquement, trois grandes familles de *pierres bleues* ont été intensément exploitées et largement diffusées au-delà de leur aire d'extraction. Les *Calcaires de Meuse* et les *Pierres de Tournai* bénéficient tous deux de la proximité d'un grand fleuve, Meuse d'un côté, Escaut de l'autre, qui a facilité le transport de ces matières pondéreuses que sont les produits pierreux. Les deux séries de gisements présentent des bancs nombreux aux caractères et aux comportements très variables, destinés à des usages très codifiés, en extérieur ou en intérieur. Seule une partie de la production pouvait être dès lors réservée aux applications en voirie, ce qui nécessitait une sélection très stricte. Au fil du développement industriel, la grande pureté chimique des premiers et la présence importante de matières siliceuses dans les seconds en ont fait l'objet idéal pour des transformations de type roches industrielles, en chaux pour les premiers, en ciment pour les seconds. La part de production à usage ornemental est donc aujourd'hui réduite, tant en Meuse qu'à Tournai, orientée surtout vers la restauration du patrimoine et la création architecturale. La troisième gamme de *pierres bleues* se caractérise par la présence de nombreux fragments de fossiles (des crinoïdes), qui lui donnent une texture fort grenue et un aspect granité – ce qui lui a valu l'appellation traditionnelle de *petit granit*. Extrait dans plusieurs bassins carriers, en Hainaut autour d'Écaussinnes et de Soignies, dans l'Ourthe-Amblève autour de Sprimont, dans les vallées du Bocq et de la Moline, il se présente en bancs épais, de qualité constante, qui se sont prêtés dès le milieu du XIX^e siècle à une exploitation de plus en plus intense, ce qui en fait aujourd'hui la roche ornementale la plus importante de Wallonie. Il se prête à de nombreuses finitions de surface, traditionnelles ou contemporaines, qui en changent aspect et couleur, dans la gamme des gris bleutés – sans compter les finitions lisses de marbrerie, réservées aux usages intérieurs.



Fig. 9.- Bouillon, ruines de l'abbaye de Clairefontaine : des cheminements remarquablement réalisés en pierres ajustées subsistent sur le site de l'abbaye des moniales cisterciennes ; la qualité des matériaux et de la réalisation leur assureront une longue vie encore...
© Maurice Lorenzi.

Bref, la Wallonie présente un paysage géologique d'une variété inhabituelle, autrefois exploité en d'innombrables carrières aux produits très diversifiés. L'industrie extractive y est encore bien active, bien que l'éventail des matières soit aujourd'hui réduit à une douzaine de matériaux différents, dont plusieurs sont employés depuis toujours en sols extérieurs.

Les pavages urbains, fruits d'une longue tradition, un patrimoine en danger ?

« Belgian blocks called cobbles paved most of the streets of Europe [...]. They were the usual surfacing material in early years of the new world, but the noisy clatter of metal-clad wheels and the bounce of tires have caused most city engineers to cover them with asphalt in modern times, which is a shame »³
HALPRIN Lawrence, *Cities*, Massachusetts Institute of Technology, Cambridge & London, 1972, p. 100.

Le pavage des rues et des places a fait partie dès l'époque médiévale des préoccupations courantes des édiles urbains. Les archives en font preuve, les fouilles en mettent fréquemment au jour des vestiges (fig. 9-11) et surtout, les figurations très nombreuses témoignent de ce mode de couverture des sols, soulignant souvent son caractère de prestige par rapport à la simple terre battue.

Fig. 10.- Saive (Blegny) : un chemin pavé mis au jour aux abords du donjon.
© Maurice Lorenzi.

Fig. 11.- Saive (Blegny) : le donjon.
© Maurice Lorenzi.



³ Des blocs de pierre belge dénommés « pavés » ont revêtu la plupart des rues d'Europe [...]. Ils étaient le matériau de revêtement de sol le plus courant dans les premiers temps du Nouveau Monde, mais le cliquetis bruyant des roues cerclées de métal et des rebords des pneus a conduit plus récemment les ingénieurs municipaux à les recouvrir d'asphalte, ce qui est une honte.



Fig. 12.- Namur, rue de Fer au début du XX^e siècle : la majeure partie de l'espace est consacrée à la voirie circulée (à vrai dire, avec peu de circulation, quelques véhicules hippomobiles tout au plus...), cernée de trottoirs plutôt étroits, rehaussés par de larges bordures en pierre bleue. Les sages alignements de maisons presque toutes blanchies sont rompus à gauche par la haute silhouette de l'hôtel Kegeljean d'H. Beyaert et la maison Art Nouveau hors gabarit. À droite, l'imposante façade de l'hôtel de Montpellier (aujourd'hui bien défiguré) et plus loin à gauche la noble ordonnance du mur de clôture de l'hôtel de Gaiffier d'Hestroy - le profil de la citadelle fermant l'horizon.

Carte postale ancienne. Collections a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».

Les modèles ont évolué, structurant petit à petit l'espace par le traitement des sols, notamment pour l'évacuation des eaux, et par des éléments en relief, tels que bornes ou chasse-roues, destinés à la fois à délimiter les aires respectives des différents usagers et à protéger le bas des façades. Les habitudes de cheminements se modifiant, le trottoir est apparu dans le paysage urbain, déjà dans les programmes d'aménagements de type « lieux classiques à la française », avec ces places régulières et ces programmes architecturaux unifiés, qui se développent chez nous dès le milieu du XVIII^e siècle. Mais il faut attendre encore un siècle pour que s'implante vraiment le modèle traditionnel de nos villes et villages : une voirie circulée pavée, cernée de filets d'eau au pied de bordures plus ou moins saillantes, qui délimitent des trottoirs parfois protégés par des bornes (fig. 12). Le système est lié à une organisation complexe, à la fois des circulations, voitures, cavaliers et piétons, et des évacuations d'eau, avec la généralisation des égouttages par des chenaux souterrains – sans compter le soin particulier apporté au programme des plantations et à la question de l'éclairage. Une ville comme Liège a connu à cette époque de grands plans détaillés d'aménagements des quartiers, notamment sous la direction de l'architecte communal Julien-Étienne Rémont. Les bordures étaient confectonnées le plus souvent en pierres bleues, avec d'ingénieux dispositifs latéraux d'engrenage (nommés *boutons* / *boutonniers*) et différents modèles de finitions des arêtes et des surfaces, selon les municipalités. De même, les typologies de bornes étaient adaptées, avec des particularités locales caractéristiques. Ce modèle très organisé s'est répandu dans les villes et les villages jusqu'à la Première Guerre mondiale au moins.

Les espaces circulés étaient conçus avec différents matériaux, porphyre ou grès selon les pentes, et avec des appareillages variés, grosses boutisses posées en ligne ou petites mosaïques en spires, queues de paon, éventails, etc. – alors que les trottoirs étaient généralement revêtus de pavés platines de format carré, fréquemment disposés sur pointe. De façon plus parcimonieuse, les dallages de pierres bleues se sont localement développés, appréciés pour les trottoirs pour leur moindre relief et donc leur meilleur confort, avec diverses finitions de surface destinées à les rendre moins glissants. Le développement du trafic automobile et les perfectionnements apportés à d'autres modes de revêtements de sols, tels que les hydrocarbonés ou les applications des bétons, ont déjà changé le paysage dans l'entre-deux-guerres. Les pavés de rue ont disparu sous des océans de tarmac, pour des raisons supposées de planéité et de confort, notamment pour permettre la vitesse accrue des véhicules. On pouvait encore espérer les voir un jour revenir à la lumière, ces inusables pavés – l'usure des couches de bitume permettant parfois d'entrevoir les trésors cachés dessous... On a aussi codifié plus strictement les zones réservées aux catégories d'usagers, donnant naissance aux pistes cyclables et aux passages pour piétons, qui marquent l'intersection de deux sphères bien distinctes, celle des véhicules automobiles et celle des piétons.

La fin du XX^e siècle a connu d'autres tournants, en sens divers, qui compliquent encore un peu plus le paysage. On a constaté dès les années '80 un retour des matériaux naturels, dans toutes leurs gammes d'applications, y compris en voiries et aménagements d'espaces publics. Les carrières avaient entre-temps fort évolué : les fermetures nombreuses d'après-guerre ont réduit considérablement le nombre d'entreprises et diminué la gamme de matériaux disponibles. Les gisements de

Fig. 13.- Tournai, rue du centre ville ayant conservé son revêtement ancien : la voie circulée est traitée en pavés disposés en lignes à joints alternés ; les bordures en pierre bleue flanquées d'un filet d'eau également en pavés alignés longitudinalement, délimitent d'étroits trottoirs en platines de grès. L'espace de façade à façade est ainsi clairement structuré en zones bien délimitées pour les différents usagers.

© Francis Tourneur, a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».



Fig. 14.- Tournai, rue piétonne au revêtement récemment aménagé : le principe est ici d'un sol uniforme de façade à façade, couvert d'éléments étirés transversalement par rapport à l'allongement de la rue. Le calepinage implique des dimensions croissantes du centre vers les bords, l'axe est marqué par une languette métallique, « fil d'or » tissé à travers la ville.

© Francis Tourneur, a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».

porphyre se sont orientés exclusivement vers la production de granulats, très appréciés pour leur robustesse, et la fabrication de pavés de porphyre, pourtant si réputés, a cessé complètement dès les années '60. Les gestes se sont perdus et il est fort peu probable de voir un jour cette production reprendre. Mais les démontages de voiries anciennes alimentent en abondance un commerce de seconde main et la réutilisation de pavés de porphyre est toujours possible – pratique de tous les temps, développement durable avant la lettre. Les carrières de grès, devant l'absence de demande pour les pavés, ont fermé leurs portes ou se sont concentrées sur la production de moellons. Aussi, lorsque le marché s'est rouvert aux pavés de pierres, l'importation de tels produits s'est développée considérablement. Notre pays a toujours été une plaque tournante commerciale pour l'Europe occidentale et le port d'Anvers constitue évidemment une porte d'entrée majeure pour les produits importés. Dès le XIX^e siècle, des granites rouges de Suède étaient introduits dans le pays, sous forme de pavés et de bordures, fréquents dans les rues d'Anvers, moins dans les autres villes. À la fin du XX^e siècle, la mondialisation a ouvert plus larges les horizons et ce sont désormais les produits des pays d'Asie qui inondent nos marchés. Chine et Inde, bien sûr, mais aussi Sud-est asiatique livrent en abondance pavés, dalles et bordures, de qualité et d'aspect variables. Le recul déjà acquis depuis plus de dix ans permet de constater que certaines fournitures médiocres ne résistent pas plus de quelques hivers aux rigueurs de nos climats. Mais c'est surtout une banalisation extrême qu'apporte à nos paysages urbains cette introduction massive de pierres exotiques : quelques modèles standards dominent le marché et on voit partout désormais les mêmes pavés indiens d'un gris terne et salissant couvrir les espaces autrefois dévolus aux roches du terroir !

Plus récemment encore, des changements plus profonds ont affecté la conception même de ces aménagements d'espaces publics. Le *tout à la voiture* d'autrefois a provoqué par ses excès des réactions souvent radicales, par la mode des piétonniers d'abord, par des concepts plus subtils ensuite. Les plans de mobilité, de plus en plus répandus, tentent de comprendre les flux et de cerner les différentes zones en fonction de leurs affectations et de leurs besoins spécifiques. On a vu émerger des notions comme celles d'espaces partagés, plus récemment encore d'espaces de rencontres – où les différents usagers sont supposés coexister harmonieusement sans délimitation stricte des aires, notamment par le contrôle des vitesses de circulation, réduites à 30, voire à 20 km/h. En parallèle, les usagers faibles ont fait valoir leurs droits, tout à fait légitimes, d'accessibilité optimale et de confort – tant pour les personnes à mobilité réduite que pour les cyclistes. Dans cette optique, on a vu apparaître la pratique des pavés sciés, qui consiste à « scalper » les pavés anciens, pour les remettre en œuvre avec un joint à fleur, annulant quasi tout relief. Tout cela a conduit à l'abandon progressif puis massif du modèle traditionnel de voirie évoqué ci-avant, avec ses délimitations nettes d'espaces séparés selon les usages, pour un mode très global de revêtement uniforme et quasi plan, de façade à façade (fig. 13-14). Tout au plus faut-il résoudre évidemment l'évacuation des eaux et implanter judicieusement les éléments indispensables de mobilier urbain (bornes, bancs et poubelles), en prévoyant bien entendu l'éclairage efficace et dans certains cas des plantations – pour agrémenter quelque peu ces cadres très minéraux. Un vrai bouleversement du paysage traditionnel !



Fig. 15.- Italie, Bergamo, Città alta : l'aspect très minéral de la ville médiévale est souligné par des espaces carrossables en galets, tandis que les trottoirs, constitués de larges pierres plates, permettent une circulation piétonne sûre et confortable.
© Maurice Lorenzi.



Fig. 16.- Italie, Brentino Belluno : des pierres naturelles clivées composent les deux bandes de circulation et le filet d'eau central ; le raccord avec les façades, entrées cochères, entrées de cave, escaliers, plans inclinés... est constitué de galets. La transition, ainsi assurée avec souplesse, permettant une liaison parfaite entre la voirie et son contexte immédiat, est dotée d'une texture intéressante, en dialogue avec des murs de galets visibles dans le village.
© Maurice Lorenzi.

Fig. 17.- Liège, le bord de Meuse le long du boulevard Frère-Orban : bordures et pavés (de remploi) de pierres naturelles rendent à la Meuse toute sa place dans la ville.
© Maurice Lorenzi.

Impacts sur le patrimoine

Les rues, les places, tous les espaces pavés et dallés des centres historiques participent indéniablement à la qualité patrimoniale des villes (fig. 15), mais aussi des espaces à caractère rural.

Si, dans la plupart des cas, ces sols sont une valeur d'accompagnement des biens monumentaux qu'ils accostent, leur statut de lien entre les espaces d'une ville et les différents monuments, leur rôle dans la cohérence visuelle et l'harmonie d'un quartier font qu'ils constituent aussi partie intégrante de l'esprit des lieux, de l'identité des rues, des places, des impasses, des villes, des villages et des hameaux (fig. 16). Ces espaces ne sont pas seulement des cheminements dédiés à la circulation ; ils sont aussi des lieux d'où l'on peut contempler, découvrir et jouir de l'environnement. Leur tracé, leur aménagement – y compris le mobilier urbain – ainsi que leur gestion doivent protéger leur caractère et leur beauté et promouvoir leur usage comme lieu consacré aux relations sociales⁴. Le terme « usage » a ici toute son importance. En effet, il couvre non seulement le concept de fonctionnalité, mais contient aussi les concepts de confort, de sécurité, d'agrément, de beauté, de convivialité, d'identité, de patrimoine, de mémoire matérielle et immatérielle, de développement durable et pourquoi pas de poésie (fig. 17) ? Cette notion rejoint les propos d'Alfredo Conti, vice-président de l'ICOMOS, qui définit le *Paysage urbain historique* comme : « un territoire urbain conçu comme la résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, dépassant les notions de 'centre historique' ou d'ensemble historique' pour inclure le contexte urbain plus large ainsi que son environnement géographique ». Les témoignages des visiteurs étrangers – voire les commentaires des publications à finalité touristique – ont, de tout temps, mis l'accent sur la beauté et/ou l'aspect confortable ou pratique des sols des cités historiques.



⁴ *Principes de La Valette pour la sauvegarde et la gestion des villes et ensembles urbains historiques*, Nouvelles de l'ICOMOS, vol. 18, n° 1, juillet 2011, p. 8.

Création du groupe de travail « revêtements des sols en milieux sensibles d'un point de vue patrimonial » de la C.R.M.S.F.

« *Asphalt is the symbol of all that is worst in the city, and the asphalt jungle has become a synonym for an unpleasant environment* »⁵

HALPRIN Lawrence, *Cities*, Massachusetts Institute of Technology, Cambridge & London, 1972, p. 10.

C'est en 1972, voire déjà en 1963 (lors de la première édition de l'ouvrage *Cities* devenu classique), que Lawrence Halprin, architecte, paysagiste et professeur au Massachusetts Institute of Technology, lançait ce cri d'alarme. Nous sommes contraints de constater qu'il n'a, bien souvent, pas encore été entendu aujourd'hui, cinquante ans plus tard.

La participation belge au rapport du Conseil international des Monuments et des Sites intitulé *Heritage at risk*⁶ soulignait, en 2010, le risque encouru par notre patrimoine pavé. La même année, la C.R.M.S.F. de la Région wallonne battait le même fer en exprimant également son inquiétude à l'égard de cet élément important des paysages bâtis, urbains et ruraux⁷. Le fer est encore chaud quand, en mars 2011, la C.R.M.S.F. apprend avec stupeur par la presse, en même temps que la population liégeoise, que les pavés d'une importante section de la voirie En Féronstrée sont destinés à disparaître au profit d'une bande de circulation en asphalte. Aussitôt un groupe de travail est installé, avec pour mission de broser un tableau général de la problématique des revêtements de sol en milieu patrimonial, dans le but de produire rapidement des propositions concrètes pour l'intégration de ces sols dans les espaces d'aujourd'hui, qu'ils soient urbains ou ruraux, en réponse mesurée à l'évolution des besoins de ces espaces. Il faut cependant se réjouir de constater qu'aujourd'hui, sous l'influence très probable de responsables de la gestion des espaces publics à Liège, le traitement des sols des zones sensibles est abordé d'une manière tout-à-fait positive et respectueuse de la qualité de ces lieux. La volonté affichée d'utiliser de la pierre naturelle sur le trajet du futur tram pour le centre ancien et le tout récent revêtement des trottoirs des Terrasses en pavés platines constituent d'indiscutables témoignages d'une prise de conscience qu'il faut encourager.

Le groupe de travail, constitué dès le départ d'une petite équipe pluridisciplinaire comprenant un géologue, un ingénieur, un urbaniste et un historien de l'art – tous membres de la C.R.M.S.F. – s'est rapidement enrichi de la présence d'experts extérieurs prompts à partager leur

⁵ L'asphalte est le symbole de ce qu'il y a de plus déplaisant dans la ville, et la jungle d'asphalte est devenue synonyme d'un environnement désagréable.

⁶ ICOMOS, 2010, p. 32-34.

⁷ LORENZI Maurice, communication du 1^{er} octobre 2010 à la table-ronde organisée par l'a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie » dans le cadre de la Foire internationale des pierres et du marbre MARMOMACC à Vérone.

expérience⁸. Ce groupe de travail est désormais une plate-forme d'échanges, un terrain de dialogue avec des représentants de différents gestionnaires des voiries et des espaces publics ; il élabore la formulation de modèles de propositions qui tentent au mieux de s'inscrire à la fois dans l'axe des préoccupations patrimoniales et dans celui des besoins répondant à des espaces en constante évolution.

Il faut souligner que la Commission royale des Monuments et Sites de la région de Bruxelles-Capitale est depuis longtemps très attentive à ces questions de revêtements de sols en environnements urbains d'intérêt patrimonial. Faut-il rappeler que la Grand-Place de Bruxelles, patrimoine mondial de l'UNESCO, présente une *cinquième façade* tout aussi caractéristique que celles des monuments qui la bordent ? Le pavage de porphyre qui remonte à la fin du XIX^e siècle est en effet un des modes de voirie les plus fréquemment utilisés à Bruxelles pour les places et les voies peu pentues. Toutes les rues qui débouchent sur la Grand-Place, reprises dans le périmètre de protection du patrimoine mondial, ont fait récemment l'objet d'importants travaux, entourés d'âpres débats, qui ont ému l'UNESCO même. L'intention principale était d'améliorer l'accessibilité, en supprimant reliefs et microreliefs, c'est-à-dire en éradiquant les trottoirs en saillie et en recoupant les têtes de pavés, pour les reposer à plat, avec un joint à fleur de surface. Les solutions adoptées pour chacune des rues sont nuancées, certaines ayant conservé et trottoirs et pavés *rugueux*, d'autres étant complètement *lissées*. On appréciera le résultat à l'usage de ce haut lieu touristique. Mais d'autres endroits ont fait récemment l'objet de discussions animées, comme l'Avenue du Port qui dessert l'ancien quartier industriel autour des grands entrepôts de Tour et Taxis. Ce long boulevard pavé de porphyre a failli perdre dans un même mouvement son pavage et tous les platanes qui bordent agréablement l'avenue – sous prétexte d'installer une voirie plus adaptée aux exigences des automobilistes. L'ensemble est pour l'instant sauvegardé mais nécessite une réfection, idéalement par simple dépose et repose des pavés après un reprofilage global. Autre lieu symbolique menacé : la Place des Palais, entre le Palais royal et le Parc. Son revêtement actuel fut mis en place sous Léopold II et avait entraîné à l'époque des remous politiques – le choix d'un granite rouge de Suède en un endroit aussi emblématique avait provoqué la colère des producteurs nationaux de pavés ! Le matériau en tant que tel a bien résisté mais le pavage est très déformé – il doit subir lors des fêtes nationales le passage d'engins militaires très lourds pour les défilés... Ici aussi, une simple réfection serait de mise. Par ailleurs, beaucoup de rues et ruelles plus modestes ont préservé des pavages en matériaux diversifiés (souvent en grès quartzitique de Tirlemont, à patine roussâtre caractéristique), dont certains sont classés à titre de monuments. La C.R.M.S. a publié des textes intéressants sur ce sujet et a généré des études approfondies, comme celle de l'influence des revêtements de sols sur les microclimats urbains. Une synergie entre C.R.M.S. et C.R.M.S.F. serait évidemment profitable à tous.

⁸ Les membres tiennent à remercier pour leurs conseils, leur expertise et leurs interventions utiles dans les réflexions du groupe de travail, Mesdames Frédérique Théwissen (Ingénieur Attachée, D.G.O.1 - Direction de la Géotechnique) et Annie Signorino (Attachée D.G.O.4., Secrétaire de la Chambre provinciale de Liège et du groupe de travail de la C.R.M.S.F.) et Messieurs André Delecour (Directeur Fonctionnaire délégué, D.G.O.4 - Centre extérieur de Liège I), Olivier Lepot (Directeur en Chef spécifique f.f., Ville de Liège - Aménagement des Espaces publics) et Salvatore Montalbano (Attaché, D.G.O.1 - Direction des Routes de Liège).

Qu'entend-on par espaces publics à valeur patrimoniale ?

« [...] L'espace, une chose si abstraite, presque impalpable, et pourtant si réelle, chargée d'expérience émotionnelle, catégorie a priori de la connaissance, bien sûr, mais avant tout mémoire sensorielle inscrite dans le corps et l'esprit par le souvenir de dilatations de la conscience, celles qu'on éprouve en arpentant certains lieux découverts aux détours des lectures autant que des voyages. Et donc, une histoire devenue sensible par un tressage de la trame du savoir avec la toile fatiguée, le tissu lâche et lacunaire de territoires traversés et d'itinéraires imaginaires. Une histoire qui cherchait son origine, ou plutôt son point d'ancrage avant de s'aventurer dans le grand paysage chronologique des historiens »

EVENO Claude, Histoires d'espaces, Paris, sens&tonka, 2011, p. 7.

La reconnaissance du caractère patrimonial d'un espace peut être fondée sur son intérêt historique, archéologique, scientifique, artistique, social, technique ou paysager. En Région wallonne, le caractère patrimonial d'un espace peut être sanctionné par sa reconnaissance :

- comme site classé ;
- comme site archéologique classé ;
- comme monument classé ;
- comme élément constitutif d'un ensemble architectural classé.

Il peut également être inscrit à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel (IPIC), qui permet d'identifier les biens susceptibles de bénéficier d'une mesure de protection, ou faire partie du périmètre d'un centre ancien protégé.

Pour les biens classés, la C.R.M.S.F. doit d'office être interrogée pour toute intervention. Dans les autres cas, elle n'est interrogée que sur la propre initiative – et selon le bon vouloir – du Fonctionnaire délégué du Service public de Wallonie.

Toute intervention sur les biens relevant des monuments classés en tant que tels ou sur les biens inscrits sur la liste du Patrimoine immobilier exceptionnel de Wallonie est encadrée par la procédure de certificat de patrimoine. Celle-ci réunit tous les acteurs concernés par le projet, c'est-à-dire le maître de l'ouvrage, l'auteur de projet, l'administration du patrimoine et la C.R.M.S.F., ainsi que les éventuels autres pouvoirs publics subsidiaires. Le but de la procédure est de dégager un consensus pour tout choix, pour toute décision prise.

Parmi les catégories de reconnaissance patrimoniale citées ci-avant, seul le classement comme monument peut impliquer une aide financière du S.P.W. pour des travaux de restauration ou de conservation. Par rapport à l'objet qui nous occupe ici, cela ne concerne qu'une partie bien congrue de notre patrimoine. Toutefois, depuis les années 1980, les libellés de la notification de classement d'édifices comme *monuments* sont généralement plus précis et plus descriptifs qu'auparavant. Dès lors, ils incluent plus fréquemment les sols pavés, plus rarement dallés, de cours de ferme, d'hôtels de maître, de maisons, etc. Quelques exemples emblématiques de ces espaces publics à valeur patrimoniale sont développés ci-après sous le titre « Quelques exemples remarquables ».

Le point de vue de l'ingénieur

Le pavé et les espaces publics aujourd'hui : pierre d'achoppement pour les communes ?⁹

Avec le développement de l'automobile depuis plus d'un siècle, les pavages de pierres naturelles souffrent de plus en plus d'un discrédit qu'il faut détailler ici. L'origine de cette désaffection provient généralement non pas du pavé lui-même mais de sa mise œuvre, de l'adéquation – ou non – de son format ou encore du type de pose par rapport à l'usage. Il est évident que la rue piétonne demande une conception différente de celle de la voirie qui autorise un trafic dense, lourd et intense, tel celui que nous connaissons souvent aujourd'hui dans les milieux urbains. De même, les gabarits des chaussées dédiées au trafic motorisé sont revus à la baisse, certes pour de très bonnes raisons : trottoirs plus larges, espaces de stationnement, etc. Cela entraîne cependant une concentration des sollicitations dans des zones très étroites de la chaussée, très défavorables à la tenue du pavage : il se forme alors des « rails de pneus » parallèles qui, par défaut d'entretien, deviennent des ornières de plus en plus profondes. Par le passé, les pavages étaient utilisés pour des voiries plus amples, avec des surfaces de sollicitation plus uniformément réparties sur toute la largeur de la chaussée.

Les plans de mobilité des communes devraient intégrer dans leur conception globale les types de revêtements à conserver, particulièrement dans les périmètres protégés. En aval de ces plans de mobilité, un état des lieux devrait être dressé. Les désordres qui apparaissent dans les revêtements pavés sont souvent liés aux quatre facteurs suivants :

- défauts de conception ;
- défauts de mises en œuvre ;
- défauts d'entretien ;
- défauts de fournitures.

Encore doit-on nuancer l'importance de ces quatre facteurs selon qu'il s'agisse d'une restauration de voirie ou de sa reconstruction. La restauration d'une voirie implique un diagnostic préalable précis et la diversité de situations est si grande qu'il est impossible de détailler ici des recommandations nuancées. En revanche, l'évolution des projets d'aménagements urbains entraîne régulièrement le renouvellement complet de voiries, de l'égouttage, de leurs accotements, des trottoirs et des raccords avec les façades, les seuils, les soupiraux, les entrées de caves, etc. Reprenons un à un chaque *casus disputandi*.

Les **défauts de conception** sont la cause d'énormes et coûteux problèmes ; on peut les résumer ainsi :

- absence de membrane géotextile en fond de coffre ;
- sous-fondation et fondation insuffisantes en regard du type de trafic à prendre en compte ;
- nature des matériaux non contrôlée ou inadéquate ;

⁹ Par Jean-Pierre ROLAND.

- pose sur sable et rejointoiement à base de sable : lorsque surviennent des pluies d'orage – elles se révèlent de plus en plus intenses – le sable est délavé, spécialement sur les voiries en pente. Les pavés alors se déchaussent, un premier d'abord, puis les autres, à la manière d'un jeu de domino. La pose sur porphyre permet une nette amélioration de la résistance. Le résultat se trouve encore amélioré par un rejointoiement double : un premier rejointoiement lors de la pose, un second plus fluide et moins chargé deux ou trois semaines plus tard afin de remplir le vide consécutif à l'évaporation de la phase aqueuse de l'émulsion bitumineuse du premier joint ;
- utilisation de sable stabilisé au ciment : le revêtement n'est pas assez souple, il se fissure sous l'action des retraits et des écarts de température. L'eau peut dès lors s'infiltrer et dégrader l'ouvrage à la suite des alternances de gel et de dégel. Des adjuvants existent sur le marché pour obtenir une relative élasticité couplée à une bonne imperméabilité, mais les clauses techniques précises font défaut. La pose de pavés sur couche de sable stabilisé au ciment s'avère dès lors absolument déconseillée ;
- rejointoiement au mortier pour un trafic lourd : ce type de joint ne doit être utilisé que pour une utilisation en mode doux, de type piétonnier. Pour un trafic routier, l'émulsion bitumineuse devrait être recommandée. L'émulsion décolorée ou à base de résine a montré un potentiel intéressant, mais il y a peu de clauses techniques précises disponibles ;
- dimension des pavés inadaptée : de façon générale, plus le trafic est lourd, plus les pavés doivent être larges ;
- épaisseur inadéquate de la couche de pose : cette malfaçon, très critique, survient soit à cause d'un niveau inadapté de la fondation, soit à cause d'une trop grande variabilité des queues des pavés ;
- écoulement des eaux de pluie mal étudié : l'égouttage devrait tenir compte des pluies d'orage qui deviennent de plus en plus souvent fréquentes et diluviennes, qui transforment les chaussées en pente en véritables torrents ;
- organes de contre-buttage insuffisants.

La C.R.M.S.F. recommande de se référer au code de bonne pratique pour les revêtements en pavés de béton publié récemment par le Centre de Recherche routière, en attendant le document à paraître spécifiquement consacré aux revêtements en pierre des sols extérieurs. Des prescriptions plus sévères que celles décrites par le cahier général des charges pour les voiries, « Qualiroutes », devraient être envisagées, telles que la technique des jointoiements différés, la diminution des tolérances sur les épaisseurs de queue des pavés, etc.

Les **défauts d'exécution** sont malheureusement devenus monnaie courante. Le métier de paveur disparaît et les communes ne disposent plus d'équipes qualifiées comme autrefois. Jadis, ces équipes communales étaient en mesure d'exécuter des prouesses techniques comme le pavage entre les rails du tram en Hors-Château... en 1902 ! Elles étaient constituées d'ouvriers longuement et complètement formés au métier. De là découle l'urgence de créer une filière de formation digne de ce nom. Ce problème est accentué par des défauts fréquents de contrôle des chantiers, auxquels s'ajoutent les imprécisions ou les erreurs des cahiers spéciaux des charges.

Les **défauts d'entretien** étaient naguère évités par les interventions fréquentes des paveurs communaux. Ceux-ci avaient notamment pour mission d'effectuer rapidement des réparations ponctuelles, évitant ainsi aux désordres de s'étendre suivant l'effet *domino* (un pavé déstabilisé ou manquant entraînant la déstabilisation des pavés voisins et ainsi de suite). Ces interventions rapides et ponctuelles offraient en l'outre l'avantage de ne bloquer qu'une partie de la voirie et cela pendant un court laps de temps, handicapant ainsi au minimum les activités, notamment commerciales, des riverains. Aujourd'hui, faute de paveurs, les communes ne sont plus en mesure d'assurer le nécessaire entretien, régulier et de qualité, pour maintenir les voiries pavées en bon état de fonctionnement. En corollaire, les interventions autrefois rapides, nuisant peu à la fluidité de la circulation, et en somme peu coûteuses sont aujourd'hui remplacées par des chantiers de réparation très invasifs, lourds, longs et dispendieux, tant pour les communes que pour les riverains, particulièrement dans les rues commerçantes.

Les **défauts de fournitures** peuvent être résumés en deux volets. D'abord, les cahiers des charges ne précisent pas de manière suffisamment ciblée les tolérances dimensionnelles des pavés. Les pavés mosaïqués neufs sont fournis avec une trop grande uniformité de dimensions horizontales. L'absence de variance dans les formats ne permet pas de réaliser correctement la pose en spire ou en queue de paon. Cette technique requiert en effet des pavés de 7 x 7 cm, mélangés à des pavés de 8 x 8 cm, 9 x 9 cm, etc., ainsi que de tous les gabarits intermédiaires. La tolérance horizontale est donc trop faible. Quant à la tolérance dimensionnelle verticale (concernant la queue du pavé), elle est bien trop grande. Il en résulte une couche de pose trop irrégulière, source de la majorité des défauts constatés (voir ci-dessus). Ensuite, lorsque les entrepreneurs et certains bureaux d'étude se tournent vers les produits importés par Anvers, venant de Chine, d'Inde ou du Vietnam, c'est sous prétexte qu'ils ne peuvent obtenir les produits belges en quantité suffisante et dans un délai raisonnable. Ce n'est généralement qu'un prétexte à finalité économique ou une démarche liée à une commande de matériaux lancée quelques jours seulement avant le début des travaux. Le recours aux produits asiatiques ne résulte pas toujours de la volonté des maîtres d'ouvrage ou des bureaux d'étude ; il provient aussi des deux causes suivantes : d'une part, les clauses techniques se limitent à décrire des performances mécaniques raisonnables, auxquelles les pavés asiatiques peuvent positivement répondre. D'autre part, l'acquisition de pavés neufs est imposée via des marchés généraux de travaux. Dès lors, l'entrepreneur doit débiter son chantier quelques semaines seulement après la notification du marché. Seuls les fournisseurs ayant du stock sont à même de répondre à une demande aussi pressante. C'est le cas des importateurs anversoïses, qui disposent de stocks importants de produits standardisés. Par contre, peu de carrières belges disposent de stocks suffisants, même pour satisfaire aux besoins d'une seule rue ! Pour les villages et les centres anciens, il est souhaitable que les administrations concernées lancent leurs propres marchés de fourniture de tous les éléments lithiques utiles à des voiries de qualité, respectueuses de la sensibilité des lieux, et imposent ensuite la mise en œuvre de ces produits par les entrepreneurs, séparant dès lors marché de fourniture et marché de pose. Cependant, cette mesure ne peut recevoir d'application concrète sans procédure de subvention par l'autorité régionale,

procédure applicable également aux marchés de fournitures de pavés, de bordures et de dalles. À défaut d'une telle aide financière, il est très probable que les pouvoirs locaux en resteront à une simple fourniture de pavés dans le cadre de marchés de travaux, qui, eux, peuvent être subsidiés à hauteur de 75 %. Dans cette même logique, l'on ne peut que se réjouir de la possibilité de subvention de travaux d'entretien des revêtements de pavage, par le biais du *droit de tirage*. L'on ne peut que souhaiter la poursuite et le développement de cette procédure de soutien des pouvoirs locaux en la matière. Concernant le recyclage des pavés en place, soulignons qu'il est théoriquement possible de réutiliser des pavés indigènes, soit parce qu'il en subsiste en stock, soit parce qu'ils sont démontés dans le cadre d'autres travaux ; une démarche qui, en exploitant le caractère quasi inusable des matériaux lithiques de qualité que sont les pavés belges, s'inscrit parfaitement dans la politique du développement durable. Le recyclage des pavés anciens implique cependant un coût non négligeable qui doit couvrir les opérations de dépose soigneuse, de nettoyage, de tri et de stockage. Partant, la réalité de ces campagnes de travaux mérite sans aucun doute la mise en place d'aides aux pouvoirs locaux. En effet, pour d'évidents motifs d'ordre budgétaire, les communes sont amenées à céder aux entrepreneurs les pavés en place, par exemple dans le cadre de démontage des revêtements de voiries. Ces derniers peuvent en tirer de substantiels profits, tandis que les communes y voient une opportunité de faire baisser le coût total des travaux. Or, des aides régionales sont structurées pour aider le financement du remplacement des pavés d'origine par d'autres, dont on a dit ci-avant les faiblesses et, parfois, le caractère fort peu durable. Il est dès lors urgent d'organiser une procédure d'aide régionale au recyclage des pavés en place afin que le bénéfice – ou l'économie – lié à l'opération profite à l'enveloppe globale et au bien-être public plutôt qu'aux cassettes privées. Enfin, pour en finir (momentanément) avec la question des défauts de fourniture, soulignons une lacune des cahiers spéciaux des charges rédigés par les pouvoirs publics. Tandis que les contraintes des marchés publics imposent des clauses techniques précises au niveau de la qualité et des performances mécaniques des matériaux lithiques, rien n'est précisé quant à leur aspect esthétique (format, texture, couleur), ni à leur réelle nature lithologique ou pétrographique. Pis que cela, une clause passe-partout, qui permet toutes les dérives, est généralement formulée par la notion d'équivalence : *pierre de tel type ou similaire*. Nous suggérons d'imposer, pour les pierres à mettre en œuvre dans les lieux protégés ou sensibles d'un point de vue patrimonial, la référence à la pierre la plus utilisée dans le contexte contigu ou proche du lieu de l'intervention, sous la forme d'une clause telle que *pierre d'origine identique à celle présente...* [à tel endroit]. Tout ceci montre que des directives claires attachées à la rédaction des cahiers spéciaux des charges doivent être réactualisées par les autorités compétentes du Service public régional (administration des routes et du patrimoine, provinces, tutelle des communes, etc.).

Cadre réglementaire et administratif

État de la question

La circulaire du Ministre Alfred Califice en date du 1^{er} mars 1977, relative au Règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes de Wallonie en matière d'urbanisme, insistait déjà sur l'attention à apporter au traitement des sols (article 314, § 5.3) : « Le sol des voies et places publiques, recouvert en grande partie de matériaux naturels : pavés, gravier..., participe à la diversité et à la beauté des sites urbains. [...] Ici encore il ne s'agit pas de vouloir garder une image nostalgique du passé, mais bien de mettre en valeur un cadre architectural par une matière et une couleur indispensables à ce cadre ».

En ce qui concerne la protection des revêtements lithiques de sols, le CWATUPE (Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie, en cours de réforme) développe plusieurs dispositions contraignantes tout-à-fait explicites :

- Article 262, § 12, a (des actes et travaux dispensés de permis d'urbanisme, en l'occurrence sur le domaine public) : « pour les chaussées ne dépassant pas 7,00 m de largeur et pour autant qu'il n'y ait pas d'élargissement de l'assiette desdites chaussées ni de modification des caractéristiques essentielles du profil en travers, le renouvellement des fondations et du revêtement des chaussées, bornes, bordures et trottoirs, **à l'exception des changements de revêtements constitués de pierres naturelles** ».
- Article 398 (traitement du sol des zones protégées / centres anciens protégés) : « **Les recouvrements de sol en pavés des rues, places, ruelles, impasses doivent être maintenus où ils existent.** L'usage de matériaux contemporains est permis à l'occasion d'aménagements de la voirie, pour autant qu'ils contribuent à maintenir ou rétablir le caractère traditionnel du recouvrement du sol. Il peut être dérogé aux prescriptions de l'alinéa 1^{er} lorsqu'il s'agit de voies principalement utilisées par la circulation de transit et **qu'il n'existe pas d'itinéraire adéquat de contournement de la zone** » (fig. 18).
- Article 172 (Chapitre II. De la revitalisation urbaine). Selon une jurisprudence récente, le Conseil d'État relève que tout projet de revitalisation doit se conformer à la législation sur le centre ancien protégé. Le paragraphe 3 est explicite : « Les aménagements et les biens immobiliers visés au paragraphe 1^{er} sont localisés dans un périmètre de revitalisation urbaine, arrêté par le Gouvernement sur proposition du conseil communal. **Les actes et travaux publics et privés concernés par l'opération de revitalisation urbaine se conforment aux prescriptions du règlement régional sur les bâtisses applicable aux zones protégées** de certaines communes en matière d'urbanisme » (cf. l'art. 398).
- Article 452/23 (Du périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique) : « **Le périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique vise à favoriser au sein d'un ensemble urbanisé l'équilibre entre les**

Fig. 18.- Dinant : à gauche de l'image, un espace identifiable, où a été conservé l'esprit des lieux ; à droite, un espace banalisé, après investissements...
© Maurice Lorenzi.



espaces bâtis ou non et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être soit interdits, soit subordonnés à des conditions particulières de protection ». Ce périmètre est inscrit aux plans de secteur et peut concerner tant des localités rurales qu'urbaines. Cette disposition a valeur réglementaire ; elle consacre le lien entre les espaces bâtis et non bâtis, de toute évidence entre les monuments et les espaces qui en forment le contexte, et bien entendu les places, voiries, impasses, etc., revêtues de pavés.

Toutes ces dispositions vont bien dans le sens d'un maintien des revêtements de sols traditionnels, considérés clairement comme partie intégrante du patrimoine bâti.

Le point de vue de l'urbaniste¹⁰

« Le patrimoine pavé des espaces publics est aujourd'hui l'objet de controverse dans l'Europe entière [...] Les raisons évoquées pour les remplacer sont le confort, le bruit et – contre toute attente – le risque des vibrations dues à la circulation automobile pour la conservation des monuments ! »

BOZONNET Jean-Jacques, journal Le Monde, 27 juillet 2005.

Toute nouvelle intervention dans la cité doit intégrer la préservation et la rénovation du patrimoine culturel, la reconquête des espaces publics par la totalité des habitants et la valorisation de la pluralité des espaces

¹⁰ Par Sandro CANEI.

urbains dans un processus démocratique à tous les niveaux. Le défi qui se pose est de créer des tissus urbains adaptés à répondre efficacement aux changements de mode de vie et d'utilisation. Il s'agit essentiellement aujourd'hui, dans nos contrées, de *recoudre* la ville en la requalifiant pour l'adapter aux exigences actuelles et futures. Cette philosophie de composition fait souvent appel au principe de *superposition des couches inversées* en prenant comme base la situation présente et en superposant sur celle-ci la mémoire collective de la ville, en utilisant les symboles de la cité et l'évolution de l'histoire comme des outils de réflexion et de réfection. C'est une nouvelle vision urbaine qu'il nous faut maintenant inventer, une nouvelle civilisation qui compose avec les valeurs et caractéristiques du tissu urbain historique.

La contribution belge publiée dans le rapport mondial 2008-2010 sur les monuments et sites en péril par le Conseil international des Monuments et des Sites¹¹ synthétise parfaitement bien la problématique. J'ai donc choisi d'en citer de larges extraits.

« En Belgique, comme dans beaucoup de pays, on assiste depuis une quinzaine d'années à des réaménagements profonds de voiries et de places pavées dans certains centres historiques protégés. Mais, ces réalisations ne s'inscrivent malheureusement ni dans la continuation d'une tradition, ni dans la préservation d'un savoir-faire »¹². « Hier, elle [la pierre naturelle] était indissociable des avenues majestueuses et des places monumentales, mais aussi des routes sillonnant la campagne ou des ruelles de village. Elle accompagnait toutes les nuances du bâti, participait sans le savoir à une harmonie d'ensemble et rendait l'espace public facile à vivre. Aujourd'hui, elle doit composer avec beaucoup d'autres matériaux moins onéreux ou plus rapides à mettre en œuvre, pour continuer à se frayer un chemin en ville »¹³. « Or, la dimension patrimoniale des pavés réside tant dans leur mise en œuvre que dans la nature du matériau utilisé et dans ses dimensions. Celles-ci diffèrent évidemment de région à région et de ville en ville. En Belgique, force est de constater que le pavé, qui a fait la renommée du pays dans le monde entier pendant plus d'un siècle, est occupé à disparaître petit à petit. (...) Les pavés traditionnels, en grès ou en porphyre, sont de moins en moins fabriqués. Ils sont remplacés par des pavés de dimensions similaires, mais dont les constituants n'ont ni la même résistance, ni la même longévité, ni le même aspect, ni la même couleur. Les mises en œuvre ont également évolué vers la généralisation de coffrages de voirie en béton, participant de manière dramatique à l'imperméabilisation des sols. Cette évolution est aujourd'hui à l'origine de la disparition définitive des voiries pavées que, jusque ici, on s'était simplement contenté de recouvrir d'asphalte »¹⁴. Or, une mise en œuvre soignée, à l'aide de matériaux appropriés, permet d'assurer à la fois un confort de circulation tout à fait normal et de limiter les bruits. Elle offre en outre l'avantage de limiter assez naturellement la vitesse du trafic routier sans devoir recourir à des casse-vitesse ou autres subterfuges dont on commence aujourd'hui à déchanter. Une circulation urbaine fluide est une circulation lente mais

¹¹ ICOMOS, 2010, p. 32-34.

¹² *Idem*, p. 32.

¹³ GUERRIER DUBARLE Dominique, MARCHI Cristina, 2011, p. 1.

¹⁴ ICOMOS, 2010, p. 32.

continue. En effet, plus la vitesse de circulation est faible, moins la distance entre véhicules doit être importante pour respecter les mesures de sécurité préconisées par la prévention routière. Ainsi sur un même tronçon de voirie, plus la vitesse de progression est lente, plus on y place de véhicules. *A contrario*, une succession de brise-vitesse n'a pour effet que de ralentir ponctuellement la vitesse des véhicules et de provoquer assez systématiquement une accélération, une fois l'obstacle dépassé. Cette conduite en élastique a pour effet d'augmenter l'espace entre les véhicules et d'engorger encore davantage les centres urbains.

Sans se plier à la théorie simpliste de la piétonisation à outrance des centres anciens et protégés et en se basant sur des études de mobilité contextuelle, il ne faut pas avoir peur d'envisager un partage, dans ces conditions, des espaces publics entre différents usagers en adoptant des mesures adéquates de sécurisation des utilisateurs les plus fragiles. Plus l'usager est faible, plus grande est sa liberté de mouvement.

« Depuis le XIX^e siècle, les places et les rues pavées font partie intégrante du patrimoine urbains des villes anciennes de Belgique, aussi bien dans les centres historiques que dans les quartiers industriels. En renforçant la lisibilité de la trame urbaine, elles constituent un élément déterminant du réseau viaire de quartiers entiers de cités comme Bruxelles, Anvers, Gand, Liège, Mons, etc. Elles expriment une continuité dans l'utilisation des espaces publics à travers le temps, enracinant la mémoire collective des lieux et soulignant leur identité. Dans les quartiers dont le patrimoine monumental est modeste, elles incarnent un élément significatif de la cohésion du paysage urbain. Par ailleurs, contrairement à de nombreux autres revêtements de voirie, ce matériau s'inscrit parfaitement dans l'objectif de développement durable, jouant un rôle important dans l'écosystème de la ville et la préservation des ressources naturelles. La longévité des pavés est pratiquement illimitée, ils sont réutilisables et se prêtent à une gestion de stocks ; leur mise en œuvre permet des interventions ponctuelles (pose de canalisations diverses) et des réparations aisées sans mobiliser de grands moyens. Les surfaces pavées de matériaux naturels posés de manière traditionnelle agissent comme un système de collecteurs à petite échelle, réduisant les surcharges brusques dans les systèmes d'égouttage et les risques d'inondations par pluie d'orage. Leur perméabilité et leur inertie propres (comparé au béton et surtout à l'asphalte) jouent un rôle de régulateur thermique non négligeable des microclimats urbains en assurant un rafraîchissement naturel en été et en conservant la chaleur plus longtemps en hiver (...). Si le pavé traditionnel ne constitue pas une panacée et s'il peut présenter l'inconvénient de provoquer un bruit de roulement parfois gênant sur les axes de circulation rapide, il faut souligner que cette nuisance pourrait être valablement diminuée grâce à un entretien régulier des voiries et un mode de pose adéquat. En effet, la pose actuelle, sur fondation rigide plutôt que sur fondement élastique, a pour conséquence d'amplifier les bruits et de reporter directement les vibrations de la circulation sur les constructions riveraines »¹⁵. C'est donc bien pure affabulation que faire croire que les voiries pavées traditionnelles sont une menace pour le patrimoine bâti.

¹⁵ ICOMOS, 2010, p. 32-33.

« En outre, le renouvellement des fondations en béton est coûteux, pénalisant et polluant pour l'environnement, vu la durée des chantiers et l'importance du charroi qu'ils engendrent. Par contre, un réel confort d'utilisation est assuré lorsque les pavés sont correctement posés et entretenus. Le choix du pavé (pavés d'échantillon, pavés platines, pavés mosaïques, pavés en porphyre, en granit, etc.) doit être opéré en fonction de l'usage et de la localisation. La pose traditionnelle sur lit de sable avec joints serrés au sable – et non pas à l'aide de ciment – garantit une élasticité absorbant chocs et vibration. Sur les grands axes de circulation, le jointoiement à l'aide d'un mélange de sable et de bitume permet de réduire le bruit et d'augmenter le confort. Le placement correct empêche les pavés de basculer ou de pivoter, et de créer des reliefs inconfortables aux piétons ainsi qu'aux cyclistes, accentuant d'autant le bruit. La pose traditionnelle de pavés contrebutés par des bordures en pierre bleue (appelée aussi petit granit en Belgique) exige un réel savoir-faire qui tend pourtant à disparaître. En le remettant à l'honneur, on contribuera à la fois à préserver le caractère de la ville et à ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles dans un secteur spécialisé »¹⁶. Pourtant aujourd'hui, l'emploi de la pierre lors de réaménagements de places ou de rues reste bien souvent un rêve inaccessible. Alors pour retrouver cette pierre naturelle au sol, des concepteurs n'hésitent pas à l'employer à doses parcimonieuses. Même la conception contemporaine des sols, d'une pureté absolue, permet souvent de rehausser de pierre des matériaux moins onéreux (dalles de béton, bandes d'asphalte, empierements, etc.) et d'obtenir ainsi un rendu plus tonique (fig. 19-20). Dalles, bordures, pavés, blocs, moellons... ce sont les divers aspects de la pierre qui créent la couleur, délimitent des espaces, signalent les voies de tram, les pistes cyclables, les rues et autres passages protégés... bref, animent et structurent l'espace commun. « Parce qu'elles savent s'adapter, notamment aux exigences de l'aménagement durable de la cité contemporaine, nos pierres naturelles y ont toutes leur place »¹⁷.

Fig. 19-20.- France, Wissant : la juxtaposition des matériaux de nature différente permet de marquer les zones dans leur fonctionnalité. Le jeu des tonalités entre matériaux nobles et bruts permet de conserver le continuum de fonction tout en minimisant les coûts.
© AAVT sc/sprl, Liège.



¹⁶ ICOMOS, 2010, p. 33-34.

¹⁷ GUERRIER DUBARLE Dominique, MARCHI Cristina, 2011, p. 1.

« Le patrimoine pavé constitue un élément essentiel du paysage urbain des villes de Belgique dont il est plus qu'urgent d'arrêter le processus de démantèlement actuel, alors qu'on sait que les pavés anciens sont réutilisés avec profit par les entreprises de démolitions pour les aménagements des abords de pavillons dans des lotissements. Il est donc indispensable de protéger les pavés là où ils existent toujours (y compris sous l'asphalte), de les restaurer, et de promouvoir leur réutilisation dans les revêtements de voirie non seulement pour des motifs d'ordre historique et esthétique, mais également écologique – régulation des micro-climats urbains, perméabilité des sols – autant de caractéristiques qui s'inscrivent dans la réflexion sur le développement durable »¹⁸.

*Quando historia futurum aspicit, tunc hereditatem futura habet*¹⁹.

Conclusion



Fig. 21.- Italie, Bergamo, Città alta : deux bandes constituées de longues pierres naturelles forment des « rails » pour les pneus des véhicules automobiles ; des briques au centre et des pierres de forme irrégulière posées en opus incertum complètent la planéité de la voirie en permettant une circulation piétonne confortable sur l'ensemble de l'espace.
© Maurice Lorenzi.



Fig. 22.- Italie, Sabbioneta : la chaussée, constituée de galets avec un filet d'eau central large de deux pavés, est liaisonnée aux soubassements crépis des immeubles contigus par des trottoirs de briques.
© Maurice Lorenzi.

« Oui, si souvent ce sentiment de la clairière, dedans ou dehors, à l'intérieur même de la matière bâtie ou à côté, entre les édifices et leurs imposantes présences [...] la grâce d'une excision légère dans le tissu de la ville, un rectangle ouvert à la danse des nuages et à la chorégraphie des mortels. Si forte expérience que nulle place ensuite ne put être appréciée autrement qu'à l'aune de ce qui fut perçu là, ce jour-là, et pensé depuis comme la condition du bien-être en ville : une ivresse d'espace libre enclos, une scénographie du vide, un théâtre de l'attente entre le ciel et la terre, les divins et les mortels ».

EVENO Claude, Histoires d'espaces, Paris, sens&tonka, 2011, p. 15.

Oui, les pavés relèvent d'une autre époque, à cause du bruit que provoquent les véhicules automobiles. Oui, ils augmentent la distance de freinage des mêmes véhicules automobiles (qui d'ailleurs roulent souvent trop vite), particulièrement par temps humide. Mais de nombreux exemples le montrent : fonctionnalité et identité des lieux ne sont pas incompatibles. Des solutions existent, en matière de voirie, qui rencontrent les besoins nouveaux des villes actuelles en respectant et en valorisant leur caractère patrimonial (fig. 21-23), pourquoi pas même, via le tourisme, sous forme de retombées économiques ? Tout n'est affaire que de réflexion, de qualité de dialogue entre les différents intervenants, et de vision sur le moyen et le long terme, au-delà de la durée d'une mandature municipale ou de tout mandat politique. L'investissement dans un revêtement en pierres naturelles ne se justifie d'ailleurs que sur la durée, par la notion de coût intégré (où les frais réduits d'entretien compensent le différentiel du coût d'achat premier des matériaux). Des villes historiques et des municipalités rurales, en Belgique, en Europe et ailleurs, nous en donnent l'exemple.

En amont de la spécificité des techniques et des matériaux mis en œuvre, les zones riches de mémoire méritent une prise en charge particulièrement soignée et des options budgétaires à la hauteur de la valeur des lieux. Là où la qualité d'usage, l'esprit des lieux, la beauté, l'agrément pour toute la communauté sont une priorité, les gestionnaires des espaces publics doivent se donner les moyens de faire de la dentelle quand, ailleurs, on peut se contenter de tisser du gros drap.

¹⁸ ICOMOS, 2010, p. 34.

¹⁹ Quand l'histoire se penche sur l'avenir, alors l'avenir a un futur.

Fig. 23.- France, Saumur : un intéressant compromis entre fonctionnalité et respect de l'identité des lieux est créé par deux bandes de circulation en asphalté qui s'effacent au profit de la seule pierre naturelle là où les micro-contextes patrimoniaux et/ou urbanistiques l'exigent ; il fallait, dans ce centre ancien, éloigner la circulation motorisée de la Place du Marché. Outre la bande centrale, deux trottoirs en pierres naturelles assurent la liaison avec les façades en pierre des hôtels de maître des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles notamment.
© Maurice Lorenzi.



Mettre en place des matériaux dont la nature répond aux contraintes de notre climat et à celles des différents types de trafic, privilégier l'entretien régulier des voiries et en faire un terrain de transmission, une école des savoir-faire traditionnels, sont les deux réflexions qui viennent spontanément à l'esprit (fig. 24).

Ces savoir-faire ne peuvent cependant se transmettre efficacement qu'en pratiquant les techniques traditionnelles avec l'outillage traditionnel sur des matériaux traditionnels. On se réjouit dès lors de l'existence de l'article 110 du CWATUPE qui permet la réouverture temporaire et limitée de carrières à des fins de restauration du patrimoine. On ne peut que souhaiter que cet article puisse également porter sur d'autres matériaux pour d'autres gammes d'usages, comme les ardoises de couverture par exemple.

Fig. 24.- Liège, chantier du tram vers 1900 : on aperçoit à gauche la façade de l'église des Rédemptoristes, qui localise bien le cliché au milieu d'Hors-Château. Les équipes de paveurs sont occupées à poser les revêtements autour des rails du tram déjà installés. Cette cohabitation métal / pierre, délicate à gérer, a toujours fait l'objet de soins particuliers de mise en œuvre.
Cliché ancien. Collections a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».



Au-delà, on observe un phénomène croissant dans la restauration des monuments classés, à savoir la problématique de la spécification des caractères techniques et esthétiques des matériaux souhaités, et de la provenance des matières fournies pour ces projets. Le cas des pierres naturelles est désormais bien connu, suite aux mouvements de protestation d'associations de maîtres carriers contre le non-respect de cahiers des charges et l'introduction de matériaux exotiques dans l'aménagement de l'espace public ou de sites de caractère, et dans la restauration. La qualité et la variété de nos pierres et marbres sont reconnues depuis l'Antiquité. La C.R.M.S.F. l'a d'ailleurs rappelé dans l'exposition intitulée « Pouvoir(s) de Marbres », organisée avec l'a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ». Ces matériaux font également partie de notre patrimoine et ils ne méritent donc pas d'être mélangés sans égards avec une profusion de matières en tous genres, d'ailleurs parfois exploitées de façon douteuse sous les points de vue sociaux, éthiques et environnementaux.

La question spécifique des pierres est à rattacher à une problématique globale, celle des modes de passation de marchés pour la restauration des monuments et l'aménagement des abords de monuments et de sites. On peut recommander d'autres procédures que les appels d'offres ordinaires, où les soumissionnaires moins-disants sont systématiquement désignés ; le seul critère retenu d'économie ne permet pas de faire jouer des paramètres importants de références équivalentes ou de spécialisation dans l'un ou l'autre domaine particulier de la restauration. Cela ne se fait bien évidemment qu'au détriment de la qualité globale des réalisations et aucun de nos nobles matériaux ne peut rivaliser dans ce contexte avec des matières exotiques à vil prix. On rappellera qu'il existe dans les directives pour les marchés publics des dispositions qui permettent d'intégrer dans ces marchés d'autres critères que purement économiques, par exemple sociaux, écologiques ou de respect du développement durable.

En outre, dès lors qu'un matériau répond à toutes les impositions des cahiers des charges en termes de durabilité ou d'aspect, peut-on, lorsqu'il s'agit de chantiers de restauration d'un patrimoine classé, rester attentif à sa provenance en invoquant une éventuelle exception culturelle ?

Les questions sont multiples et le thème sensible. Il est dès lors urgent qu'une réflexion soit menée au niveau du Gouvernement wallon afin d'apporter une réponse satisfaisante d'un point de vue philosophique, tout en restant évidemment respectueuse de la réglementation sur les marchés publics.

Petite anthologie

« Les routes de la Flandre sont superbes ; elles ont toujours fait l'admiration des étrangers, et elles sont encore bien conservées. [...] l'on a construit ces belles routes qui n'ont pour égales, en Europe, que ces chemins superbes que le gouvernement espagnol fit ouvrir dans ses provinces des Pyrénées, et qui seuls peuvent être comparés à la splendeur des chaussées de l'ancienne Flandre. [À Gand,] dans plusieurs rues on peut observer le même genre de trottoirs en dalles étroites qui se trouvent le long de toutes les maisons des cités d'Espagne [...] La route se trouvait perpétuellement embarrassée de ces pesantes voitures qui viennent de Mons, et qui transportent à Lille, et dans les autres cités de ces départements, des charges énormes de houille pour la consommation de l'hiver. C'est à ces diaboliques transports que l'on doit attribuer la déplorable dégradation de toutes les routes du Tournaisis ».

BARBAULT-ROYER Paul-François, *Voyage dans les départements du Nord, de la Lys, de l'Escaut pendant les années VII et VIII*, Lille, Régis Lehoucq, 1989.

[Quand les grands écrivains se préoccupent de technique... Stendhal à Milan, le 5 décembre 1816]

« M. le chevalier Moruzzi me dit qu'on bâtit une rue nouvelle, la *Contrada dei due muri* ; j'y suis allé bien vite. Pour faire une rue ici, l'on commence par creuser au milieu de la rue un canal de quatre pieds de profondeur, dans lequel viennent aboutir tous les tuyaux qui du haut des toits conduisent les eaux pluviales dans la rue. Les murs de face des maisons étant de briques, souvent l'on cache ces tuyaux dans le mur. Le canal de la rue terminé, l'on pave la rue avec quatre bandes de granit et trois de pavés, ainsi :

_000_00_000_
G R R G

Vous voyez deux trottoirs de granit GG de trois pieds de large, le long des maisons ; deux bandes de granit RR, placées pour que les roues des voitures n'éprouvent pas de cahots désagréables. Le reste de la rue est pavé en petits cailloux pointus. Les voitures ne s'écartent jamais des deux bandes de granit RR, et les piétons se tenant toujours sur les deux trottoirs GG, l'on est à l'abri des petites pluies. Quant aux pluies du tropique, comme celles de ces jours-ci, dès qu'on a fait vingt pas, l'on est trempé comme si l'on s'était jeté dans le canal. Les deux bandes de granit RR, destinées aux roues des voitures, sont posées sur les deux petits murs, hauts de quatre pieds, qui forment le canal souterrain sous chaque rue. Tous les cent pas, il y a une pierre trouée qui admet dans le canal les gouttes d'eau qui sont tombées sur le pavé. Voilà comment les rues de Milan sont les plus commodes du monde et sans crotte. Il y a longtemps dans ce pays-ci que l'on songe à ce qui est utile au simple citoyen ».

STENDHAL, *Rome, Naples et Florence (illustrés par les peintres du Romantisme)*, Paris, éditions Diane de Selliers, 2010, p. 94-96.

[L'expérience d'un des plus grands « aménageurs » du XIX^e siècle, le célèbre Baron Haussmann, à Paris]

« Nécessaire, en moyenne, tous les quinze ans pour les chaussées en gros grès de Fontainebleau, le relevage à bout peut n'avoir lieu que tous les vingt ans, et plus encore lorsqu'on se sert de matériaux plus durs. Tels sont les grès de l'Yvette, ceux des départements de l'Ouest, les granits des Vosges, les arkoses d'Autun et surtout, le porphyre belge

de Quenast ; et particulièrement les échantillons de porphyre de 20, de 15 ou de 10 centimètres carrés à la surface, qui rendent moins forts et finissent par annuler complètement le choc des bandes en fer des roues sur les angles des pavés. [...] Aussi, mon double effort ne s'est-il jamais ralenti afin de remplacer, d'une part, les grès tendres par des grès de plus en plus résistants, et d'autre part pour réduire autant que possible, des surfaces que je me voyais contraint de livrer au macadam. Je parvins, d'abord, à faire établir des chaussées de petits pavés de porphyre, à joints serrés, à surface parfaitement unie et d'un nettoyage facile, où les voitures roulaient doucement et presque sans bruit, et je fis border ensuite les chaussées macadamisées de caniveaux et de revers pavés en porphyre ou granit. [...] Malheureusement, tous les nouveaux systèmes de revêtement de la voie publique auxquels j'eus recours avaient un tort commun aux yeux de l'Empereur ; plus leur surface était dure, unie, et, partant, favorable à la circulation, plus elle devenait glissante pour les pieds des chevaux. Or, l'Empereur, cavalier accompli, ne voulait entendre parler, pour nos grandes artères, ni d'asphaltes, ni de pavés en bois, ni surtout de pavés de granit ou de porphyre. Sa Majesté n'admettait là que le macadam, ce mode ruineux, sale et, le plus souvent impraticable aux piétons ; je l'acceptais bien volontiers pour les avenues de nos parcs interdites aux voitures lourdes et bordées d'allées, mais je le considérais comme un fléau dans l'intérieur d'une grande cité comme Paris. Pour moi, le pavage en porphyre du plus petit échantillon était le type désirable ».

HAUSSMANN Georges-Eugène, 2000, p. 876-877.

« Le pavage des voies publiques, des places, des cours des palais, est un travail qu'on ne voit entreprendre que dans un État civilisé ».

VIOLLET-LEDUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Paris, V^e A. Morel & Cie, 1875, t. 7, p. 55.

[L'exploitation du porphyre il y a un siècle]

« Passé le village, tout le long de la route sont alignées les huttes des tailleurs de pavés, simples abris de chaume analogues aux tue-vent des fendeurs d'ardoises. Au loin, une cloche sonne : c'est le signal du départ des mines ; elle tinte ainsi jusqu'à la fin des explosions. Des drapeaux rouges barrent les routes voisines et limitent la zone dangereuse. De toutes les carrières partent des jets de blocs lancés dans un nuage de poussière à de prodigieuses hauteurs, au milieu du fracas de détonations répétées. Quand on veut approcher, on voit que toute la région est creusée de vastes excavations à parois verticales, le long desquelles des rocteurs, suspendus au bout d'une corde, détachent à la pince les blocs menaçants. Ces carrières ont de 70 à 115 mètres de profondeur. À la reprise du travail, elles sont envahies par des légions d'ouvriers qui cassent les roches écroulées au fond, et les chargent dans des wagonnets ; ceux-ci, remontés à la surface, sont dirigés vers les ateliers de taille et vers l'usine de concassage ».

BARDOU P., CONSTANT F., 1909, p. 41-42.

« L'industrie lourde liégeoise, qui s'est développée très tôt, impulse aussi l'activité des carrières et des entreprises de travaux publics. Les transports lourds et les convois de chariots à bandages de fer exigent des routes construites selon les règles de l'art. Liège met au point une méthode de pavage des routes appropriée au charroi de l'époque. Des

paveurs belges exportent leur technique, qui sera appliquée dans la construction de routes de toute une série de villes rhénanes et même à Berlin, grâce à Yvedonne Ernotte. “Le pavage à la manière de Liège” est effectué comme suit : les pavés taillés à grandeur égale sont posés et enfoncés dans une assise de sable selon une méthode rigoureuse, grâce à laquelle les joints qui séparent les pavés d’une rangée tombent toujours au milieu des pavés de la rangée précédente ; ainsi les joints transversaux offrent un bon appui aux sabots des chevaux. Pour représenter les nombreux paveurs belges qui ont exercé leur métier à Düsseldorf et aux environs, contentons-nous d’évoquer les membres de la famille d’Henri Servais (Liège 1804 - Düsseldorf 1867), qui travaillèrent en Rhénanie à partir de 1824 et qui effectuèrent les travaux préparatoires à la pose des rails des lignes de tramways urbains. Le métier de paveur possède lui aussi une longue tradition ; on la retrouve à Waterloo, “le village des paveurs” ; le musée Wellington montre des photographies de groupes de paveurs, réalisées à Cologne en 1907 et à Duisburg en 1929. Ils ont construit des routes d’une durabilité exceptionnelle en Angleterre, en Russie et même en Amérique. Le porphyre belge, extrait à Quenast, au sud de Bruxelles, en larges terrasses creusées jusqu’à cent cinquante mètres de profondeur, était réputé comme le matériau idéal pour le pavage des routes. À Cologne, par exemple, toute la route longeant le Rhin, la Rheinuferstrasse, en est couverte. On rapporte qu’en 1880, les entreprises de pavage sont si rares à Cologne que pour édifier les trottoirs de la Neustadt (ville neuve), on fut contraint d’utiliser des “platines”, ainsi appelées en Belgique, où ce genre de pavés était d’usage courant ».

SEELING Hans, *Les Wallons pionniers de l’industrie allemande. Considérations historiques*, Liège, Eugène Wahle, 1983, p. 176.

« Les problèmes techniques de la circulation et de la construction des routes sont dépassés : la conception du domaine public devient une activité culturelle. [...] L’aspect le plus durable de l’aménagement du territoire, qui éclipse même la durée de vie du bâtiment individuel, est le sol. [...] Notre perception de l’urbanisation repose en grande partie sur les impressions visuelles, auditives, tactiles et odorantes des espaces publics et collectifs ».

BIGARE Dirk, 1994, p. 45.

« La ville n’a consenti à Jacques-François Blondel, qui fut son plus grand architecte, qu’une étroite ruelle sans soleil, mais qui a le mérite, en débouchant place d’Armes, d’ouvrir un grand angle sur la cathédrale. Il est probable que chaque nuit le fantôme de Blondel revienne, par la rue qui porte son nom, battre le pavé de cette place d’Armes qu’il avait si bien dessinée pour maudire la frénésie gothique des urbanistes du Kaiser, qui en ont brisé la belle harmonie classique. Par chance, les gros pavés rustiques de la place n’ont pas été remplacés par ces petits pavés parfaitement calibrés, parfaitement lisses et parfaitement jointés qui font le chic des quartiers bobos de Paris. Ils sont restés parfaitement irréguliers et disjoints pour que s’en échappent, venues du Moyen Âge, les voix des moines, des chanoines et autres clercs qui ont si longtemps occupé les lieux. Car sous ce pavage, nulle plage, mais les décombres des églises et des cloîtres que le maréchal de Belle-Isle, gouverneur royal, fit raser en 1754 ».

SCHOLTUS Robert, *Promesse d’une ville*, Paris, Arléa, 2012, p. 77.

« Pendant longtemps, le pavé a fait l'objet d'intenses débats urbanistiques. Du côté des pro-pavés, on applaudit ses qualités d'intégration aux aménagements historiques et on salue sa perméabilité. En face, les anti-pavés lui reprochent l'irrégularité de sa surface, source d'inconfort et de nuisances sonores. Généralement, être contre les pavés signifie être pour l'asphalte, matériau auquel on prête les qualités exactement inverses : lisse, confortable et facilement réparable. Au-delà de ces débats aux positions binaires, le pavé est un matériau dont les circuits s'avèrent d'une grande complexité ».

GHYOOT Michaël, 2012, p. 106.

« Je travaille dans un quartier très à la mode, l'ancien quartier des bouchers [Meatpacking District à New-York] devenu une sorte de quartier belge. D'ailleurs, le pavement tout autour de l'ancien marché est fait de pavés importés de Belgique ».

VON FÜRSTENBERG Diane, dans *Victoire*, supplément du journal *Le Soir*, 19 janvier 2013, p. 17.

Quelques exemples remarquables

Place Saint-Georges à Limbourg

La paisible petite ville de Limbourg, perchée au sommet d'un étroit promontoire cerné par une boucle de la Vesdre, a joué autrefois un rôle politique et stratégique important. Elle a fait l'objet de nombreuses études historiques et son iconographie est bien connue. Est ainsi démontrée la pérennité d'un espace central, étiré entre Porte d'en Bas et Porte d'Ardenne, dégagé par la disparition de la halle lors d'un siège français au XVII^e siècle, baptisé aujourd'hui Place Saint-Georges, du nom de l'église paroissiale proche. Son aménagement s'est effectué au fil des ans, par touches successives, et les sols actuels datent sans doute surtout du XIX^e siècle, mais il n'est pas interdit d'attribuer certains d'entre eux au XVIII^e siècle encore (fig. 25-26). La plupart des bâtiments qui l'entourent sont protégés à titres divers, comme monuments ou ensemble architectural, l'ensemble du site étant repris sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie.

Les pavés en voirie et en trottoir sis Place Saint-Georges à Limbourg sont classés comme monuments en raison de leur valeur esthétique par l'arrêté ministériel du 24 août 1989. Par ailleurs, l'ensemble architectural formé par la ville de Limbourg étant inscrit par arrêté depuis le 12 octobre 1994 sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie, ce pavement y est inclus et fait spécifiquement partie des éléments qui ont amené cette reconnaissance exceptionnelle – les éléments déterminant le caractère exceptionnel du site de Limbourg sont l'église Saint-Georges, les pavés de la place Saint-Georges et les remparts (article 4 de l'arrêté). En principe, ce revêtement mérite donc une réflexion approfondie avant toute intervention, qui ne peut être réalisée qu'avec un soin tout particulier. Le caractère évident de l'intérêt patrimonial du revêtement de la place, pour lui-même, certes, mais aussi dans sa relation avec les édifices qui l'entourent n'est plus à démontrer. Pas plus que la qualité de plusieurs de ces édifices, ainsi que la qualité globale de l'ensemble.



Fig. 25-26.- Limbourg, Place Saint-Georges : le caractère pittoresque de ces aménagements sans âge n'est plus à souligner – perrons irréguliers aux nez de marches moulurés, lourdes pierres verticales de séparation, pompe ancienne, etc.

Clichés anciens. Collections a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».

Un levé très détaillé de la place a été effectué en 1992 par Marie-Ange Remy-Closon et Gérard Michel et consigné par ce dernier dans un beau document graphique sous forme d'un double A3 à l'échelle de 1 : 250° (fig. 27) – le tout étant accompagné d'un atlas de 37 photographies en couleurs figurant les différents types de revêtement, chaque cliché couvrant l'équivalent de 1,75 m² de sol réel (fig. 28-31). Le fruit de ce travail d'une qualité exceptionnelle est resté malheureusement inédit ; nous en reproduisons ici quelques éléments avec l'autorisation du Département du Patrimoine du Service public de Wallonie. Il faut espérer une publication intégrale de ces documents qui constituent un état des lieux précis de la place il y a une vingtaine d'années, juste avant son classement comme monument.

Le pavement de la place a été composé au fil des temps de différents matériaux mis en œuvre selon diverses techniques traditionnelles : c'est ce qui lui confère indéniablement son caractère vernaculaire, son identité très spécifique. Les pavés proprement dits, éléments plus ou moins formatés, cubiques ou oblongs, de taille diverse, sont principalement réservés aux voiries carrossables ; les trottoirs sont largement revêtus de galets pêchés dans la Vesdre toute proche, plats ou un peu arrondis, posés sur chant, dessinant localement des demi-lunes ou d'autres tracés. Des platines régulières se rencontrent dans le haut de la place, trahissant des interventions tardives. Certaines portions sont dallées et des éléments de pierre de taille ponctuent l'ensemble, comme ces inaccoutumées pierres cubiques percées d'un trou circulaire, destinées à soutenir les hampes de drapeau lors des processions et fêtes locales, ou ces pittoresques éléments creusés en vase pour recueillir les eaux – il en est de même des pompes et fontaines, et du socle de croix. L'évacuation des eaux fait d'ailleurs l'objet d'un traitement très soigné, par différents types de filets d'eau et de rigoles. La nature même des matériaux est très diversifiée, découlant de la structure géologique complexe de la région, dont le sous-sol offre de nombreuses ressources. Les calcaires sont de type *pierres bleues* variées, aux patines claires ou foncées, mais aussi le très caractéristique *marbre rose de Baelen*, exploité autrefois non loin de Limbourg. Les grès sont de diverses variétés, de textures et de teintes différentes, gris, gris vert, beige voire roux. Les galets pour leur part sont surtout quartzeux mais avec une large gamme de couleurs. L'ensemble présente donc une étonnante diversité de matières, de textures, de nuances, globalement fondues en un doux camaïeu.

Lors de visites récentes, on note fréquemment la présence de camionnettes, de minibus, voire de divers moyens de locomotion plus lourds encore. Leur poids, le trafic et les manœuvres qu'il entraîne, la fréquence de passage ne sont pas adaptés à la nature des revêtements de la place et de leur mise en œuvre. En termes de charroi, la vie moderne génère des besoins auxquels la Place Saint-Georges, par sa nature, ne peut pas répondre. Or, nous nous trouvons devant un beau cas que l'on pourrait qualifier d'**exigences paradoxales** : d'une part, le désir des habitants d'occuper un lieu de qualité, pittoresque, à caractère hautement historique et patrimonial, d'un indéniable intérêt touristique ; d'autre part, le désir de bénéficier d'infrastructures adaptées aux besoins actuels et



Fig. 27.- Relevé de la Place Saint-Georges à Limbourg, 1992. La cartographie très précise de toutes les zones aux revêtements différents est accompagnée d'une description détaillée des constituants et de leurs mises en œuvre, et de photographies de détails, à la même échelle, ainsi que de clichés plus généraux. L'ensemble constitue un état des lieux d'une exceptionnelle précision. © S.P.W., D.G.O.4, Marie-Ange Remy-Closos et Gérard Michel.

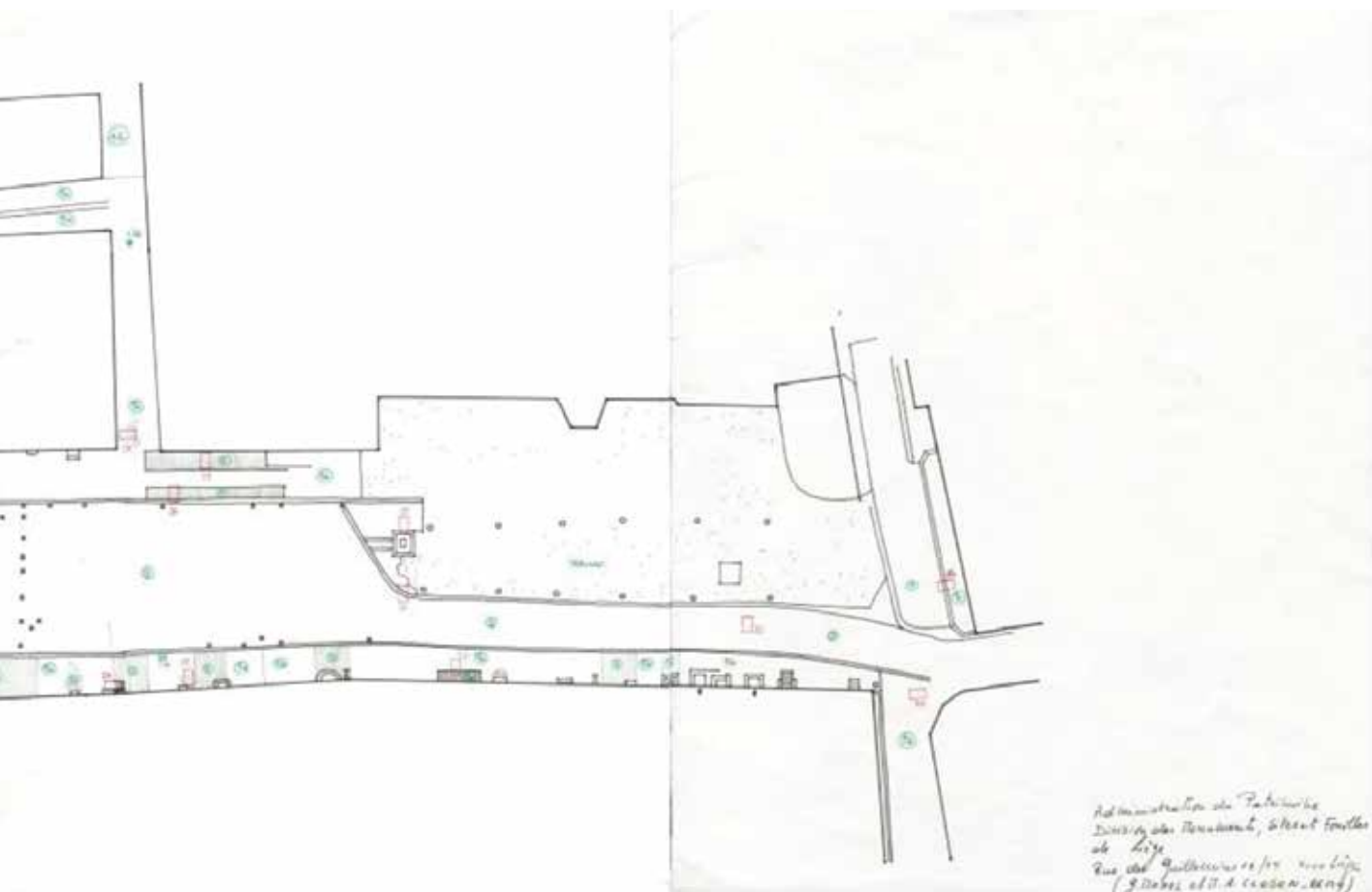


Fig. 28-31.- Exemples de photographies accompagnant le document graphique de la figure 27.

© S.P.W., D.G.O.4, Marie-Ange Remy-Closos et Gérard Michel.



d'une accessibilité optimale, pour ne pas dire maximale. Il y a un choix à faire entre ces deux exigences. En théorie, ce choix a déjà été posé par le **classement**, qui *protège*. Dans les faits, cependant, on constate les dommages causés par ce charroi inadapté : déformations de l'assise de la place, déchaussement de pavés et de galets, etc., auxquels répondent des réparations mal réalisées, comme des galets sur chant reposés maladroitement à plat. Il est à craindre que le phénomène d'altération de cet espace public n'ait déjà commencé, à la manière d'une porte qui devrait rester fermée, et que l'on finit par ouvrir en commençant par y glisser un petit coin : le pouvoir local relayant – c'est dans l'ordre des choses – les souhaits de la population, une rénovation de l'éclairage public est en cours de réflexion, heureusement encadrée par la procédure de certificat de patrimoine. En effet, la nuit, il est plus malaisé de se déplacer sur des galets que sur une dalle de béton. Il y aura donc toujours de bonnes raisons pour tenter de modifier cet espace.

Ce cas évoque une question connexe : est-il raisonnable, structurellement parlant, de confiner le pouvoir local dans une telle situation névrotique, quand il faudrait peut-être envisager de confier ce genre de responsabilité lourde à un niveau supra-local ?

Place Saint-Remacle à Stavelot

Située en plein cœur de la ville de Stavelot, en contre-haut de l'ancienne abbaye, la place dite autrefois *du Marché*, aujourd'hui consacrée à saint Remacle, fondateur de l'auguste monastère, est un fort bel exemple wallon d'espace public à caractère patrimonial (fig. 32). Cette vaste place est entourée d'un ensemble d'édifices variés, demeures de maîtres ou simples maisons, dont plusieurs sont repris à l'inventaire du Patrimoine monumental, les plus anciens remontant à la fin du XVII^e siècle, lorsque la ville a été reconstruite *en dur* après le grand incendie de 1689. Les façades sont variées, colombages, enduits, essentages ou matériaux apparents, mais même les plus banales d'entre elles ne nuisent pas au rythme global et à l'harmonie de l'ensemble. Le flanc sud de la place, malencontreusement ouvert par la démolition de l'hôtel de ville néo-classique, a été refermé par des constructions nouvelles, bien intégrées dans l'ensemble. Six rues et ruelles débouchent sur la place, véritable lieu de convergence des flux urbains.

Le pavement très particulier de la place contribue fortement à l'identité de l'espace. Une carte postale ancienne montre des ouvriers paveurs au travail au début du XX^e siècle (fig. 33). Comme dans la plupart des cas, il est difficile de dater précisément les éléments de ce pavage, sans doute constamment retouché, mais datant pour l'essentiel du XIX^e siècle. Il semble probable que le tracé des cheminements, identifiés par des techniques de pose particulières, en pavés réguliers pour les zones dédiées au charroi, remonte à cette époque. Cela semble en tout cas confirmé par une vue où l'on voit une charrette se déplacer sur l'un de ces cheminements (fig. 34), et par les plus anciennes cartes postales, des alentours de 1900, qui montrent nettement ces voies plus carrossables. Celles-ci se croisent et se recoupent autour de l'imposante fontaine-abreuvoir surmontée du perron, érigée en cet endroit en 1769, sous l'abbatiate de Jacques de Hubin. Produits et matériaux sont d'une

Fig. 32-34.- Stavelot, Place du Marché ou Saint-Remacle : outre l'évolution intéressante des façades qui bordent la place, on perçoit bien l'importance visuelle du revêtement de sol avec ses chemine-ments particuliers autour de la fontaine perron. La figure 33 montre un chantier de pavage en cours dans la partie haute de la place.

Cartes postales anciennes (cachet de 1941 pour la figure 32, non envoyées pour les autres), Nels (fig. 32), Albert (fig. 34). Collections a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».



belle diversité, moindre cependant que sur la Place Saint-Georges de Limbourg. Les galets y ont aussi un beau rôle, recueillis ici dans l'Amblève, et disposés avec plus de fantaisie qu'à Limbourg, pour dessiner notamment cœur et croissant, en contrastes de couleurs et de formats. L'ensemble mêle par ailleurs grès et calcaire, en alignements sur les



Fig. 35.- Stavelot, rue de la Fontaine : cette étroite voie pittoresque, bordée des traditionnelles maisons en pans de bois, est marquée au centre par un pavage en lignes à joints alternés, bordé de larges filets d'eau en deux pavés affrontés. Il n'y a pas de trottoirs à proprement parler mais un mince espace le long des soubassements, encombré de marches, perrons et autres chasse-roues.

Carte postale ancienne (cachet de 1952), Nels. Collections a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».

courbes de niveau, la place présentant une nette déclivité vers le sud. Quant aux cheminements plus structurés, ils sont composés de pavés de grès, ordonnancés en lignes à joints alternés. L'ensemble est globalement de bonne tenue et bien conservé. Dans les ruelles adjacentes, ainsi d'ailleurs qu'en plusieurs endroits de la localité, les pavages bombés, les filets d'eau et dispositifs de chasse-roue, et les perrons aux tracés variés composent des ensembles intéressants, parfois plus que les façades qui les surmontent (fig. 35).

Dans ce contexte, l'ensemble formé par la Place Saint-Remacle, les façades et les toitures des immeubles qui la bordent, est classé comme site par arrêté royal du 1^{er} octobre 1976. L'intérêt de l'ensemble est tel qu'il mériterait certainement une requalification des mesures de protection, considérant le sol de la place lui-même comme monument et une sélection de façades tout autour comme ensemble architectural. La qualité de la réalisation incite aussi à des mesures de conservation préventive, en y limitant l'accès des véhicules et le stationnement, mesures à réfléchir dans un plan global de circulation de la ville.

Le Pont de Fragnée à Liège

Le Pont de Fragnée fut édifié sur les plans d'Émile Jacqmain avec des décors de Paul Demany, pour l'exposition universelle de 1905 à Liège, événement qui consacra son statut de métropole économique et industrielle de niveau mondial (fig. 36). Il est largement inspiré du Pont Alexandre III à Paris. Bien que son esthétique soit résolument tournée vers le passé, cet exercice de génie civil, avec sa structure en acier, devait faire la preuve de la maîtrise de techniques de construction nouvelles à l'époque. Ce monument classé par arrêté ministériel du 14 mars 1994 (qui précise bien à l'exclusion des aires de roulage des véhicules...), a été pavé dès sa construction, comme la plupart des voiries de Liège à l'époque. Ce travail a probablement fait appel à un savoir-faire particulier, étant donné l'élasticité du tablier. Détruit au début de la Seconde Guerre mondiale, il fut reconstruit à l'identique après le conflit mais avec



Fig. 36.- Liège, Pont de Fragnée : les revêtements de sols, manifestement tout fraîchement posés, montrent des pavages d'une très grande régularité, intégrant déjà des rails. On notera la voiture hippomobile...

Carte postale ancienne, Émile Dumont édit. Liège. Collections a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».

un tablier élargi. C'est probablement au début des années 1970, lors du remplacement des lignes de trams par des autobus, que la chaussée a été recouverte de tarmac, comme la plupart des autres chaussées liégeoises. Dans les années 1990, on a procédé à une tentative de repavage du pont. Ce fut un échec : la densité du trafic et le poids des véhicules n'étaient plus les mêmes qu'en 1905. Et, très probablement, les savoir-faire non plus. De toute façon, les abords du pont auraient mérité eux aussi des aménagements dignes de ce monument, ce qui n'avait pas été prévu. On a donc recouvert à nouveau la chaussée carrossable du pont d'un revêtement hydrocarboné sombre, réduisant ainsi sa qualité patrimoniale et son impact sur la ville.

Place Monseu à Ciney



Fig. 37.- Ciney, hôtel de ville : le sol de la rue est entièrement couvert de pavés, une très large ornière cernée de pavés oblongs alignés, sur la gauche de l'image, servant à l'évacuation des eaux.

Carte postale ancienne. Collections a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».

Il n'y a pas que la tempête du 14 juillet 2010 qui a frappé le patrimoine cinatien en détruisant partiellement sa collégiale. Quelques mois plus tôt, ce sont des décisions inadéquates qui ont frappé de plein fouet l'ensemble classé comme site de la Place Monseu (par arrêté royal du 4 novembre 1976, revu par l'arrêté royal du 14 décembre 1981, étendant le périmètre de classement de la Cour Monseu, *en raison de sa valeur esthétique*), avec son kiosque classé comme monument et ses marronniers d'Inde classés comme arbres remarquables. Cet espace public naguère couvert de pavés indigènes de qualité (fig. 37), mis en œuvre dans les règles de l'art, a subi une lourde intervention au début de notre siècle : de nouveaux pavés, d'origine indienne (grès Kandla du Rajasthan), ont remplacé les anciens. Très vite, il s'est avéré que leurs qualités physiques ne rencontraient pas les conditions d'utilisation et que la technique de pose était inadéquate. La question de leur remplacement s'étant alors imposée, la commune a souhaité revêtir la place de pavés en béton. Après avoir été interrogée, la C.R.M.S.F. a émis un avis en date du 21 novembre 2008 dont voici des extraits : « La Commission a étudié le revêtement actuel [...]. En de très nombreux endroits, ce revêtement présente des dégradations importantes résultant du fait que les pavés se sont fracturés parallèlement à cette stratification et se sont ainsi débités en petites plaquettes à faces très planes. On peut penser qu'il s'agit d'un processus de gélifraction [...]. Toutefois, la Commission estime que leur remplacement par des pavés *béton* ne constitue pas davantage une solution appropriée et considère que seul peut être accepté un pavage en pierre naturelle dont les caractéristiques permettent une conservation pérenne de la place, dans le respect du caractère patrimonial local ». Le Fonctionnaire délégué de Namur a adopté l'avis opposé à celui de la C.R.M.S.F. en octroyant le permis d'urbanisme, donc en autorisant la pose de pavés en béton dans un espace en principe protégé trois fois. La motivation de cet avis dit notamment ceci : « [...] considérant que le recours à des pavés carrés en béton de couleur **gris Condroz** permet une exécution rapide tout en préservant une **certaine harmonie** avec les pierres bleues [...] ». Pour notre part, ne pourrions-nous pas avancer que, considérant que les locutions *gris Condroz* et une *certaine harmonie* ne veulent pas dire grand chose, cet argument pourrait être caduque ? En tout cas, aujourd'hui cet espace patrimonial est tristement banalisé par un revêtement plan certes, mais d'aspect tout à fait quelconque.

Fig. 38.- Theux, Place du Perron : le perron à gauche et les bâtiments arrière de l'hôtel dressent le décor pittoresque de la place, dont le sol très irrégulier est couvert de différents types de pavés. À droite, la voirie circulée est plus uniforme, avec un filet d'eau désaxé.

Carte postale ancienne. © Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., fonds de la C.R.M.S.F., dossier « Theux 2.11 ».



Place du Perron à Theux



Fig. 39.- Theux, Place du Perron : le mode de revêtement de sol présente une certaine originalité, par l'absence quasi complète de différence de niveaux. La répartition des aires d'usages circulés ou piétons est marquée par une différenciation du format (et probablement de la matière) des pavés, ceux de la voirie étant plus réguliers (et sans doute dès lors plus confortables !), les limites étant soulignées par des alignements longitudinaux de pavés oblongs (et non pas des bordures). On obtient donc un aspect bien distinct des voiries plus urbaines de la même époque, illustrées par ailleurs. De courts chassesroues protègent la première marche du perron. Enfin, les maisons de l'arrière-plan, uniformément blanchies, montrent beaucoup de détails intéressants (vitrine appendue, toiture en cherbains, etc.).

Cliché ancien, Paul Comblen. © Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., fonds de la Ville de Liège.

Cette petite place triangulaire au centre de la localité (ravagée par la terrible explosion de gaz de 1997), à l'arrière de l'hôtel de ville, s'articule autour du perron, symbole des libertés communales, classé comme monument (fig. 38-39). Le revêtement de la place a été entièrement remplacé au début des années 2000 par le même grès indien qu'à Ciney, dans une variante un peu plus colorée. Les dispositifs anciens, qui séparaient voies circulées et aires piétonnes, un peu à la façon de Stavelot, ont été bouleversés et un pavage uniforme, de façade à façade, a été réalisé. Comme à Ciney et en bien d'autres lieux où ce matériau peu fiable a été utilisé, le grès indien s'est rapidement délité, surtout dans les zones de circulation. Aussi, la décision a-t-elle été prise d'arracher en ces endroits le pavage pour poser un banal tarmac. Intensité et lourdeur du trafic ont été avancées pour justifier cette intervention, qui balafre incontestablement le paysage urbain de Theux.

Cet exemple montre à suffisance que la voirie doit être réalisée avec des matériaux d'une nature adaptée aux contraintes du type de circulation automobile qu'elle doit subir, ainsi qu'à la rigueur de notre climat. Il montre aussi l'importance de la transmission des savoir-faire traditionnels dans la mise en œuvre de ces produits. Il nous permet enfin de rappeler l'article 398 du CWATUPE touchant au traitement du sol en centre ancien protégé : maintien des sols anciens là où ils existent ; rétablissement du caractère traditionnel en cas de restauration ; dérogations autorisées seulement en cas de forte circulation de transit et en l'absence d'itinéraire adéquat de contournement.



Fig. 40.- Tournai, la cathédrale et la rue des Bouchers Saint-Brice : l'aspect très pittoresque des sols aux pavages inégaux, avec un étroit trottoir d'un seul côté, confère un charme particulier à ce paysage urbain dominé par les cinq clochers de la cathédrale.

Carte postale ancienne, Nels. Collections a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».

Tournai, rive gauche

Tournai représente incontestablement une de nos plus antiques cités, parmi les plus patrimoniales qui soient, malgré les ravages des bombardements allemands de mai 1940. La rive gauche de l'Escaut, autour de la cathédrale et du beffroi, inscrits tous deux au patrimoine mondial, en est le noyau le plus précieux. Il y a quelques années est née la volonté de revoir complètement la circulation de ce cadre historique, tant les cheminements que les voiries proprement dites. À l'issue d'un concours, c'est le bureau parisien ANMA (Agence Nicolas Michelin et associés), connu par beaucoup de projets prestigieux (à Bordeaux, Lyon, Paris, etc.) qui a reçu commande de ce vaste programme. Nicolas Michelin est aussi un écrivain, qui exprime sa philosophie et ses démarches : « L'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'architecture doivent être pensés autrement, avec une priorité absolue pour le respect des objectifs du développement durable, à toutes les échelles. Plus encore que le principe de précaution, notre attention au site, à l'équilibre de ce qui est déjà là, est fondamentale. Il nous faut, aujourd'hui plus que jamais, tenir compte du contexte, travailler avec les données locales particulières pour agir globalement. Cette attention au contexte paraît évidente, mais si je la pose comme un préalable, c'est que je considère qu'elle est, hélas, trop souvent ignorée. Les urbanistes, les aménageurs et les services des villes oublient parfois "le génie du lieu". Pour des raisons de logique sectorielle, de fonctionnement technique ou tout simplement d'habitudes, ils préconisent des aménagements qui vont à l'encontre du site. [...] tout simplement coupées de l'histoire du territoire par trop de démolitions et de voies nouvelles. Faire le pari du site, établir un parti urbain contemporain qui s'appuie sur les forces de l'existant pour le transformer – le transfigurer – est primordial. Cela nécessite des projets sur mesure avec des solutions nouvelles adaptées aux problèmes du site. Il nous faut aujourd'hui innover, sortir de nos habitudes et des standards, bref, inventer d'autres façons de faire la ville et le territoire »²⁰. Voilà une belle approche, à soumettre à l'épreuve du terrain – vaste terrain d'expérience, ce demi-centre ville de Tournai.

Tournai a toujours été caractérisée par ses rues aux pavages traditionnels, cernées de trottoirs plus ou moins larges. « Nous descendrons plutôt par la rue des Bouchers Saint-Brice, ce qui nous procurera la faveur de prendre contact avec les pavés montueux et raboteux de bien des rues de Tournai : **ils font partie de la physionomie de la Ville** »²¹ (fig. 40). Les images très impressionnantes, montrant la cité en ruines au milieu desquelles se dresse la cathédrale miraculeusement presque intacte, révèlent que beaucoup des voiries avaient résisté aux bombardements. Il y avait donc là probablement des rues anciennes, avec la diversité des matériaux traditionnels, porphyre, grès du Condroz et grès quartzitiques du Tertiaire, pierres de Tournai et *petit granit* en mélanges harmonieux, malgré quelques interventions à l'économie, en béton ou en tarmac. Une partie du centre, autour de la Place Saint-Pierre, avait déjà fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine, pour la transformation en piétonnier de certaines artères, avec surtout des dallages en *pierres bleues*.

²⁰ MICHELIN Nicolas, 2010, p. 15-16.

²¹ RAVEZ Walter, *Tournai cité royale*, Paris-Bruxelles, L'églantine, 1934, p. 119.

Fig. 41.- Tournai, Pont des Troux : le sol des quais est couvert de pavés strictement alignés.
Carte postale ancienne, Phono-photo Tournai. Collections a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».

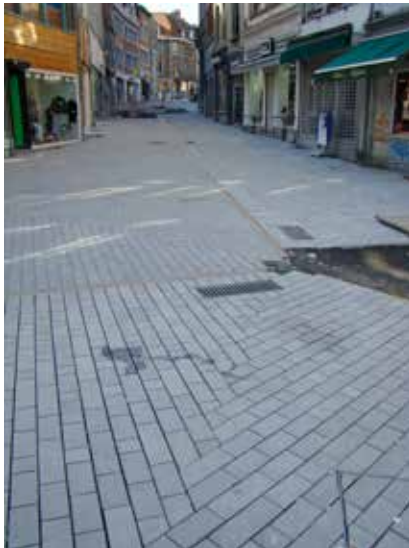


Fig. 42.- Tournai, centre ville en rive gauche de l'Escaut : nouvel aménagement en cours d'achèvement. L'espace partagé que constitue aujourd'hui la rue est dallé de pierre bleue, disposée selon un calepinage très élaboré autour du « fil d'or », comme sur la figure 14.
© Francis Tourneur, a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».

Après un premier chantier consistant en l'aménagement du Quai des Salines, en rive gauche de l'Escaut, en amont du célèbre Pont des Troux (fig. 41), c'est tout le centre rive gauche qui a été concerné par le grand projet d'ANMA, soit pas loin de 40.000 m² de voiries urbaines. Le concept vise une uniformisation complète de tous ces sols, remplacés par un revêtement de façade à façade, axé par un *fil d'or*, bande de laiton doré dont le tracé suit celui des voies et se disperse dans l'espace des places (fig. 42). Le revêtement est conçu comme un dallage homogène, au calepinage raffiné, avec une variation subtile des formats depuis le centre des rues jusqu'au pied des immeubles, en éléments oblongs étirés transversalement par rapport à la circulation. Celle-ci est revue selon les modes actuels d'espaces partagés et de zones de rencontre, sans délimitation d'aires spécifiques et avec un mobilier urbain clairsemé et d'une grande sobriété. Sobriété est le maître mot de ce grand projet, et uniformisation d'un univers très largement minéral – détail technique, le minéral retenu est une *pierre bleue* d'Irlande, traitée avec une finition mécanique à la pointe, nommée traditionnellement *sbattu*. Le chantier est toujours en cours, depuis plusieurs années, rythmé par l'octroi de fonds européens dont la délivrance doit suivre un calendrier strict. Déjà, plusieurs problèmes ont vu le jour dans les parties achevées livrées à l'usage requis et des réactions se font de plus en plus nombreuses.

Ce très vaste projet, un des plus ambitieux en nos régions des derniers siècles, soulève une batterie de questions fondamentales, telles que celles-ci :

- Est-il opportun de faire table rase d'un dispositif en place, fonctionnel, de qualité et qui a fait la preuve de sa pérennité ?
- L'opération est-elle opportune des points de vue écologique et environnemental ?
- L'opération est-elle opportune d'un point budgétaire à la réalisation ?
- L'opération est-elle opportune d'un point de vue budgétaire à l'entretien ?

- Quel serait le dommage total en termes de qualité patrimoniale et d'identité ? Ne risque-t-on pas de banaliser les lieux ?
- Ne doit-on pas réfléchir encore à l'opportunité d'instaurer partout des espaces partagés ?
- A-t-on réfléchi au devenir des montagnes de matériaux arrachés (pavés, bordures, etc.) et à leur réutilisation possible ?

Beaucoup de ces questions vont certainement être débattues au cours des prochains mois, lorsque le chantier aura évolué et surtout, lorsque la réalisation aura été soumise à la fameuse sanction de l'expérience, parfois sévère...

En Hors-Château et Féronstrée à Liège



Fig. 43.- Liège, en Hors-Château, fontaine de saint Jean-Baptiste : à part les bordures en pierre bleue qui marque la saillie du trottoir, les sols sont entièrement couverts de pavés aux formes et formats divers, probablement en grès. L'ancienne chapelle des Ursulines, aujourd'hui disparue, marque le bord gauche du cliché. Carte postale ancienne, E. Desaix éditeur Bruxelles. Collections a.s.b.l. « Pierres et Marbres de Wallonie ».

Les voies historiques de Féronstrée et Hors-Château (fig. 43) ont été refaites il y a quelques années selon le modèle traditionnel de voirie circulée en pavés, séparée de trottoirs surhaussés par des bordures en *pierre bleue*. Malheureusement, ces dernières ont été confectionnées dans un calcaire dolomitique oolithique venant de la province de Shandong, dans l'Est de la Chine, et dans une moindre proportion, dans des calcaires marbriers du Vietnam. Ces matériaux ne présentent évidemment pas les mêmes caractéristiques que les pierres indigènes utilisées en nos régions, ni le même comportement, à la fois en patine et en tenue globale. Quant aux pavés, ils sont très majoritairement façonnés dans une arkose chinoise très grenue, aux coloris pastel, et dans le grès quartzitique du Rajasthan connu sous le nom de *Kandla*. Ce matériau, comme cela a été précédemment précisé pour la Place Monseu de Ciney et la Place du Perron à Theux, présente sporadiquement des clivages horizontaux qui détachent des plaquettes plus ou moins épaisses. Cette pathologie dangereuse est particulièrement fréquente en voirie circulée, ce qui est évidemment le cas des deux artères mentionnées ici. De nombreuses lacunes se sont dès lors créées dans les pavages, maladroitement comblées par des bouchons de tarmac, du plus désagréable effet. De plus, en Féronstrée, des dispositifs de ralentissement ont montré rapidement des défoncements importants, liés cette fois à la lourdeur du trafic. Un tronçon de la rue a dès lors été traité avec un revêtement hydrocarboné. On pourrait citer beaucoup d'autres endroits et d'autres interventions dans le centre de Liège ces dernières années : sans évoquer davantage les problèmes du Cadran, une des entrées majeures de la cité, il faut rappeler le remplacement des pavés par du tarmac dans certaines rues de la ville à l'occasion du passage du Tour de France lors de l'été 2012. Il s'agissait dans ce cas d'honnêtes pavés en grès du pays, intacts, mais dans un ensemble défoncé par un charroi trop lourd et trop intense – le passage de gros autobus y est extrêmement fréquent.

Bibliographie

Les thématiques abordées ici sont nombreuses et variées, et la littérature sur ces sujets évidemment extrêmement vaste. Nous ne reprendrons donc ici que quelques références, classiques ou récentes, elles-mêmes pourvues en général d'une bibliographie abondante, pour donner quelques pistes et directions. Les références des citations en exergue sont directement reprises après celles-ci.

BARDOU P., CONSTANT F., « Excursion de la Société géologique à Lessines le 11 juin 1908, compte-rendu » dans *Annales de la Société géologique du Nord*, 38, 1909, p. 41-51.

BIGARE Dirk, « Vers une architecture du domaine public » dans *Domino*, 19, 1994, p. 44-47.

BOULVAIN Frédéric, PINGOT Jean-Louis, *Genèse du sous-sol de la Wallonie*, Bruxelles, 2011 (= Académie royale de Belgique, Mémoires de la Classe des Sciences, collection in-8°, tome XXXIV, n° 2082).

BRETON Jean-Jacques, *Paris à vos pieds, surprises et découvertes à fleur de pavé*, Paris, Parigramme, 2013.

CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions civiles), *Sols urbains : pour une approche sensible*, Lyon, 2004 (= Dossier n°162).

CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions civiles), *Revêtements de sol en pierre en site historique. Dalles, pavés, calades, empièvements : exemples anciens et récents*, Lyon, 2009 (= Dossier n°205).

CHARLOT-VALDIEU Catherine, OUTREQUIN Philippe, *L'urbanisme durable. Concevoir un écoquartier* (2^e édition), Paris, éditions Le Moniteur, 2011.

CHEVERRY Claude, GASCUEL Chantal, *Sous les pavés, la terre. Connaître et gérer les sols urbains*, Montreuil, Omniscience, 2009 (= Écrin).

C.R.M.S. (Commission royale des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale), *Préserver le patrimoine pour inventer l'avenir*, Bruxelles, Ministère de la Région de Bruxelles-capitale, 2005.

C.R.M.S. (Commission royale des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale), *Le patrimoine pavé* (texte extrait de la brochure de 2005), <http://www.kcml.irisnet.be/fr/thematiques-specifiques/le-patrimoine-pave> [consulté le 30 juillet 2013]. Voir aussi l'avis sur l'Avenue du Port à Bruxelles : <http://www.avenueduport.be/wp-content/uploads/2011/05/Avis-CRMS.pdf> [*idem*].

CORELA (Conservatoire régional des rives de la Loire et ses affluents), *Entretien des quais ligériens*, <http://www.corela.org/publications/plaquettes/documents/200412EntretienQuais.pdf> [consulté le 30 juillet 2013].

C.T.M.N.C. (Centre technique de matériaux naturels de construction), *Pierres naturelles, conception et réalisation de voiries et d'espaces publics*, Paris, 2010.

- DEBAUVE A., *Manuel de l'ingénieur des ponts et chaussées, 9^e fascicule, routes*, Paris, 1873.
- DEMANET Marie, MAJOT Jean-Pierre, *Manuel des espaces publics bruxellois*, Bruxelles, éditions Iris, 1995.
- DE PAUW N., *Principes administratifs et applications en matière de travaux publics*, Gand, Gyselynck, 1849.
- DEPICKER Karin (dir.), « La voie des pierres. Routes et Patrimoine wallons » dans *Nouvelles du Patrimoine*, n° 52, 1993, p. 9-23.
- GHYOOT Michaël, « Le pavé », dans A+, n° 238, 2012, p. 106-107.
- GUERRIER DUBARLE Dominique, MARCHI Cristina, *La pierre et l'espace public*, Naninne, 2011 (= Les carnets de la pierre, 7).
- HAMILTON-BAILLIE Ben, « Shared space : reconciling people, places and traffic » dans *Built Environment*, 34 (2), 2008, p. 161-181.
- HAUSSMANN Georges-Eugène, *Mémoires* (avec introduction par Françoise CHOAY), Paris, 2000.
- ICOMOS (Section française), *De la rue à la zone piétonne*, Auxerre, 1991 (= Cahiers de la Section française de l'ICOMOS).
- ICOMOS, *Heritage at risk. Icomos world report 2008-2010 on monuments and sites in danger*, Berlin, 2010, p. 32-34.
- Institut supérieur de recherche et de formation aux métiers de la pierre (Rodez), « Le pavage » dans *Pierre Actual*, n° 5, 2008, p. 43-57.
- KAHN Gustave, *L'esthétique de la rue* (réédition de l'édition de 1901), Gollion, infolio, 2008.
- LEGUAY Jean-Pierre, *La rue au Moyen Âge*, Rennes, éditions Ouest-France Université, 1984 (= De mémoire d'homme : l'histoire).
- LEJEUNE Jean, *L'avenir de Liège et les travaux publics*, Liège, s.d.
- LOIR Christophe, « Un espace urbain d'une étonnante modernité : le quartier Royal » dans *Études sur le XVIII^e siècle, XVIII (Espaces et parcours dans la ville, Bruxelles au XVIII^e siècle)*, 2007, p. 31-58.
- LOIR Christophe, *Bruxelles néoclassique. Mutation d'un espace urbain 1775-1840*, Bruxelles, CFC éditions, 2009 (= Lieux de mémoire).
- MICHELIN Nicolas, *Attitudes. Propos sur l'architecture, la ville, l'environnement*, Paris, Archibooks + Sautereau éditeur, 2010.
- MORITZ Benoît, « Concevoir et aménager les espaces publics à Bruxelles » dans *Brussels Studies*, <http://www.brusselsstudies.be/medias/publications/BruS50FR.pdf> [consulté le 30 juillet 2013].
- PIERET M., « Les matériaux employés dans la construction des chaussées des routes provinciales et communales dans le Brabant » dans *Annales des Travaux publics de Belgique*, 2^e série, II, 1897, p. 155-173.
- PINON Roger, « Paveurs et pavage en Wallonie » dans *La Vie Wallonne*, LIII, 1979, p. 112-117.
- POTY Edouard, CHEVALIER Emmanuel, *L'activité extractive en Wallonie. Situation actuelle et perspective*, Namur, Région wallonne, 2004.

- PROVELO, *Les pavés : comment faire pour ne pas pénaliser les cyclistes, riverains, poussettes, transports en commun et PMR ?*, <http://www.provelo.org/sites/default/files/documentation/pavesdossier.pdf> [consulté le 30 juillet 2013].
- [RÉMONT Julien-Étienne], *Ville de Liège. Voirie. Améliorations à apporter aux trottoirs, pavages, etc. Rapport de l'Architecte de la Ville à MM. Les Bourgmestre et Échevins*, Liège, 1851.
- ROGGEMANS Marie-Laure (dir.), *Tracé royal, la charte d'aménagement*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1995.
- S.P.W. (Service public de Wallonie), *Qualiroutes*, en ligne sous <http://qc.spw.wallonie.be/fr/qualiroutes/> [consulté le 30 juillet 2013].
- SOSSON Jean-Pierre, *Les travaux publics de la ville de Bruges XIV^e-XV^e siècles*, Bruxelles, 1977 (= Crédit Communal de Belgique, collection Histoire Pro Civitate, série in-8°, 48).
- TERRIN Jean-Jacques (dir.), *Le piéton dans la ville. L'espace public partagé*, Marseille, éditions Parenthèses, 2011 (= la ville en train de se faire).
- THONET F., « Les chaussées aux “ petits pavés ” ou pavages en mosaïque (Kleinpflaster). Rapport de mission », dans *Annales des Travaux publics de Belgique*, 2^e série, XV, 1910, p. 1011-1030.
- [TOURNEUR Francis], *La pierre et la rue*, Namur, Région wallonne, 1998.
- VAN BELLE Jean-Louis, « Lessines, l'exploitation de la pierre à paver et l'imbroglio des mesures douanières au XVIII^e siècle » dans *Études et documents du C.R.H.A.A.*, VII, 1986, p. 459-469.
- WOLFF Heinz, *Das Pflaster in Geschichte und gegenwart*, München, Deutscher Kunstverlag, 1987.
- X, *Notice sur le pavement et sur les améliorations à y introduire ; par un industriel*, Bruxelles, Labroue, 1853.

